

**CONTRAT DE VILLE 2000-2006**

**CONVENTION TERRITORIALE**

**POUR LA VILLE DE MONTREUIL**

## SOMMAIRE

### DES ENJEUX IDENTIFIES ET DES OBJECTIFS PARTAGES A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES

- **Montreuil, une identité fondée sur des valeurs de solidarité et de citoyenneté** P. 8
- **Des évolutions économiques et sociales qui mettent en péril ces valeurs** p. 8
  - . Les évolutions structurelles du tissu économique et leurs conséquences sur la situation de l'emploi.
  - . Les processus de dualisation sociale et territoriale se renforcent.
  - . Face à ces évolutions, la capacité d'intervention de la ville n'a pas progressé à la mesure des besoins.
- **Des évolutions semblables à l'échelle intercommunale** p. 14
- **Un diagnostic partagé à l'échelle de la Seine-Saint-Denis** p. 15
- **Les acquis du précédent contrat de ville : d'une politique d'exception à sa généralisation à travers la mise en place d'une politique des quartiers** p. 16
  - . L'histoire de la "politique de la ville" à Montreuil est celle d'un dispositif d'exception qui se généralise, sur la base de l'évolution du service public municipal et de la mise en place d'une politique des quartiers.
  - . L'évaluation de la "politique de la ville" mise en place à Montreuil sur cette période fait apparaître des avancées considérables sur les trois grands objectifs assignés à la "politique de la ville".
- **Les enjeux et les objectifs pour les années à venir** p. 18
  - . Dans le cadre du protocole pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.
  - . Dans le cadre de la convention-cadre intercommunale pour les villes de Bagnolet, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois.
  - . Dans le cadre de la convention territoriale pour Montreuil.

### ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL PAR UNE POLITIQUE FORTE ET ADAPTEE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INSERTION, D'EMPLOI ET DE FORMATION, DANS LE CADRE D'UNE REFLEXION INTERCOMMUNALE

- **Les axes de la politique de développement économique** p. 21
- **Les outils de la politique de l'emploi et de l'insertion** p. 22
- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 22
  - . Le renforcement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté.
  - . La valorisation des chantiers locaux et des implantations d'activités nouvelles pour l'offre d'emploi et de formation.
  - . Le développement de l'emploi par le soutien à la création d'entreprises et d'activités économiques à travers la création d'une MIEL intercommunale.
  - . Le développement de l'emploi par le soutien au développement de services de proximité.
  - . La diversification des fonctions par l'introduction d'activités nouvelles et le soutien aux activités commerciales existantes.
  - . Le développement d'une offre de formation adaptée à l'évolution du tissu économique local.

**PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DE MIXITE URBAINE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET SUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

p. 27

- **Une inscription territoriale différenciée des potentiels et de problématiques**
  - . Une mixité à l'échelle de la commune qui n'empêche pas la "spécialisation" de certains territoires.
  - . Un parc de logements qui offre une diversité de types d'habitats, où cependant l'habitat social et le parc privé dégradé occupent une place importante.
  - . Une demande toujours aussi importante d'accès au parc social.
  - . Un espace public peu valorisé dont les usages et les statuts sont encore à clarifier.
  - . Un réseau d'équipements qui innerve l'ensemble du territoire mais subit les effets du vieillissement.
  - . Une structure commerciale globalement en difficulté.

- **Des politiques urbaines, de l'habitat, des transports, de l'environnement et de développement social urbain pour y remédier** p. 30

- . Le projet urbain de la ville et le plan d'occupation des sols, outils fondateurs du rééquilibrage du territoire.
- . Une politique de l'habitat visant la diversification de l'offre de logements (du logement social à l'accession à la propriété), agissant sur tous les segments du parc, dans l'optique de satisfaire aux trajectoires résidentielles des montreuillois et d'équilibrer l'offre d'habitat sur le territoire et facilitant le logement des salariés d'entreprises montreuilloises.
- . Une politique des transports pour inscrire Montreuil dans le développement de l'Est Parisien et offrir la mobilité à tous les montreuillois.
- . Une politique de développement social urbain intervenant pour la requalification des territoires les plus en difficultés.
- . Une charte et des outils pour une approche environnementale du territoire.

- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 32

- . Développer et qualifier l'offre de logements sociaux.
- . Renforcer l'action sur le parc privé en difficulté dont le parc social de fait.
- . Mettre en place une offre d'habitat adapté pour répondre aux besoins des populations spécifiques implantées à Montreuil.
- . Soutenir le processus de renouvellement urbain enclenché par la ville, à travers la réalisation de l'opération Cœur de ville, et la définition de projets de requalification globale sur les quartiers de La Noue, du Haut Montreuil et du Bas Montreuil.

## LUTTER ET PREVENIR DANS LA DUREE LES PHENOMENES D'EXCLUSION SOCIALE

### ■ LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET EDUCATIF GLOBAL

- **Une population jeune importante qui rencontre des difficultés à construire un parcours de réussite** p. 39
- **Une offre éducative qui confirme l'idée que l'éducation est une priorité pour la ville mais aussi pour ses partenaires** p. 39
  - . L'intervention du service "éducation" de la ville.
  - . L'offre extra-scolaire et de loisirs des services enfance, jeunesse, sports, culture et environnement.
  - . L'Education Nationale a déployé de nombreux moyens sur la ville.
  - . Les associations sont aussi présentes.
  - . Le soutien des partenaires institutionnels permet à tous ces intervenants de fonctionner.
- **Des dispositifs contractuels qui se multiplient pour mutualiser les moyens face aux mêmes enjeux** p. 41
- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 41
  - . La mise en œuvre d'un partenariat de réflexion autour d'un projet éducatif global.
  - . Le développement de l'outil "observatoire local et permanent de l'éducation".
  - . Le soutien à la parentalité et à l'initiative citoyenne.
  - . Une formation et une sensibilisation des acteurs pour initier et pérenniser une dynamique collective et venir en soutien aux acteurs du projet éducatif global.
  - . Une place pour les jeunes dans le projet éducatif global.

### ■ UNE EGALITE D'ACCES AUX DROITS POUR LES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTES

#### Action sanitaire et sociale et solidarité p. 45

- . Dans le champ de la santé, un engagement important de la ville et une démarche de type "santé communautaire" qui s'appuient sur un réseau de professionnels important.
- . Dans le champ du "social", une activité de plus en plus importante du service social municipal et du CCAS qui peut compter sur des relais sociaux au sein des institutions ou des associations.
- . Des interventions qui s'inscrivent dans la proximité.
- . Un projet global de prévention du risque saturnin.

#### • **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 47

- . Restructuration du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire.
- . Confortation et développement des réseaux sanitaires et sociaux à l'échelle des quartiers.
- . Le soutien aux lieux et actions de quartier visant la lutte contre les exclusions et le développement de la solidarité.
- . Une mobilisation des partenaires autour du programme de lutte contre le risque saturnin.

#### L'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration p. 49

- . Montreuil, ville d'accueil.
- . Une politique municipale de l'intégration qui comporte deux axes.
- . Dans le cadre du précédent contrat de ville, dont le FAS était signataire, cet axe a constitué un champ transversal d'intervention.

- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 51
  - . L'intégration des personnes d'origine étrangère constitue un axe transversal de la politique municipale.
  - . Elle fait également l'objet de projets plus spécifiques.

**La lutte contre les processus de marginalisation et l'affirmation du droit à la tranquillité** p. 52

- . Des politiques publiques de prévention de la délinquance mises à l'œuvre à Montreuil dès 1983...
- . qui se sont inscrites dans des dispositifs contractuels...
- . et qui s'appuient sur de nombreux intervenants aussi bien institutionnels qu'associatifs.
- . Eléments de diagnostic concernant la délinquance, la sécurité et les pratiques toxicomaniaques.

- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 54
  - . Coproduire les dispositifs de sécurité publique.
  - . Fédérer les démarches de prévention.
  - . Organiser les dispositifs d'accès aux droits.
  - . Développer la participation des habitants en s'appuyant sur les dispositifs locaux d'implication des habitants et la territorialisation de l'administration communale.

<b>CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES OUTILS DE L'ACCES A LA CITOYENNETE</b>
--

■ **LA MISE EN PLACE DES PROJETS DE QUARTIER** p. 59

- . Une pratique de diagnostic et de projet déjà existante.
- . Une incitation au diagnostic et à l'évaluation de la part des partenaires.

- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 60
  - . Le diagnostic inter-quartiers : objectifs et propositions pour les années à venir.
  - . L'élaboration du projet de quartier sur la base d'une réflexion collective et prospective sur l'avenir du quartier entre élus, habitants et professionnels.
  - . Le projet de quartier : un cadre de référence définissant des priorités d'action.
  - . Evaluation et mesure de l'impact de l'action.

■ **L'ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS** p. 63

- . D'un service public unitaire et centralisé à un service public adapté aux territoires et aux besoins.
- . La ville de Montreuil, en relation avec ses partenaires sur ce champ, s'est engagée résolument dans cette direction.
- . Les partenariats avec les autres services publics.

- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 65
  - . La mise en place d'un groupe local des services publics.
  - . Le développement des PIMS.
  - . Le développement d'outils destinés à faciliter l'accès aux services publics des populations en difficulté.

## ■ LE DEVELOPPEMENT DE L'IMPLICATION DES HABITANTS

- **Montreuil, une ville qui, de multiples façons, favorise l'implication des habitants** p. 69
  - . Un soutien au mouvement associatif déjà ancien.
  - . L'aide aux initiatives des habitants, à travers l'intervention du DSU.
  - . Le développement des pratiques de concertation à l'échelle de la ville et déconcentrées sur les quartiers.
  - . La mise en place des conseils de quartier.
  - . Les projets de quartier.
  
- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 72
  - . Consolider et articuler les différents modes et processus d'expression des habitants.
  - . Rechercher et promouvoir tous les modes d'expression pour une participation d'un public diversifié.
  - . Créer ou développer les capacités collectives et individuelles des professionnels à faire émerger la parole des habitants.
  - . Soutenir les temps et les espaces de convivialité.

## ■ L'ACCES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- . Des outils et des processus déjà en place pour le développement de l'accès pour tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. p. 74
  
- **Les objectifs et les projets pour les années à venir** p. 74
  - . Les NTI seront mobilisées en tant qu'outils du renouvellement des pratiques démocratiques citoyennes.
  - . Les NTI seront également mobilisées en tant qu'outils de mise en réseau des acteurs.
  - . Les NTI seront en outre mobilisées sur le champ de l'éducation et de la formation.

### LE DISPOSITIF DE PILOTAGE, DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'EVALUATION

- **Le comité de pilotage politique** p. 77
- **L'équipe opérationnelle** p. 78
- **Le comité technique** p. 80
- **La réunion des porteurs de projet** p. 80

### L'ENGAGEMENT DE CHAQUE PARTENAIRE DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE POUR LA VILLE DE MONTREUIL

- **La commune de Montreuil** p. 82
- **Le Conseil général** p. 82
- **L'Etat** p. 84
- **Le FAS** p. 84

**DES ENJEUX IDENTIFIES ET DES OBJECTIFS  
PARTAGES A DIFFERENTES ECHELLES  
TERRITORIALES**

## **MONTREUIL, UNE IDENTITE FONDEE SUR DES VALEURS DE SOLIDARITE ET DE CITOYENNETE**

La solidarité et la citoyenneté sont les valeurs qui ont toujours traversé l'histoire de Montreuil. Elles constituent encore aujourd'hui les principales références de l'action municipale et s'inscrivent dans les objectifs de gestion et de développement de la ville.

Cette identité, Montreuil cherche à la préserver tout en s'adaptant aux évolutions urbaines économiques et sociales qui pèsent lourdement sur la ville.

Cette volonté d'adaptation se retrouve dans la capacité de la ville à innover et à expérimenter des formes nouvelles d'intervention tant au sein même de son administration que dans ses relations avec les partenaires publics ou encore les habitants.

La recherche d'une plus grande proximité, la prise en compte de la diversité des situations territoriales et sociales, la volonté de soutenir toutes les formes d'expression et d'implication des habitants, le développement de nouvelles formes de partenariat avec les acteurs publics ou privés constituent les axes d'évolution de l'action municipale.

Une ville solidaire mais aussi accessible à tous est l'ambition de Montreuil.

Ainsi, un accès égal à la mobilité, aux équipements, au logement, à la qualité de vie urbaine, à l'information et à la communication, le maintien de la mixité du tissu urbain et l'embellissement du cadre de vie sont des invariants de la politique de la ville.

Dans la mise en œuvre de ce projet de ville, la ville de Montreuil se trouve confrontée aux évolutions structurelles du tissu économique, à l'éloignement des populations du marché de l'emploi qui en découle, aux tendances à l'aggravation des situations des ménages ainsi qu'à la perte d'attractivité d'une partie de son territoire qui entraînent le développement des processus de dualisation sociale et territoriale.

## **DES EVOLUTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES QUI METTENT EN PERIL CES VALEURS**

### ■ **Les évolutions structurelles du tissu économique et leurs conséquences sur la situation de l'emploi**

- Le nombre d'emplois a diminué depuis 20 ans : perte de 10 000 emplois privés (1975 : 38 063 emplois privés ; 1995 : 28 446 emplois privés), qui s'est poursuivie en 1996 (28 196 emplois privés) et en 1997 (27 047 emplois privés).
- La taille moyenne des entreprises est passée de 12,9 salariés par entreprise en 1989, à 9,7 en 1997. 82 % des entreprises ont moins de 10 salariés et emploient le tiers des actifs ; 46 entreprises ont plus de 50 salariés et emploient près de la moitié des actifs, et seulement 9 entreprises ont plus de 200 salariés.
- La mutation du tissu économique affecte essentiellement l'industrie - qui regroupe encore 19 % des emplois et 15 % des entreprises - alors que le tertiaire atteint 71 % des emplois et 85 % des entreprises.
- Le tissu d'entreprises se renouvelle rapidement et de façon continue : en 1998, 563 entreprises dont 452 nouvellement créées se sont installées à Montreuil, tandis que 405 fermaient.



**L'évolution du nombre de chômeurs** permet de cerner l'effet massif et perturbant de cette transformation du tissu économique à Montreuil, comme globalement en Ile de France :

- 1990 : 5 609 chômeurs (*source : DRTE*)
- 1994 : 7 739 chômeurs (*source : DRTE*)
- 1998 : 8 087 chômeurs (*source : DRTE*)

En septembre 1998, le taux de chômage enregistré était ainsi de 15% (*source : ANPE*), soit 2.6 points de plus que le taux national, 4.8 points de plus que le taux régional, et 0.5 point de plus que le taux de la Seine-Saint-Denis. Ce taux ne reflète pas la réalité du pourcentage d'actifs de la commune au chômage car il est calculé sur la base de la population active du Recensement de 1990 (la ville a perdu 4000 habitants entre 1990 et 1999).

(*source : Conseil régional Ile de France et Conseil général 93, DAD*).

Parallèlement, les chiffres du **chômage de longue durée** (plus d'un an) augmentent :

- 1990 : 1 621 chômeurs de longue durée
- 1994 : 3 100 " "
- 1998 : 3 374 " "

(*Source : ANPE 93*)

En 1999, la ville comptait parmi la population des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE 41,2 % (2,4 points de plus que la moyenne départementale), de chômeurs de longue durée (plus d'un an), dont plus de 10 % l'étaient depuis plus de 3 ans. (*Source : ANPE 93*).

Par ailleurs, en 1998, on pouvait recenser :

- Plus de 31 % des demandeurs d'emploi n'ayant pas de qualification.
- 79 % des jeunes accueillis à la Mission Locale dont le niveau était inférieur ou égal à V ; seuls 11 % d'entre eux avaient un diplôme de type CAP et/ou BEP.
- Une forte proportion de personnes ayant un faible niveau de qualification : 73 % des demandeurs d'emploi, et 80 % des moins de 25 % ont un niveau de formation inférieur ou égal à V (équivalent au CAP ou au BEP).

(*Sources : Mission Locale Intercommunale et ANPE 93*)

Ces données montrent à quel point le système de régulation locale s'est rompu, et combien le lien entre économie et travail est devenu plus complexe et difficile.

A l'instar des évolutions de l'économie nationale, les activités économiques présentes sur le territoire de la ville de Montreuil se tertiarisent, alors que la population active reste caractérisée par une forte proportion d'employés et d'ouvriers (60% des actifs).

Aussi, l'apport des mouvements d'entreprises reste limité pour répondre à la demande d'emploi local, du fait d'une inadéquation entre les qualifications résidentes et la tertiarisation continue des emplois. Le décalage entre emplois et actifs se renforce de façon préoccupante.

## ■ Les processus de dualisation sociale et territoriale se renforcent

On constate, chaque année davantage, que la situation des ménages les plus fragiles s'aggrave : si le revenu moyen et le potentiel fiscal par habitant augmentent, même de manière très modérée, certains indicateurs (évolution du nombre de ménages bénéficiaires du RMI, bénéficiaires d'aides au logement ou exonérés de taxe d'habitation) mettent en évidence une dégradation importante des revenus d'une fraction grandissante de la population.

Le **revenu moyen par habitant** a progressé de manière très relative et inégale :

- 1995 : 45 209 F
- 1996 : 45 548 F
- 1997 : 45 386 F
- 1998 : 45 698 F
- 1999 : 46 365 F

(source : Service municipal du Budget – février 2000)

Ces résultats ne prennent pas en compte l'évolution du coût de la vie entre les périodes considérées, évolution qui relativiserait encore davantage la légère hausse de ces chiffres.

En outre, si l'on compare le **revenu moyen des foyers fiscaux** montreuillois par rapport à la moyenne départementale, en 1993 puis en 1996, on constate un écart de 2,4% (1993), puis de 4,28% (1996) en défaveur de Montreuil. De même observe t-on des écarts significatifs concernant le **revenu moyen des foyers non imposables** en 1996 : le taux montreuillois est de 8,12% inférieur au taux départemental. (Source : DGI via l'Observatoire de la Société Locale/Aubervilliers).

Parallèlement, les **exonérations et dégrèvements d'office de taxe d'habitation** concernent de plus en plus de foyers :

- 1991 : 15 891
- 1993 : 18 353
- 1995 : 20 982
- 1998 : 22 235
- 1999 : 22 216 (soit 49,3 % des foyers au niveau communal)

(source : Service municipal du Budget - février 2000)

Par ailleurs, le nombre de **bénéficiaires d'aide au logement** a considérablement augmenté depuis 1996 :

- 1996 : 20 299 (soit 50,6 % des ménages)
- 1997 : 21 552 (soit 54,1 % des ménages)
- 1998 : 23 048 (soit 57,9 % des ménages)
- 1999 : 23 952 (soit 60,4 % des ménages)

(source : Service municipal du Budget – février 2000)

En 1998, 3 928 dossiers de demande de logement social ont été constitués (3 694 en 1997, soit une augmentation de 6 %). On constate aussi ici une paupérisation du public qui se situe largement en dessous des plafonds requis pour l'obtention d'un logement social : 4,5 % ont des ressources inférieures à 2 500 F par mois ; 53,5 % ont des ressources totales comprises entre 5 et 10 000 F. (source : Service municipal du Logement – Bilan d'activités 1998)

Compte tenu de ces éléments, la ville est passée du 630<sup>ème</sup> (1996) au 518<sup>ème</sup> (1999) rang pour la perception de la **Dotations de Solidarité Urbaine**.

Concernant la précarisation d'une partie croissante des ménages, on constate que le nombre de personnes **allocataires du RMI** a considérablement augmenté :

- 1990 : 2 388 (au 31 décembre)
- 1994 : 2 417
- 1998 : 3 249
- 1999 : 4 150 (soit plus de 27,7 % d'augmentation en un an)

(source : *Service Social municipal – janvier 2000*)

Si l'on examine, à partir des données de la CAF 93 et du RGP 1999, le taux de bénéficiaires du RMI pour 1000 habitants dans chacune des communes du département, on constate que le taux montreuillois est supérieur de 10 points environ à la moyenne départementale (38,80 % contre 28,55 %). (Source : *CAF et RGP 99 via l'Observatoire de la Société locale/Aubervilliers*).

Il faut également souligner que certains habitants comme une grande partie des résidents de foyers de travailleurs migrants se sont massivement précarisés. La ville compte actuellement **8 foyers de migrants**, répartis sur tous les quartiers. Ils représentent une capacité théorique d'hébergement de 1 930 personnes, mais hébergent globalement 3 100 personnes. Accueillant à l'origine essentiellement des salariés, leur population est aujourd'hui vieillissante et précaire : un très grand nombre de résidents n'ont pour seules ressources que les minima sociaux.

Un autre phénomène vient renforcer la dualisation sociale et économique au sein de la population et ainsi obérer la mise en œuvre du projet de ville : il s'agit du **renforcement des processus de dualisation territoriale** que l'on observe aussi bien à l'échelle de la région, du département que de la commune et des quartiers.

Les premiers chiffres du **recensement de 1999**, bien qu'encore incomplets, nous donnent déjà des indications sur la situation des différents territoires de l'Île de France. Ces résultats font apparaître en effet que certains d'entre eux préservent leur attractivité (leur solde migratoire est encore important même s'il est globalement en baisse) ; alors que d'autres ne doivent leur progression démographique qu'à un excédent naturel de plus en plus compromis par un solde migratoire négatif.

Dans ce mouvement, la Seine-Saint-Denis se range dans la deuxième catégorie avec un solde naturel le plus élevé d'Île de France, et un déficit migratoire qui a doublé lors de la dernière décennie. Montreuil ne se démarque pas du contexte départemental.

La ville ne confirme pas la croissance de la période inter-censitaire précédente : en hausse de plus de 1,5 % entre 1982 et 1990, elle connaît une baisse de plus de 4 % depuis 1990. Montreuil a perdu ainsi environ 4 000 habitants : sa population s'élève désormais à 91 146 habitants.

**La forte réduction de la population s'explique à Montreuil par un important déséquilibre des "entrées-sorties" :**

- La ville bénéficie d'un **solde naturel très positif** dans la mesure où le nombre de naissances reste très supérieur au solde des décès. En raison de cette dynamique "naturelle" favorable, la population a augmenté entre 1990 et 1999 de plus de 0,9 % par an.
- La ville est également caractérisée par un **déficit migratoire très défavorable** puisque le jeu des entrées-sorties fait perdre par an plus de 1,4 % de ses habitants à la ville : ce niveau est nettement supérieur à celui observé entre 1975 et 1982 et représente près du double du niveau observé sur la période 1982-1990.

Pour la plupart des communes, seul un solde naturel positif a permis de compenser le déséquilibre croissant du solde des entrées-sorties. Tel est le cas à Montreuil : la ville semble avoir conservé une population importante de jeunes ménages, ce qui a permis de tempérer les effets négatifs des migrations résidentielles.

**La lecture du recensement à un niveau infra-communale donne également la mesure d'un développement inégal des quartiers.**

Une première analyse qui se base sur le découpage en 11 quartiers de la ville révèle en effet quatre tendances différentes :

- Des quartiers en récession dont l'évolution démographique reste presque totalement déterminée par le devenir d'une population très "captive" et sédentaire. Il s'agit des quartiers La Noue/Clos Français, Montreau/Ruffins et dans une moindre mesure Centre-ville/Espoir/Jean Moulin.
- Des quartiers qui poursuivent leur baisse démographique par un vieillissement "par le bas" sans subir l'effet négatif de la dynamique migratoire. Il s'agit des quartiers Villiers-Barbusse, Ramenas/Fabien/Lagrange, Bel Air/Grands Pêchers.
- Des quartiers qui poursuivent un vieillissement "par le haut", les logements libérés par les "personnes âgées" n'ont pas été réoccupés comme par le passé, contribuant ainsi à "activer" le déficit migratoire. Il s'agit des quartiers Bas-Montreuil Est et Solidarité Carnot.
- Des quartiers "d'exception" qui se caractérisent par une croissance ou un effondrement important, il s'agit des quartiers Branly-Boissière, Paul Signac/Murs à Pêches.

Il serait hasardeux de tirer des conclusions hâtives de ces résultats encore très incomplets. Néanmoins, ils permettent de repérer le dynamisme ou au contraire "l'inertie" de certains quartiers en terme de démographie.

**Ainsi, la majorité des quartiers classés en contrat de ville en 1994 ou en Zones Urbaines Sensibles en 1996 se trouve soit :**

- **en situation de récession**, et leur évolution démographique reste presque totalement déterminée par le devenir d'une **population très "captive" et sédentaire**,
- **en situation de baisse modérée et de vieillissement "par le bas" sans effet migratoire positif attendu.**

**D'autres indicateurs précisent les inégalités entre les différents quartiers** et micro-quartiers de la ville comme :

- **La concentration du parc social sur certains quartiers et la précarité des populations logées**

Les cités d'habitat social dense sont situées principalement sur quatre quartiers : **Centre-ville/Jean Moulin** (2 004 logements), **La Noue/Clos Français** (2 327 logements), **Bel Air/Grands Pêchers** (2005 logements) et **Montreau/Ruffins** (2 500 logements).

Le taux de rotation moyen dans le parc social, égal à 7,7 %, "libère" environ 1 000 à 1 200 logements chaque année, ce qui permet de satisfaire au moins quantitativement le tiers de la demande enregistrée.

Cette moyenne du taux de rotation masque des écarts importants allant de zéro à 18 % selon les quartiers et les programmes. La majorité des opérations qui ont des taux de rotation élevés sont situées en ZUS, et plus généralement dans les quartiers "Contrat de ville".

A noter que les trois quartiers prioritaires du Contrat de ville, en dépit des actions et réhabilitations engagées, demeurent a priori peu demandés (1 à 2 % environ en 1997). (*Source : Service municipal du Logement*).

Ainsi, le tiers des demandeurs exprime son refus des grandes cités en souhaitant exclusivement un logement en Centre-ville ou dans le Bas-Montreuil. Par ailleurs, la part des ménages inscrits qui privilégient avant tout le fait d'obtenir un logement - avant de considérer si ce logement correspond à une localisation précise de leur choix - diminue (c'était le cas de 50 % des demandeurs en 1996, ce n'est plus le cas que de 40 % d'entre eux aujourd'hui).

Par ailleurs, la proportion de ménages touchant l'APL parmi les différents quartiers de la ville est révélatrice des écarts sociaux et des difficultés que rencontre la ville dans la poursuite de ses objectifs en matière de lutte contre la ségrégation urbaine.

Parmi les quartiers du Contrat de ville, Montreuil-Ruffins regroupe le plus fort taux de ménages touchant l'APL dans le parc social, soit 34 % pour une moyenne communale de 30 %. Les quartiers Bel-Air/Grands Pêcheurs, Branly/Boissière et Espoir/Jean Moulin comportent 32 % de ménages bénéficiaires de l'APL ; Bas-Montreuil Est 29 %, La Noue 23 % et Bas-Montreuil Ouest 17 %. (source : *Conférence communale du Logement*)

#### - **La localisation de l'habitat social de fait : logements insalubres et/ou comportant des dangers d'intoxication au plomb, implantation des hôtels meublés**

L'habitat social de fait est en revanche situé de manière relativement diffuse sur l'ensemble de la ville. Il est cependant très représenté dans le **Bas-Montreuil et le Centre-ville** (copropriétés, hôtels meublés) où il constitue souvent des "poches de pauvreté". Il se caractérise souvent en effet par sa vétusté, son insalubrité, une suroccupation et un risque d'exposition au plomb très important :

- **39 hôtels meublés dont 30 situés dans le Bas-Montreuil**, abritent une population estimée à 1 000 ménages. Si ces hôtels ont l'avantage d'être bien insérés dans le tissu urbain, les conditions d'occupation sont bien souvent mauvaises : absence de confort, d'hygiène, suroccupation, saturnisme, loyers prohibitifs. (source : *service Etudes Habitat*)
- Une étude de 1994 sur 287 bâtiments permet d'estimer que 1 500 bâtiments (antérieurs à 1949) présentent des risques importants d'exposition au plomb pour leurs occupants. **2600 enfants de 0 à 6 ans** demeurant dans ces bâtiments (soit **30 % de la classe d'âge montreuilloise**) devraient bénéficier d'un dépistage pouvant conduire à la mise en évidence de 400 à 800 cas d'intoxication nécessitant une prise en charge individuelle. L'aggravation des difficultés des ménages qu'ils soient propriétaires ou locataires leur permet de moins en moins de s'engager dans des travaux lourds. Là encore, le **Bas-Montreuil** est le secteur de la ville le plus concerné par ce phénomène.  
(Source : *Mission Saturnisme Ville de Montreuil*)

#### - **La localisation globale sur la commune des personnes bénéficiaires du RMI.**

S'agissant de la répartition sur le territoire de la ville des publics les plus en difficulté, on constate que 27 % des **bénéficiaires du RMI** se trouvent sur le Bas-Montreuil, secteur qui ne représente que 24 % de la population de la ville en 1999. Les premiers résultats du recensement ne nous permettent pas cependant de savoir à quelles réalités démographiques, économiques, etc. correspond ce constat. On peut néanmoins observer des phénomènes de "micro-concentration" des bénéficiaires du RMI qui concernent la quasi-totalité des quartiers.

#### - **La localisation des entreprises dans les quartiers :**

Malgré une réelle mixité urbaine à l'échelle de la ville, la répartition par quartier des entreprises montreuilloises vient également confirmer l'analyse en terme de dualisation du territoire. Si le **Bas-Montreuil concentre à lui seul 48,5 % des activités**, le secteur Est – **Bel Air / Grands Pêcheurs** – Montreuil Ruffins – n'en représente que **4,4 %**. La tendance du marché et la localisation de l'offre actuelle tendent à renforcer ces disparités.

## ■ Face à ces évolutions, la capacité d'intervention de la ville n'a pas progressé à la mesure des besoins

Le décalage entre ces besoins sociaux grandissants et les moyens financiers dont dispose la ville pour y répondre n'a pas cessé de s'accroître tout au long de la dernière décennie. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer cet appauvrissement continu de la commune et ainsi de mieux comprendre les difficultés financières actuelles de la Ville de Montreuil.

**L'évolution de la richesse fiscale** de la commune depuis 1992, mesurée par celle des bases de taxe professionnelle, est très révélatrice à cet égard.

De 1992 à 1998, alors que le taux moyen de croissance des bases nettes de taxe professionnelle (hors compensations diverses) s'élève pour l'ensemble de la période à + 30,1 % au niveau national et + 27,7 % au niveau départemental <sup>1</sup>, Montreuil accuse une perte de - 2,8 %. C'est un cas exceptionnel au regard de l'ensemble des collectivités locales françaises (parmi les autres grandes villes, seule Roubaix connaît aussi une évolution négative de ses bases).

Cette situation préoccupante s'accroît encore en 1999. La suppression progressive, à compter de 1999, de la "fraction salaires", entraîne très logiquement une baisse sensible des bases nettes de taxe professionnelle : - 2,1 % au niveau national, - 4,4 % pour les grandes villes, - 4,1 % en Seine-Saint-Denis. Cependant, Montreuil connaît pour sa part une dégrèvement de ses bases nettes de taxe professionnelle quatre fois supérieure : avec une baisse de 16 %, la ville subit la perte la plus importante parmi les grandes villes. Avec 8 483 FF de base de taxe professionnelle par habitant en 1999, Montreuil est dans le dernier quartile des grandes villes recensées (la moyenne sans Paris est de 13 692 FF).

Surtout, pour faire face aux besoins, la ville n'a pu solliciter le levier fiscal ni par une augmentation physique de l'assiette ni par une hausse des taux compte tenu du niveau de ces derniers (22,89 % pour la taxe professionnelle en 1999).

La ville de Montreuil a subi de plein fouet la crise économique nationale et a connu des difficultés grandissantes pour trouver des ressources à la hauteur des besoins de sa population.

**La dégradation de la situation financière de la ville** est ainsi sensible au cours de la décennie.

L'effet de ciseaux constaté sur les derniers exercices budgétaires (croissance des dépenses de fonctionnement supérieure aux recettes) a limité les capacités d'autofinancement de la ville.

La décroissance de l'épargne brute caractérise Montreuil parmi les grandes villes. Ces dernières connaissent, surtout depuis 1995, une reconstitution de cette épargne brute, qui vient couvrir à hauteur de 50 % le besoin de financement. Le budget primitif 2000 de la commune prévoit un autofinancement nul : seul le recours à l'emprunt et des recettes d'investissement internes permettent de financer les investissements nécessaires.

## **DES EVOLUTIONS SEMBLABLES A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE**

L'élaboration de la convention-cadre intercommunale au titre de la politique de la ville pour les villes de Bagnolet, Montreuil-sous-Bois, Noisy-Le-Sec, Rosny-sous-Bois a été l'occasion de dresser un premier diagnostic à l'échelle du territoire intercommunal.

Aussi, même si celui-ci doit être affiné, il fait apparaître des éléments de convergence dans les dynamiques sociales et urbaines à l'œuvre sur ce territoire : une évolution démographique contrastée marquée par un déficit migratoire croissant, un habitat diversifié avec de nombreux quartiers en difficulté, un tissu économique en mutation.

Par ailleurs, un certain nombre d'atouts et de faiblesses communs au territoire des quatre communes ont pu être identifiés.

---

<sup>1</sup> In La taxe professionnelle des grandes villes en 1999, étude n°174, Février 2000, Association des maires des grandes villes de France. Cette étude a été réalisée à partir des données de la Direction Générale des Impôts.  
Direction Citoyenneté / Développement Social Urbain  
Equipe MOUS du contrat de ville

En termes d'atouts, on peut noter une situation géographique "avantageuse" entre Paris et Marne la Vallée, le retour d'un certain dynamisme économique, un caractère de mixité urbaine s'appuyant sur le mélange des fonctions et la diversité du parc de logements, l'importance de la population jeune et la dynamique et les formes diverses de participation des habitants.

En revanche, certains phénomènes et processus à l'œuvre sur ce territoire le fragilisent considérablement : la fragmentation du tissu urbain par les infrastructures routières et autoroutières, l'écart croissant entre la nouvelle offre d'emploi et les caractéristiques des demandeurs d'emploi locaux, l'inadaptation de l'offre foncière et immobilière aux besoins des entreprises, la situation de certains quartiers d'habitat social dense et la concentration du tissu ancien dégradé alors que d'autres quartiers retrouvent un dynamisme lié à l'arrivée d'activités, l'aggravation de la situation sociale et économique des ménages les plus fragiles.

Ainsi, on constate sur le territoire des quatre communes le renforcement des processus de dualisation sociale et territoriale à travers la "spécialisation" croissante des quartiers.

## **UN DIAGNOSTIC PARTAGE A L'ECHELLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Le protocole départemental pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis a permis l'identification, par les différents partenaires, d'évolutions semblables à l'échelle du Département.

La Seine-Saint-Denis est au sein de l'agglomération parisienne et de l'Ile de France particulièrement touchée par la dualisation sociale et économique.

En dépit du plan pour la réussite scolaire, de la forte implication des acteurs locaux et d'un partenariat riche qui a permis d'engager de nombreuses initiatives pédagogiques innovantes, l'école rencontre de difficultés pour assurer pleinement toutes ses missions en raison de la fragilité socio-économique des familles, d'une intégration culturelle moins facile pour les familles issues de l'immigration, du déficit de mixité sociale dans les quartiers.

Le Département souffre d'un déficit d'attractivité résidentielle. La capacité d'intégration du parc social a tendance à diminuer et ce parc souffre d'une certaine désaffection. Le parc privé est marqué par une forte dégradation du bâti ancien et des immeubles en copropriété récents. L'offre, qu'il s'agisse du parc social ou du parc privé est insuffisamment diversifiée et en décalage par rapport à la demande d'une population solvable qui a tendance à quitter le Département.

Le décalage emplois-actifs est préoccupant : le Département connaît une dynamique nouvelle de création d'emplois avec la constitution de pôles de développement économique importants. Mais le chômage reste élevé et en particulier le chômage de longue durée et le chômage des jeunes. La mutation des processus de production impose des efforts de qualification, de formation, d'aide à la réinsertion, en même temps que le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois pour les populations locales.

La cohésion sociale est mise à mal par la situation économique et sociale. Dans une Ile-de-France plutôt prospère, la Seine-Saint-Denis cumule les plus graves difficultés sociales de la Région, alors qu'elle a développé des dispositifs d'intégration plus performants que partout ailleurs. Certains secteurs connaissent une économie parallèle, des manifestations de violence, des conduites à risque comme la toxicomanie que les réseaux familiaux et de voisinage, les institutions, ne parviennent plus à endiguer. Cette rupture de la cohésion réclame des efforts redoublés, sous peine de voir s'installer de nouvelles fractures sociales et se perpétuer la tendance à l'évasion, au départ ou à l'évitement résidentiel.

Malgré les efforts consentis, la structure spatiale et urbaine renforce parfois ces mécanismes de ségrégation. La tâche de réparation/restructuration reste énorme afin de restaurer l'attractivité des villes et des quartiers, cette attractivité étant une condition de la mixité sociale, qu'elle-même participe de la cohésion sociale.

## LES ACQUIS DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE A MONTREUIL : D'UNE POLITIQUE D'EXCEPTION A SA GENERALISATION A TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DES QUARTIERS

- L'histoire de la "politique de la ville" à Montreuil est celle d'un dispositif d'exception qui se généralise, sur la base de l'évolution du service public municipal et de la mise en place d'une politique des quartiers

La prise en compte spécifique des territoires en difficulté a débuté à Montreuil en 1992 par la mise en place d'une **mission du Développement Social Urbain** composée de six personnes et intervenant sur six quartiers : La Noue-Clos Français, Montreuil-Ruffins, Bel Air-Grands Pêcheurs, Bas Montreuil Ouest, Branly Boissière, Centre ville-Jean Moulin.

Les objectifs de la mission DSU étaient de prévenir et de lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale et urbaine et de promouvoir le développement des territoires les plus en difficulté en s'appuyant sur trois principes d'intervention :

- une approche globale des territoires,
- une recherche permanente de l'implication des habitants,
- un engagement dans l'évolution des modes d'intervention des acteurs institutionnels.

En 1994, la ville et l'Etat ont signé un **Contrat de Ville** qui concernait les mêmes six territoires, et dont les objectifs généraux étaient ceux attribués à l'action du DSU :

- transformer les quartiers d'habitat social,
- développer la citoyenneté,
- améliorer le service rendu aux habitants,
- mettre en oeuvre des actions de lutte contre l'exclusion et favorisant l'intégration dans les domaines de la prévention, de l'école et de l'éducation, de l'insertion et l'emploi, de l'habitat, logement et espaces extérieurs, de la santé, de l'intégration de familles immigrées, du commerce et des activités, des équipements publics de proximité, des actions en direction des jeunes et des adultes.

L'Etat déclare concentrer ses efforts sur les trois quartiers d'habitat social (Bel Air-Grands Pêcheurs, La Noue, Montreuil-Ruffins) qui seront classés Zones Urbaines Sensibles dans le cadre du pacte de relance pour la ville de 1996 (à l'exception du secteur des Ruffins).

Une **Convention Régionale pour la Qualité de la Ville** est signée avec le Conseil Régional en 1997 concernant prioritairement ces trois quartiers, mais aussi des actions liées à l'insertion, l'emploi et le développement économique.

- L'évaluation de la "politique de la ville" mise en place à Montreuil sur cette période fait apparaître des avancées considérables sur les trois grands objectifs assignés à la "politique de la ville"

- **L'adaptation des services publics** visant un meilleur du service rendu : en effet c'est l'ensemble de l'administration municipale qui est aujourd'hui organisée autour des territoires. La "territorialisation" des services municipaux a conduit à la mise en place d'équipes de secteur composées de directeurs de territoire, de responsables techniques de secteur et de responsables de secteur pour l'animation, réunies dans des antennes municipales de secteurs implantées dans les quartiers. Cette organisation permet une meilleure écoute, une meilleure réactivité fondée sur une connaissance globale du territoire. Un pôle "vie citoyenne et projet de quartier" est maintenu dont la mise en oeuvre est assurée par la mission Développement Social Urbain, qui voit ainsi son intervention s'étendre à l'ensemble de la ville.



- **La participation des habitants et la citoyenneté** : la mise en place des conseils de quartiers, le développement des processus de concertation dans le cadre de projets liés à l'amélioration du cadre de vie, le soutien à l'initiative et aux projets des habitants notamment concernant les services de proximité ou les lieux et les événements conviviaux, le soutien au développement associatif ont représenté des axes d'action très importants et ont permis de "densifier" les pratiques et les outils d'appui à la participation des habitants.
- Le développement d'une **approche globale, transversale et prospective des territoires** à travers l'élaboration et la mise en œuvre de **projets de quartiers** : la démarche de projet de quartier initiée sur les quartiers en contrat de ville a vocation à se développer sur l'ensemble du territoire de la ville sur la base d'une co-élaboration élus-habitants-professionnels.

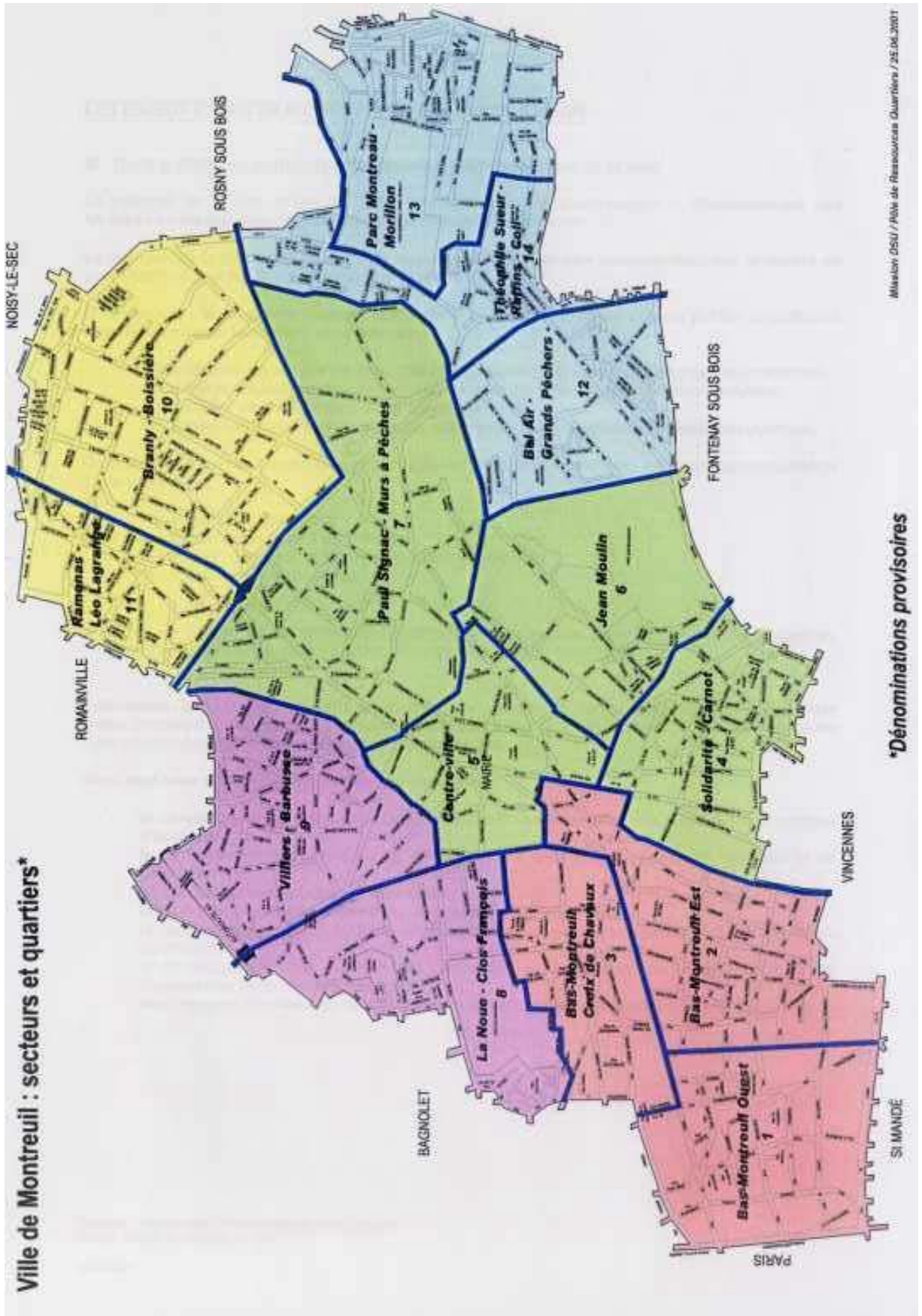
Ainsi, les principes d'intervention de la mission du Développement Social Urbain mis en œuvre à travers le contrat de ville ont été repris dans le cadre d'une "politique des quartiers" qui s'applique à l'échelle de la ville tout entière.

Cette politique des quartiers, "en cohérence avec le projet de la ville, couvre l'ensemble du territoire avec un degré d'intensité adapté", elle est "co-élaborée avec les habitants" (cf. politique des quartiers – bureau municipal du 01-09-98).

Ces avancées conduites pendant la période du premier contrat de ville permettent aujourd'hui de disposer, dans la mise en œuvre de la politique de la ville, d'un **cadre institutionnel et citoyen qui garantit la pertinence des actions de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine et favorise un développement du(des) territoire(s) fondé sur une bonne connaissance de ses ressources et de ses handicaps.**

Par ailleurs, l'intervention sur les quartiers et thèmes prioritaires inscrits dans le Contrat de ville et la Convention Régionale pour la Qualité de la Ville a permis **la réalisation d'actions et la mise en place de processus de prévention et de lutte contre les exclusions sociale et urbaine** :

- le développement ou le soutien à l'offre éducative, en effet l'éducation, l'enfance et la jeunesse sont des priorités pour la ville et de nombreux projets et actions inscrits au contrat de ville s'inscrivaient dans le champ de l'éducatif,
- le maintien ou le développement du lien social par la création de lieux ou d'événements intergénérationnels et interculturels,
- le développement des outils d'aide à l'insertion des publics les plus en difficulté par la création d'une mission locale intercommunale et d'une régie de quartier,
- le développement du partenariat sur le champ de la prévention et de la sécurité publique à travers le soutien aux actions des acteurs du CCPD et l'élaboration du CLS,
- la définition de projets de restructuration urbaine pour les quartiers d'habitat social dense (quartier de La Noue, cité de l'Espoir),
- la mise en place de pratiques de gestion urbaine de proximité.



## **LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS POUR LES ANNEES A VENIR**

### **■ Dans le cadre du protocole départemental pour la politique de la ville**

La politique de la ville, initiée par l'Etat, vise à soutenir et accompagner le développement des territoires où les populations connaissent des difficultés particulières.

La politique de la ville renforce et s'articule sur les autres politiques contractuelles, tels le contrat de plan Etat/Région et les fonds structurels européens.

C'est sur cette base que le Département a signé avec l'Etat et divers acteurs publics le protocole départemental pour la politique de la ville, afin :

- d'identifier les enjeux sur lesquels chacun des partenaires est prêt à s'engager solidairement,
- de définir les objectifs partagés à poursuivre sur l'ensemble du territoire départemental,
- de mobiliser les moyens de chacun sur ces objectifs,
- de rechercher la plus grande efficacité, cohérence et optimisation de l'intervention publique.

Ce protocole a permis l'élaboration d'un diagnostic partagé et la définition de quatre grands champs d'intervention :

- l'école et la formation,
- le logement et la qualité de l'habitat,
- l'économie, l'insertion et le développement économique,
- la cohésion sociale et urbaine.

### **■ Dans le cadre de la convention-cadre intercommunale pour les villes de Bagnole, Montreuil-sous-Bois, Noisy-Le-Sec, Romainville, Rosny-sous-Bois**

L'élaboration de la convention-cadre intercommunale a permis de décliner à l'échelle du territoire des quatre communes, les priorités d'intervention partagées par l'Etat, le Conseil général, le FAS et les villes concernées, sur le champ de la politique de la ville.

Ainsi, sept axes d'intervention commune ont été définis :

- le développement d'une connaissance partagée du territoire et la mise en place d'une pratique d'évaluation,
- le renforcement des politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation,
- un développement équilibré du territoire,
- le soutien et le développement d'une offre de santé territorialisée,
- la réussite pour tous : scolaire, accès à l'offre éducative et soutien à l'exercice de la parentalité,
- le développement des politiques de prévention de la délinquance et des pratiques de coproduction de la sécurité publique,
- accompagner l'évolution du service public et son adaptation aux publics et au(x) territoire(s).

## ■ Dans le cadre de la convention territoriale pour Montreuil

Pour les années qui viennent, la Ville de Montreuil doit pouvoir continuer à être une ville solidaire et citoyenne et pour cela s'attacher à infléchir voire à inverser les phénomènes de dualisation sociale et territoriale qui s'inscrivent sur son territoire comme ailleurs.

Elle s'appuiera pour cela sur la valorisation de ses propres ressources, mais aussi sur la mise en place de partenariats forts et structurants avec les acteurs du développement local.

La convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil est une des modalités de ce partenariat, elle s'articule autour des grands enjeux et des grands objectifs définis pour la commune qui ont été également identifiés par le **Conseil Général de Seine Saint Denis , l'Etat et le FAS** dans le cadre du "protocole départemental pour le politique de la ville en Seine Saint Denis", par le **Conseil Régional d'Ile de France** dans sa délibération de 14 octobre 1999 et par les partenaires signataires de la convention-cadre intercommunale au titre de la politique de la ville pour les communes de Bagnolet, Montreuil-sous-Bois, Noisy-Le-Sec, Rosny-sous-Bois.

### **Les enjeux pour la période 2000-2006 :**

- L'inscription de Montreuil dans le développement de l'Est Parisien.
- Une mixité urbaine et sociale déclinée sur l'ensemble du territoire.
- L'accès à la ville des populations les plus démunies.
- Le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale.

### **Les objectifs définis au regard de ces enjeux :**

- Accompagner la mutation du tissu économique local par une politique forte et adaptée de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation, dans le cadre d'une réflexion intercommunale.
- Promouvoir un développement équilibré et durable du territoire, en s'appuyant sur la ressource que constitue le potentiel de mixité urbaine existant à l'échelle de la ville.
- Lutter et prévenir dans la durée les phénomènes d'exclusion sociale ou urbaine.
- Consolider et développer les outils de l'accès à la citoyenneté.

**ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU  
ECONOMIQUE LOCAL PAR UNE POLITIQUE  
FORTE ET ADAPTEE DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE, D'INSERTION, D'EMPLOI ET DE  
FORMATION, DANS LE CADRE D'UNE  
REFLEXION INTERCOMMUNALE**

## **LES AXES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Face aux évolutions structurelles de longue portée, la politique municipale de développement économique est progressivement conçue comme une condition de l'aménagement mieux équilibré du territoire et un moyen de conforter le tissu économique existant et d'accueillir de nouvelles entreprises.

L'action est principalement ciblée sur les PME/PMI et les secteurs de pointe à la frange du secondaire et de tertiaire, d'où la suppression de la distinction entre les diverses formes d'activités économiques, mais aussi les questions nouvelles liées à l'employabilité des demandeurs d'emplois.

La préservation des sites d'activités de taille significative supérieure à 1 500 m<sup>2</sup>, dans la lignée des CAP livrés depuis 1986, est recherchée simultanément avec l'accueil de nouvelles entreprises.

Les objectifs quantifiés par le POS en nombre d'emplois donnent la mesure des ambitions de la ville : 41 000 emplois en 1995, 44 000 d'ici 2005, soit la construction de 341 000 m<sup>2</sup> d'activité, 47 000 d'ici 2015, soit la construction de 712 000 m<sup>2</sup> d'activité.

La répartition par quartier indique une volonté de localisation plus diffuse (Cf. rapport de présentation du POS). Il reste qu'il n'y a pas de commune mesure entre l'ampleur des 70 000 m<sup>2</sup> de locaux inoccupés aujourd'hui dans 40 sites identifiés et le type de besoins exprimés par les entreprises.

Le service du développement économique a été créé pour mettre en œuvre une politique adaptée s'appuyant sur la valorisation des atouts du territoire de Montreuil et le développement du partenariat avec les entreprises. Il est à l'origine d'un certain nombre d'outils.

Une pépinière d'entreprises a été créée en 1997 qui accueille depuis cette date 17 TPE ;

Depuis Septembre 1994, le dispositif "point chances", qui fonctionne avec l'aide de cadres retraités, assure une permanence tous les jeudis pour accueillir les porteurs de projets. En 1998, 114 personnes ont été reçues.

Depuis Octobre 1996, la Bourse des locaux travaille en partenariat avec les commercialisateurs privés et publics, ce qui a permis l'installation de 39 entreprises concernant 139 emplois entre Octobre 1997 et Décembre 1998. Leur demande porte pour 75 % sur des locaux de moins de 500 m<sup>2</sup> et la moitié sur des locaux de moins de 100 m<sup>2</sup>.

La rencontre de Juin 1999 "Choisir Montreuil" marque la volonté de promotion de la ville et le souci de mieux entendre les entreprises telles qu'elles sont.

Des décisions récentes comme les projets de création d'une Maison d'Initiative Economique Locale intercommunale et d'une Plate-Forme d'Initiative Locale, la charte de partenariat avec l'IUT, le site web économique, ..., montrent que la mesure de la complexité et de la nouvelle territorialité impose une pratique nouvelle de développement économique, reposant, notamment, sur de grands projets à l'échelle de la ville : l'Eco Pôle, la plate-forme multimédia (lieu ressource pour ce secteur d'activité en plein essor), le pôle d'activité des Murs à Pêches, vivifié par l'arrivée du tramway, serait destiné aux entreprises qui recherchent au moins 2 500 m<sup>2</sup> et dans le secteur productif.

Le développement des relations économiques internationales constitue également un axe d'action de la politique économique de la ville.

## **LES OUTILS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**

En matière d'insertion, plusieurs structures et outils ont été développés depuis la création d'une mission insertion emploi au sein des services de la ville.

- En 1991, une PAIO est créée couvrant le territoire de Montreuil et Bagnolet. Elle est transformée en 1997 en Mission Locale et étendue aux villes de Noisy-le-Sec et Romainville. Sur l'ensemble de ces 4 villes, 3 735 jeunes ont été accueillis en 1999, dont 2 076 en suivi.
- Par convention avec le Conseil Général, le service social assure la mise en place et la gestion du RMI. 4 149 personnes étaient bénéficiaires du RMI en janvier 2000.
- Afin de compléter l'aide aux publics les plus en difficultés, une Régie de Quartier est créée. Elle a permis depuis sa création de redonner une activité salariée à 40 personnes en difficulté du quartier Bel Air/Grands Pêcheurs. Elle a également recruté en 1999, sous contrat Emploi jeune, une personne chargée du développement des services de proximité.

Par ailleurs, des actions d'insertion sont développées régulièrement avec les acteurs locaux, notamment dans le cadre du volet Insertion-Emploi du Contrat de Ville, avec l'appui d'un chargé de mission insertion rattaché à l'équipe MOUS : dispositifs de formation préqualifiants, actions de recrutements avec les milieux économiques, soutien technique et financier aux structures d'insertion,...

En outre, la création de 2 restaurants associatifs et le dispositif emplois-jeunes ont permis à la Ville d'investir le champs de l'économie solidaire et des services de proximité : 5 emplois ont été créés dans les restaurants tandis que 343 emplois jeunes étaient en poste fin 1999, dont 88 au sein des services municipaux.

De même, depuis 1993 et la création d'un poste de chargé de mission "Insertion", l'OPHLM de Montreuil contribue activement à la politique locale d'insertion par l'économique.

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

Les effets positifs de ces actions sont aujourd'hui des points d'appui essentiels de la politique municipale et permettent de renforcer le maillage du territoire et le lien entre développement économique et développement de l'emploi.

Pour autant, un certain nombre de difficultés subsistent :

- Les parcours d'insertion manquent d'harmonisation, malgré la diversité des acteurs et des actions menées. Dans le même temps, la lisibilité des résultats des efforts entrepris n'est pas permise, faute d'outils et de cohérence.
- Une gestion difficile de l'adéquation emploi-formation, accentuée par les évolutions récentes du tissu économique local.
- Le partenariat avec les entreprises sur des questions liées à l'emploi reste encore trop embryonnaire, malgré des expériences réussies.
- L'offre en ingénierie technique et financière pour les porteurs de projets reste trop faible, de même que l'offre de conseils pour les petits entrepreneurs qui restent, de fait, très isolés.

Dès lors, en complémentarité avec les politiques mises en oeuvre par les services municipaux, l'un des enjeux principaux de ce volet insertion-emploi-développement économique sera la mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire (développement endogène) afin d'opérer un rééquilibrage en direction des quartiers prioritaires par :

- Le renforcement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté.
- Le développement d'une offre de formation adaptée à l'évolution du tissu économique local.
- La diversification des fonctions de ces quartiers.
- Le soutien aux porteurs de projets locaux.

Afin d'aller dans ce sens, plusieurs axes déclinés en projets sont proposés :

### ■ **Le renforcement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté**

Il s'agit là avant toute chose de réduire la dualisation de la population par la consolidation et la coordination des partenariats locaux en matière d'insertion et d'emploi et de les étendre en direction des milieux économiques.

Dans cet objectif, un **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) sera initié, suite à l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Quatenaire et conformément à la Circulaire du Ministère de la Solidarité et de l'Emploi du 21 décembre 1999. Compte tenu des caractéristiques socio-économiques du Sud-ouest du département, de l'existence d'une Mission Locale Intercommunale, et de la volonté de la municipalité de s'inscrire dans le champ des recommandations nationales, le futur PLIE devrait être intercommunal et couvrir les communes de Bagnolet, Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil.

Il permettra sur ce territoire de mutualiser les outils et les compétences afin de construire des parcours d'insertion individualisés.

Le PLIE permettra, dans cette perspective, de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, de soutenir les structures d'insertion et de développer les synergies avec les acteurs économiques en mobilisant les fonds structurels européens (objectifs 3 du FSE).

Une fois opérationnel, le PLIE pourra intégrer le volet insertion-emploi de la convention-cadre intercommunale en mobilisant de façon autonome les crédits de droit commun et les financements européens.

Par ailleurs, conformément aux orientations du CIV du 14 décembre 1999, la Ville répondra à l'appel à projet visant à créer des **équipes emploi-insertion avec l'ANPE et la Mission Locale**. Une équipe pourra renforcer l'action municipale en matière d'emploi et, dans la logique de la politique municipale de territorialisation, contribuera à rapprocher le service public et la population.

Sera également étudiée dans ce cadre, la création de postes **d'adultes-relais**, en partenariat avec les services de l'État, les partenaires et associations locales, ainsi que le PLIE afin que des adultes demandeurs d'emploi puissent bénéficier de ces postes.

De même, afin de veiller à la pleine participation de tous à notre société, et à l'accès à l'emploi, il sera important de repérer avec les associations locales, le service public de l'emploi,... les refus d'embauche ou de stages fondés sur des motivations d'ordre racial. Un effort particulier sera fourni en direction des populations d'origine étrangère afin de favoriser leur accès l'emploi, notamment par des formations adaptées (en particulier maîtrise de la langue et de l'écriture).

### ■ **La valorisation des chantiers locaux et des implantations d'activités nouvelles pour l'offre d'emploi et de formation**

Un grand nombre de chantiers, de diverse importance (Cœur de Ville, chantiers du Bas-montreuil, Ecopôle, arrivée du tramway,...) sont d'ores et déjà programmés sur le territoire communal.

De même, les demandes d'implantations d'activités nouvelles croissent et continueront de croître à mesure de l'adaptation de l'offre immobilière et de la prospection commerciale.



Ces chantiers et ces implantations nouvelles représentent des opportunités en termes d'emploi ou d'insertion. Il s'agira donc de les saisir au maximum de façon à en faire bénéficier la population et les entreprises locales. Dans cet objectif, la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sera envisagée avec l'ensemble des acteurs locaux, le Service Public de l'Emploi, les chambres consulaires,... Ce dispositif pourrait permettre, d'une façon globale et sur l'ensemble du territoire communal, de généraliser les clauses d'insertion et de développer des dispositifs de formation préalables à l'embauche. Il permettrait par ailleurs d'assurer une diffusion homogène de l'information à l'ensemble des acteurs économiques et de l'emploi. Une attention particulière sera ainsi portée à la mobilisation des milieux économiques, qu'il s'agisse d'entreprises locales ou de fédérations d'entreprises.

Cet axe de travail sera réalisé en étroite collaboration avec le PLIE qui pourrait assurer la maîtrise d'œuvre des dispositifs d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Cette démarche globale de valorisation des chantiers et des implantations d'activités nouvelles pourrait s'inscrire dans un cadre intercommunal, avec Bagnolet, Noisy-le-Sec et Romainville.

### ■ **Le développement de l'emploi par le soutien à la création d'entreprises et d'activités économiques à travers la création d'une MIEL intercommunale**

Cet axe de travail trouvera sa concrétisation au travers d'une Maison de l'Initiative Économique Locale (MIEL) dont le projet fait suite à une étude de la Boutique de Gestion de Paris en juillet 1998 en direction des TPE afin d'identifier leurs besoins.

Cette étude a notamment souligné les caractéristiques communes des tissus économiques et des besoins des entrepreneurs des villes avoisinantes, notamment Bagnolet, Noisy-le-Sec et Romainville. Il est donc proposé que la future MIEL soit également intercommunale.

Cet outil permettra de proposer aux créateurs d'entreprises et aux TPE un lieu ressource capable de leur apporter un premier diagnostic adapté à leurs besoins et de les orienter vers le meilleur conseil.

La constitution d'une Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) permettra de soutenir les entrepreneurs dont le projet est viable en leur proposant des prêts d'honneur. Ce fonds sera alimenté par les collectivités territoriales (dont la Ville de Montreuil), la Caisse des Dépôts et Consignations, des entreprises et des banques. Une dizaine de projets pourront être financés grâce à cette Plate-Forme.

### ■ **Le développement de l'emploi par le soutien au développement de services de proximité**

Les porteurs de projets de services de proximité ne bénéficient pas aujourd'hui d'un accompagnement spécifique, a fortiori depuis la disparition du RILE 93 et du "pôle d'appui" de Profession Banlieue (qui était un axe transversal du Contrat de Ville en Seine-Saint-Denis de 1994 à 1999).

Or, le champ des services de proximité continue d'évoluer et de se développer, permettant à la fois de répondre à des besoins nouveaux jusque là non couverts, et de créer des emplois. Le programme Nouveaux Services-Emplois Jeunes fournit un exemple convaincant des gisements potentiels d'activités nouvelles.

Il s'agira donc de réfléchir aux conditions et aux modalités concrètes permettant de fournir une offre locale adaptée d'accompagnement technique aux porteurs de projets (montage de dossiers, financements, pérennisation, formation) tout autant que de mobiliser et mutualiser les moyens de pérenniser les services créés dans le cadre du dispositif emplois-jeunes.

### ■ **La diversification des fonctions des quartiers par l'introduction d'activités nouvelles et le soutien aux activités commerciales existantes**

Deux pôles structurent l'activité commerciale du territoire de Montreuil : la Grande Porte et le centre commercial de la Croix de Chavaux, autour de l'enseigne Monoprix. Entre les deux, la rue de Paris concentre la majeure partie du commerce de proximité, devant le centre-ville (rue Galliéni, boulevard Rouget de l'Isle).

En tant qu'équipement de proximité, le commerce est un élément moteur de la revitalisation économique des quartiers. L'opération Cœur de Ville vise ainsi à renforcer le centre-ville pour soutenir et développer les activités commerciales.

Il s'agira en particulier de réfléchir, avec l'ensemble des partenaires concernés, aux moyens à mobiliser pour, d'une part, assurer le maintien des activités existantes et, d'autre part, permettre l'implantation d'activités nouvelles. Le projet de restructuration de la Galerie commerciale de la Noue, avec la participation de l'EPARECA, entre dans cette perspective (*voir également volet Cadre de vie*). Dans cette logique, une réflexion autour de la constitution d'un outil de veille pour la reprise d'activités pourra être enclenchée.

Enfin, une attention particulière sera portée aux activités marchandes développées dans les foyers de travailleurs de la ville, notamment de restauration. La Ville de Montreuil compte aujourd'hui 8 foyers de travailleurs immigrés. Certains de ces foyers ont vu se développer depuis quelques années des activités de commerces illicites (Bara, Branly, Grands-Pêchers, Rochebrune). Une réflexion sera menée, en partenariat avec les gestionnaires de foyers, les comités de résidents et les partenaires de la Ville, pour assurer la mise en conformité des activités.

L'objectif de cette réflexion et des actions qui pourront en découler, sera d'inscrire ces activités dans un cadre réglementaire et d'assurer la professionnalisation des personnels qui les gèrent, notamment par des plans de formation adaptés (hygiène alimentaire, gestion, ...).

### ■ **Le développement d'une offre de formation adaptée à l'évolution du tissu économique local**

La mutation du tissu économique local pose de façon prégnante la question de l'adaptation de l'offre de formation. Aux grandes entreprises qui faisaient appel à une main d'œuvre d'ouvriers et d'employés peu qualifiée s'est aujourd'hui substituée une économie de services réclamant de nouvelles compétences.

Les actions mises en œuvre localement ne pourront s'appuyer sur l'ensemble des secteurs d'activités. Il s'agira donc de s'appuyer prioritairement sur des secteurs déjà relativement structurés (secteur des NTIC) et de travailler étroitement avec les fédérations d'entreprises (nettoyage industriel, BTP), en particulier dans le cadre du PLIE.

De façon plus spécifique, un pôle NTIC, récemment reconnu comme Système Productif Local (SPL) par la DATAR, offre un éventail de métiers connexes (secrétariat, technicien hot line, ...) requérant peu de compétences techniques et représentant un potentiel d'emplois sur lequel s'appuyer pour développer la formation et l'insertion, notamment des jeunes. Dans cet esprit, la mise en œuvre d'un Pôle Permanent de Pré qualification sera étudiée avec le Conseil Régional : il permettra, par la mise en réseau d'organismes de formation ayant des compétences complémentaires en matière de NTIC et par un système d'entrées et sorties permanentes, de proposer des formations individualisées aux projets professionnels des jeunes.

**PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE  
ET DURABLE DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT  
SUR LE POTENTIEL DE MIXITE URBAINE A  
L'ECHELLE DE LA VILLE ET SUR LE  
DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS  
COLLECTIFS**

■ **Une mixité à l'échelle de la commune qui n'empêche pas la "spécialisation" de certains territoires**

Commune limitrophe de Paris, Montreuil est la 4<sup>ème</sup> ville d'Ile de France, son histoire urbaine, économique et sociale en fait une **ville de diversité et de mixité**.

La ville a gardé dans son tissu urbain l'empreinte des activités qui l'ont fondée : culture horticole et activités industrielles. Son identité s'exprime par une mixité d'usages que l'on retrouve sur les trois parties caractéristiques : le bas-Montreuil à l'Ouest, le haut-Montreuil à l'Est, et le centre-ville, bien qu'à des degrés différents.

Cependant, la mixité urbaine commune à ces trois entités ne doit pas masquer la réalité d'une diversité plus importante des territoires :

- Des quartiers de faubourg très denses avec une mixité qui se décline à l'échelle de l'îlot (Bas Montreuil),
- des quartiers pavillonnaires résidentiels. (Paul Signac, Villiers, Barbusse),
- des quartiers urbains résidentiels (Solidarité Carnot),
- un centre ville multipolaire, (Cœur de ville, quartier de l'église, Croix de Chavaux)
- des grands ensembles monofonctionnels (La Noue, Montreau/Ruffins, Bel-Air/Grands Pêcheurs),
- des quartiers qui mélangent petites cités d'habitat social et pavillonnaire (La Boissière-Ramenas, Léo Lagrange).

Le POS et la politique foncière ont longtemps visé à empêcher tout mouvement spéculatif sur ce territoire proche de Paris et Vincennes, afin de faciliter la construction de logements sociaux même en centre-ville.

Cette orientation a notamment permis : la construction de plus de 10 000 logements sociaux, la réalisation depuis 1986 de 38 immeubles d'activité représentant 300 000 m<sup>2</sup> de locaux et de bureaux substitués en partie aux friches industrielles.

Au cours des années 60 et 70, la Ville de Montreuil s'est engagée dans des opérations d'urbanisme telles que la rénovation urbaine et la construction en masse de logements sociaux pour résorber les taudis et offrir une réponse à la crise du logement particulièrement aiguë à cette époque en région parisienne.

Pour répondre au plus vite à ces impératifs, les théories urbaines, les moyens technologiques et les procédures ont, par une convergence forte, produit des **opérations d'urbanisme qui aujourd'hui sont en crise et mettent en fragilité des territoires plus importants que leurs périmètres**.

Le projet urbain défini en 1994, les réalisations dans le cadre du précédent contrat de ville, le POS voté en 1998 mais aussi la politique de développement économique visent à rééquilibrer les différents territoires en soutenant la diversification des fonctions et des usages urbains sur l'ensemble des quartiers.

■ **Un parc de logements qui offre une diversité de types d'habitats, où cependant l'habitat social et le parc privé dégradé occupent une place importante.**

Aujourd'hui à Montreuil, le nombre de résidences principales s'élève à 40 089 dont 13 565 logements sociaux.

Les **grands ensembles de logements sociaux** (de 600 à plus de 2 000 logements) situés **principalement sur le territoire du plateau** en regroupent plus des deux tiers, le reste se répartissant entre **petites et moyennes cités** de moins de 600 logements, **disséminées sur l'ensemble du territoire**.

La répartition par organisme place l'*OPHLM* en tête avec 55 % des logements ; 17 % des logements appartiennent à la *Montreuilloise d'habitation* et 28 % à divers autres organismes.

Si l'on compte l'ensemble des logements à caractère social, on atteint 43 % des résidences principales (fichier taxe d'habitation 1995) : 13 565 logements sociaux, 638 logements en accession sociale, 1 600 places dans 8 foyers d'immigrés, 196 places dans deux CHRS, 15 places d'accueil d'urgence d'hiver, 40 chambres en hôtel social, 41 logements passerelle, 140 places dans 2 résidences CCAS pour personnes âgées, 900 chambres dans 39 hôtels meublés.

**Le parc vétuste est concentré dans certains quartiers comme le Bas-Montreuil et une partie du Centre Ville**, avec de sérieux problèmes d'hygiène et de sécurité : les 12 % de logements "inconfortables" sont situés dans ce parc privé. Le saturnisme (base DGI 97) toucherait 2 280 immeubles collectifs, 5 423 maisons. A cela s'ajoute la présence importante de copropriétés et d'hôtels meublés dégradés localisés principalement dans le Bas Montreuil et le centre ville.

### ■ **Une demande toujours aussi importante d'accès au parc social**

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements sociaux est une constante :

- 2 645 demandeurs en 1991, 3 300 en 1995 et 3 928 en 1998 pour 719 attributions en 1998 sur le contingent communal.
- La moitié (48 %) de ces demandeurs sont issus du parc privé vétuste ou hôtels meublés qu'ils souhaitent quitter pour améliorer leurs conditions de vie et/ou leurs budgets.
- 28 % sont issus du logement social HLM. Ils souhaitent un logement adapté à la taille du ménage ou quitter un environnement insécurisant.
- 22 % des inscrits sont hébergés et cherchent un logement autonome (jeunes, divorcés, etc....).
- Le niveau moyen des ressources des demandeurs de logements sociaux baisse à Montreuil comme ailleurs.

Globalement le parc social permet un tiers de relogements, mais le déficit en offre est tout autant qualitatif que quantitatif, en effet comme on l'a vu précédemment une proportion importante des demandeurs privilégie la localisation à l'accession à un logement et refuse les logements situés dans les grands ensembles.

### ■ **Un espace public peu valorisé dont les usages et les statuts sont encore à clarifier**

L'espace public est composé d'une voirie héritée du passé horticole puis remodelée au XIXème siècle par de beaux boulevards.

Dans les quartiers de type **grands ensembles ou les petites cités d'habitat social**, certains "espaces extérieurs" ont un véritable statut d'espace public voire de places de quartier ; mais la plupart, ne bénéficiant pas de vocation définie, souffrent de la confusion de statuts et d'usages classiques des quartiers d'habitat social. Cette situation rend indispensable un **travail quasi-systématique de clarification de la propriété foncière, du statut, des usages et des modes d'entretien avec les bailleurs sociaux**.

Montreuil s'enorgueillit à juste titre de posséder **trois parcs urbains** peu connus hors de la ville. Deux ont été aménagés sur d'anciennes carrières et le troisième est un ancien domaine récupéré par la ville.

Par ailleurs, la ville entretient des **squares**, par exemple le square de La république dans le Bas Montreuil et les squares Patriarche et de l'Eglise dans le centre-ville, Clara Zedkine à Branly Boissière, des **terrains de proximité**, qui méritent, comme les places, un **travail de requalification**. Enfin, jardins ouvriers et jardins privés conservent un charme bucolique même dans les quartiers les plus industriels.

Ces dernières participent de l'identité des quartiers et certaines font l'objet de projets de rénovation. La grande majorité souffre d'un déficit d'entretien. Dans les **quartiers denses de faubourg du Bas-Montreuil, ces espaces pourraient constituer une véritable respiration urbaine grâce à un travail de requalification.**

#### ■ **Un réseau d'équipements qui innerve l'ensemble du territoire mais subit les effets du vieillissement**

Le centre-ville et le Bas-Montreuil concentrent la majeure partie des équipements administratifs, culturels, sociaux, commerciaux.

Néanmoins, la croissance de la ville, notamment après guerre s'est accompagnée d'un souci de desservir l'ensemble du territoire, par du commerce de proximité, des équipements sportifs et des écoles, notamment dans les grands ensembles. De même, plus spécifique à Montreuil un maillage de centres de santé, centres de quartier pour la vie associative et de bibliothèques annexes, ont desservis les territoires les plus éloignés des équipements centraux.

Les "derniers-nés" de cet effort de rapprochement du service public des citoyens sont cinq antennes municipales de secteur et le "Pôle d'Information Multi-Services" sur le quartier Montreuil-Ruffins.

Néanmoins **les équipements créés dans le cadre des opérations de rénovations il y a plus de vingt ans sont vieillissants** dans leur mode de fonctionnement et dans leur conception, ils **nécessitent pour la plupart une requalification physique et une redéfinition du projet d'équipement** pour conserver une réelle valeur d'usage et enrayer les "spirales" de dégradation qu'ils connaissent aujourd'hui.

#### ■ **Une structure commerciale globalement en difficulté**

Dans le cadre de l'opération "hyper centre" des années 70, Montreuil s'est dotée d'un centre commercial associé à un pôle multi-modal de transport (terminus de ligne de métro, gare d'autobus et parking de déchargement). Cette opération de rénovation urbaine remplaçait un tissu très dense de petits commerçants et artisans par une moyenne surface et des boutiques en deux niveaux de galeries reliant le métro, des tours de bureau et une cité d'habitat social. Ce centre commercial a périclité rapidement et fait actuellement l'objet d'une opération de restructuration lourde dans le cadre du projet "cœur de ville".

La commune compte un pôle commercial autour de l'hypermarché à la porte de Montreuil en concurrence avec celui de Bagnole, un centre commercial dynamique à la Croix-de-Chavaux autour de la "locomotive" Monoprix, qui fait l'objet d'une requalification importante, des centres de commerciaux de proximité vivant avec peine dans les quartiers d'habitat social (Montreuil-Ruffins, La Noue, Bel-Air-Grands-Pêchers), du petit commerce en centre ville et dans le quartier Bas-Montreuil, aussi en crise.

La difficulté de maintenir un tissu commercial s'inscrit ici sur l'ensemble du territoire.

## DES POLITIQUES URBAINE, DE L'HABITAT, DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN POUR Y REMEDIER

Face au constat du **renforcement des processus de dualisation territoriale**, la ville de Montreuil a su adapter ses politiques et développer ses outils pour, à la fois, conforter l'atout que constitue la mixité de son tissu urbain et social et agir sur la précarisation de certains territoires.

Les orientations en matière de politiques de l'habitat, d'aménagement, de transports, de développement économique, de développement social urbain visent en effet à **ouvrir le potentiel de mixité d'usages** des trois grands secteurs de la ville : le Bas Montreuil, le centre ville et le Plateau et à **répondre à l'attente des Montreuillois de pouvoir accéder également à une "offre urbaine" correspondant quantitativement et qualitativement à la diversité de leurs besoins**. Elles recherchent un même **objectif de développement équilibré, solidaire et durable de la ville**.

### ■ Le projet urbain de la ville et le plan d'occupation des sols, outils fondateurs du rééquilibrage du territoire

Le "projet urbain" proclame la volonté de combiner les dimensions historiques, économiques et sociales autour d'un projet fédérateur, qui vise à enrayer les différences qui se creusent entre les différents quartiers de la ville, parfois du fait des règles qui avaient été établies antérieurement. La ville s'est dotée ainsi d'une nouvelle approche territoriale répondant mieux aux enjeux de la mixité urbaine et sociale, et renonçant aux anciens découpages qui privilégiaient un type exclusif d'occupation.

Les démarches qui ont présidé à la définition du projet urbain ont montré qu'il existe de réelles possibilités de développement quantitatif et qualitatif des tissus urbains de première couronne, par un travail d'aménagement du territoire qui prend tout son sens à l'échelle régionale et départementale : mise en valeur et redynamisation de territoires existants, parfois dégradés, alternative à la péri-urbanisation, mise en œuvre du développement durable, mise en valeur et protection du patrimoine, reconversion économique du tissu industriel dégradé, développement social urbain considéré à l'échelle du territoire et du long terme.

Désormais, il s'agit de permettre aux quartiers d'évoluer dans le respect de leurs traditions et de leurs caractéristiques, d'encourager la réhabilitation des constructions existantes, d'assouplir les règles qui favorisent la mixité en abandonnant les zonages spécifiques.

L'objectif affiché en 1998 dans le nouveau POS est de construire 9 400 logements d'ici 2015, soit une moyenne de 380 logements par an : 6 800 pour répondre aux besoins de renouvellement et du desserrement des ménages, 2 600 pour accueillir une croissance de 5 400 personnes d'ici 2015.

Les règles concernant la réhabilitation des constructions existantes ont été assouplies pour encourager la remise à niveau par les acteurs privés d'un parc à fort potentiel, mais largement dévalorisé.

Les règlements des anciennes ZAC ont été modifiés et même supprimés, ce choix marquant une rupture avec l'urbanisme volontariste niant les composantes du tissu urbain traditionnel.

La recomposition de la ville sur elle-même est affirmée ainsi que le développement social et urbain des quartiers autour d'un centre "Cœur de Ville", profondément renouvelé unifiant le Haut et le Bas Montreuil.

Ces options dessinent la philosophie des "projets de quartiers", articulés avec le "projet de ville", fondé sur trois sous-ensembles complémentaires :

- Haut Montreuil
  - arrivée d'équipements urbains, de l'université et du tramway pour désenclaver le quartier,
  - reconquête des emprises de l'autoroute,
  - mise en œuvre dans les cinq ans du projet des Murs à Pêches qui veut croiser les préoccupations patrimoniales et le développement urbain,
  - requalification des quartiers d'habitat social.
  
- Bas Montreuil
  - maîtrise de la mutation et des pressions foncières aux portes de Paris,
  - développement économique,
  - composition d'une façade urbaine sur Paris,
  - rupture avec l'urbanisme des ZAC.,
  - action sur la structure de l'habitat pour maintenir le potentiel d'intégration sociale de ce quartier.
  
- Cœur de Ville

**C'est le pivot du projet urbain qui va articuler les secteurs de la ville et lui redonner un centre recomposé au niveau du sol naturel avec des espaces publics revalorisés. La construction de 180 logements et de 3 500 m<sup>2</sup> de commerces est prévue. Ce projet vise aussi à ouvrir et revaloriser la Cité de l'Espoir (600 logements) et prolonger la démarche DSU engagée en 1993.**

■ **Une politique de l'habitat visant la diversification de l'offre de logements (du logement social à l'accession à la propriété), agissant sur tous les segments du parc, dans l'optique de satisfaire aux trajectoires résidentielles des montreuillois et d'équilibrer l'offre d'habitat sur le territoire et facilitant le logement des salariés d'entreprises montreuilloises**

Le parc de logements à Montreuil est très varié, aussi l'intervention de la ville s'est considérablement diversifiée à partir d'une approche privilégiant les trajectoires résidentielles et la prise en compte de la diversité des dynamiques territoriales.

Le **parc HLM**, aujourd'hui à moitié réhabilité, soit 6 000 logements, le sera dans sa totalité. Le souhait est que ces **opérations de réhabilitation** soient l'occasion de projets de développement globaux permettant de reconstituer des vrais morceaux de ville. Cela concerne les grands ensembles tels que La Noue, Bel Air-Grands Pêcheurs ou encore des petites ou moyennes cités comme Jean Moulin...

La **conférence communale du logement** signée en 1997 a été l'occasion d'ouvrir un espace de négociation et d'échange avec les acteurs du logement social.

Concernant le **parc privé**, un **effort important** a été mené à travers une OPAH multi-sites sur le Bas-Montreuil et le centre-ville qui concernait 1 202 logements, le développement des actions sur les copropriétés dégradées, (MOUS, diagnostic et opérations d'acquisitions, réhabilitation), des interventions sur les hôtels meublés en fonction de la qualité de la gestion, des relogements dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre.

Les **constructions neuves** de 1993 à 1998 ont été peu importantes mais avec une tendance nouvelle notoire de **production à partir du parc ancien de logements très sociaux**. (acquisitions, réhabilitation, etc...). On retrouve bien là, l'objectif de développement équilibré de l'offre urbaine.

Enfin, une convention de partenariat entre la ville et les CIL de l'est de Paris a été signée pour faciliter le logement des salariés d'entreprises montreuilloises dans la commune.



## ■ Une politique des transports pour inscrire Montreuil dans le développement de l'Est Parisien et offrir la mobilité à tous les Montreuillois

Depuis plusieurs années Montreuil milite pour le **prolongement de la ligne 1 du tramway jusqu'à Val de Fontenay**, l'inscription de ce projet au contrat de plan Etat-Région et sa réalisation dans les années à venir représente un des **éléments essentiels de l'aménagement équilibré du territoire en apportant au territoire du Haut Montreuil des réelles possibilités de développement et en inscrivant Montreuil dans un territoire d'expansion plus large que son seul périmètre**.

Le Plan de Déplacement urbain s'inscrit aussi dans cette perspective, il vise le désenclavement des quartiers d'habitat social et l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, il préconise la maîtrise de la circulation de transit, la réduction de la circulation automobile par un nouveau partage de la voirie au profit des piétons, cyclistes et bus, la réorganisation du parc de stationnement, l'amélioration des réseaux de transport public pour une desserte plus équitable, une conciliation entre les besoins de livraison de marchandises et la lutte contre les nuisances.

## ■ Une politique de développement social urbain intervenant pour la requalification des territoires les plus en difficultés

L'intervention en terme de Développement Social Urbain sur la période du précédent contrat de ville a permis la **requalification des espaces de proximité et la création ou la rénovation d'équipements principalement dans les quartiers d'habitat social** ; elle a également permis de jeter les bases de la coopération avec les bailleurs sur le champ de la **gestion urbaine de proximité**. Elle a développé les **processus de participation des habitants** à la gestion quotidienne de l'espace mais aussi à la définition des projets de restructuration urbaine ou encore de création d'équipements. Elle a surtout participé à la définition de projets de renouvellement urbain (quartiers La Noue et Espoir) ou encore posé les bases nécessaires préalables à la définition de tels projets (Quartiers Bas Montreuil et Bel air- Grands Pêcheurs- Ruffins)

## ■ Une charte et des outils pour une approche environnementale du territoire

La Charte pour l'environnement, signée en novembre 1994 et la Convention d'Environnement Urbain signée entre la Ville et le Département renouvelée en 1999, sont les signes que la municipalité a choisi une méthode plus douce d'intervention, plus conforme au principe de précaution, et plus respectueuse du patrimoine, de l'environnement et de l'identité de la ville. Le principe de mixité urbaine est clairement validé.

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

Il s'agit bien à travers cet axe de réflexion et d'action de préserver et développer la mixité urbaine entendue comme diversité de fonctions et ainsi d'assurer la cohésion sociale sur le territoire de la ville de Montreuil.

En effet, dans un contexte de reprise économique et donc de retour des acteurs privés dans la dynamique de construction de la ville, il s'agit bien de **mettre en œuvre des processus "vertueux" et non pas ségrégatifs de développement de la ville**.

Cet objectif passe par un équilibre assuré entre les différents quartiers, un désenclavement des quartiers sociaux, une centralité retrouvée, un égal niveau de développement entre l'Est et l'Ouest de la commune et une meilleure accroche aux axes de circulation et de développement de la banlieue.

**Montreuil compte plusieurs territoires en difficulté**, ceux-ci ont déjà été identifiés lors du premier contrat de ville.

Aujourd'hui l'objectif de développement équilibré du territoire doit s'appuyer sur le **soutien aux politiques structurelles** dans les actions visant la lutte contre l'exclusion urbaine et sociale s'inscrivant à l'échelle de la ville, il doit aussi pouvoir compter sur **la transformation en profondeur de certains quartiers**.

### ■ Développer et qualifier l'offre de logements sociaux

Il s'agit de développer l'offre de logements sociaux dans les quartiers où celle-ci est la moins présente et de qualifier l'offre existante par un partenariat accru avec les acteurs du logement social dans les cités d'habitat social :

- Dans les cités d'habitat social :
  - soutenir **l'effort de réhabilitation du parc social** en complétant les interventions classiques :
    - par des projets de **diversification et d'adaptation des types de logements** afin de mieux répondre à l'évolution de la demande interne à l'opération ou externe,
    - par des interventions sur les espaces extérieurs (projets de résidentialisation, signalétique, mobilier)
  - Développer la **gestion urbaine de proximité** en partenariat avec les bailleurs sociaux en s'appuyant **sur le modèle des "conventions tripartites" (amicale de locataire, bailleur, ville) existant déjà à Montreuil** et sur les acquis de la territorialisation, **soit pour accompagner les démarches de renouvellement urbain (Espoir, La Noue, Bel-Air, Grands-Pêchers, Ernest Renan, Montreau, Ruffins), soit comme un objectif de requalification globale des petites et moyennes cités.** (Jean-Moulin, Beaumarchais, Mare à l'âne, Amitié, Jules-Vernes, Les Ramenas, les Néfliers)  
Ce processus interviendra sur des champs tels que la répartition de la propriété foncière, le renforcement de la sécurité, le gardiennage, l'accueil des locataires, les services de proximité, la qualité des espaces extérieurs et des équipements de proximité.  
  
Dans le cadre du plan quinquennal sur la résorption des **foyers** menée par l'Etat, ce type de démarche peut être également engagée pour contribuer à une meilleure insertion du foyer dans son environnement.
- A l'échelle de toute la ville de :
  - développer une **gestion concertée des attributions** à travers la conférence communale du logement et **sa déclinaison à l'échelle des quartiers**.

### ■ Renforcer l'action sur le parc privé en difficulté dont le parc social de fait

La reprise économique permet une requalification naturelle de certains segments du parc privé et par conséquent une revalorisation du cadre de vie dans certains quartiers, mais accentue également des processus de dualisation qui pénalisent particulièrement les ménages immigrés, les jeunes ou les personnes âgées.

Il s'agit donc de **soutenir des actions de régulation ou d'incitation du marché visant la requalification de "micro-territoires" dévalorisés pour éviter l'éviction de populations modestes** là où elles sont déjà présentes et pour **favoriser leur maintien dans des quartiers de mixité urbaine et sociale**.

L'objectif est de développer des actions de production d'habitat accessible et adapté aux ménages les plus défavorisés par :

- l'action sur les **hôtels meublés** en fonction de la qualité de gestion (maintien ou reprise par un opérateur social),
- l'intervention sur les **petites copropriétés** par des actions inscrites dans la durée, sur le champ de l'aide à la gestion, du conseil,
- la résorption de l'habitat insalubre, notamment en intervenant par le traitement du **saturnisme**,
- **la reconversion du parc social de fait** (monopropriétés) en parc public conventionné (notamment les mono-propriétés),

Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir les coûts exceptionnels liés :

- à la gestion sociale des opérations,
- à une ingénierie complexe intervenant sur l'urbain, le foncier, l'habitat, le commerce et le social,
- au portage foncier.

Les quartiers concernés par ces processus sont principalement le **Bas Montreuil et le centre-ville**.

#### ■ Mettre en place une offre d'habitat adapté pour répondre aux besoins des populations spécifiques implantées à Montreuil

- L'habitat tzigane :

On constate une présence très ancienne de la population tzigane sur Montreuil qui comprend actuellement 299 ménages, soit environ 794 personnes, notamment dans le secteur des Murs à Pêches, territoire concerné par un ambitieux projet urbain.

Il s'agit de répondre à une grande hétérogénéité de besoins : aires familiales, habitat mixte (pavillon et accueil caravane, habitat individuel en pavillon). Il faudra pour cela mobiliser différentes approches opérationnelles et diversifier les solutions (production de parc locatif très social, accès social à la propriété neuve ou rénovée).

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une MOUS sur 5 ans pour intervenir à l'échelle de la ville.

- Le logement des grandes familles

Les familles avec enfants sont prioritaires pour un accès à un logement social, néanmoins les demandes des familles de plus de quatre enfants sont difficiles à satisfaire (tant en nombre de pièce que taille de pièces) par manque de logements assez grands et par soucis de ne pas regrouper sur de même cages d'escaliers trop d'enfants.

- Le logement des jeunes

Il s'agit de mettre en place un dispositif relais de garantie et de soutien qui permette de mettre en relation les actions d'insertion sociale, insertion économique et favoriser l'autonomie des jeunes par l'accès à un logement dans le parc social en petits logements ou en grands logements partagés.

- Le logement des populations immigrées ou issues de l'immigration

Améliorer les conditions d'habitat des populations immigrées en intégrant les gestionnaires des foyers dans la Conférence Communale du Logement et en accompagnant la mise en œuvre par l'Etat du plan quinquennal de résorption des foyers.

■ **Soutenir le processus de renouvellement urbain enclenché par la ville, à travers la réalisation de l'opération Cœur de ville, la définition et la mise en œuvre de projets de requalification globale sur les quartiers de La Noue, du Haut Montreuil et du Bas Montreuil**

La ville s'engage dans un **processus de renouvellement urbain** qui touche principalement les quartiers dévalorisés en terme d'image, délaissés par les investisseurs privés ou encore où la dynamique privée peut renforcer les processus ségrégatifs.

Pour Montreuil, quatre territoires sont concernés qui relèvent de dynamiques urbaines et sociales différentes mais qui ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre la dualisation sociale et territoriale :

- Le Centre-Ville :

Le quartier du centre-ville est issu d'une **opération de rénovation urbaine des années 70**, il a subi une lente et **profonde dégradation de son espace et de ses fonctions** et ne joue plus son rôle d'articulation entre les territoires de la ville. Le manque d'attractivité du centre-ville de Montreuil rejait sur l'ensemble de la ville en lui refusant un espace de centralité, il ne constitue pas non plus un pôle structurant de l'Est parisien.

Dans cet espace, les fonctions urbaines, de services, de transports, d'activités, de commerces, d'habitat sont présentes mais toutes en difficulté. La  **cité de l'Espoir, cité d'habitat social** de 600 logements, connaît une **situation sociale et urbaine critique comparable à celles des cités d'habitat social plus périphériques**. Elle était d'ailleurs située en périmètre contrat de ville dès 1994.

**Le projet "cœur de ville"** a pour objectif la reconstruction de la ville à partir de son centre, lui offrant ainsi un espace d'articulation et de diffusion entre et vers les différents quartiers.

Il constitue la **première étape du processus de renouvellement urbain**, et est entré dans sa phase opérationnelle en 1999. La définition du programme d'intervention ainsi que la concertation y sont très avancées.

*Il s'agit là d'apporter des **moyens permettant de réaliser les travaux nécessaires**. En effet, d'une part la cité est encore trop récente pour pouvoir prétendre à des financements publics, d'autre part les interventions nécessaires concernent, la démolition d'une partie de la dalle, le réaménagement et la qualification des espaces extérieurs, la restructuration des équipements publics (centre de quartier, maternelle, crèche et halte enfant), la création d'espaces publics (rues, trottoirs et places) plutôt que les logements. **Une opération de renouvellement urbain sera demandée pour la réalisation de cette opération***

- Le Bas Montreuil :

Le Bas Montreuil, quartier de faubourg, limitrophe de Paris, bénéficie du taux le plus important d'activités de la commune mais se caractérise également par le taux le plus important de logements insalubres et de population d'origine étrangère, généralement mal logés.

Ce quartier recueille aujourd'hui les fruits de la reprise économique, il ne manque pas d'initiative privée et est entré dans un **processus de valorisation**.

*Il s'agit d'accompagner ce processus pour conforter le potentiel d'intégration de ce quartier :*

- en agissant sur la **structure de l'offre d'habitat** (passer d'un habitat social de fait à un habitat social de droit en respectant le tissu urbain et humain) dans une logique de transformation urbaine et de maintien de la mixité sociale,
- en intervenant de façon globale sur de **micro-territoires** encore délaissés mais pour autant lieux "repères" de l'identité du quartier.

Les axes du projet urbain défini pour ce quartier (mise en sens unique de la rue de Paris, extension du parc départemental des Guilands, mixité urbaine à l'échelle de l'îlot, espace public de taille intermédiaire...) sont le support de cette dynamique.

*Il s'agit là d'accompagner des financements de droit commun pour la résorption de l'habitat insalubre par des moyens en portage foncier et financement d'ingénierie.*

- Le quartier La Noue :

Le quartier de La Noue présente toutes les caractéristiques d'un quartier d'habitat social **dense, enclavé par un urbanisme de dalle, il est classé Zone Urbaine Sensible.**

Sa situation sociale et urbaine est "classique" de celle d'un grand ensemble, un **projet urbain** visant une meilleure inscription dans la ville et l'amélioration des relations avec des pôles structurants (dont certains se situent sur le territoire de la ville de Bagnolet) a été défini.

Par ailleurs, la **restructuration de la galerie marchande La Noue** est inscrite au programme de l'EPARECA.

L'accompagnement de **la couverture de la A3** inscrite au Contrat de Plan Etat-Région ouvre des perspectives de traitement intercommunal de ce territoire.

Un **projet pilote "quartier-environnement"** est en cours sur ce quartier, il doit contribuer à développer la qualité environnementale de cette cité.

Ce quartier doit faire l'objet dans un premier temps d'une définition plus précise du programme de renouvellement urbain incluant la problématique des parkings souterrains, des espaces de proximité, pour ensuite développer un programme de travaux.

- Le Haut Montreuil :

Le haut Montreuil, accueille des grandes cités d'habitat social dont certaines sont classées zones urbaines sensibles (Bel Air-Grands Pêchers, Montreuil-Ruffins) , mais se caractérise également par la zone des murs à pêches.

**Le développement du haut-Montreuil passe par l'arrivée des équipements urbains tels que le tramway** pour désenclaver les quartiers, la construction d'équipements publics structurants tels que l'université ou une école d'enseignement supérieur, et une meilleure relation aussi bien avec les autres quartiers de la ville que les communes limitrophes.

Il passe aussi par la résolution du problème délicat posé par le devenir des murs à pêches, patrimoine communal, de valeur régionale, ainsi **qu'un travail en profondeur sur les quartiers d'habitat social Bel air-Grands Pêchers, Montreuil-Ruffins.**

Le projet du Haut-Montreuil, en intégrant les dispositions du schéma directeur, aussi bien celles concernant les transports, le désenclavement des quartiers, que l'urbanisation de secteurs sensibles tels que les murs à pêches, propose une **résolution conditionnée par un partenariat fort avec les autres collectivités, État, Région, Département, communes voisines, et une réflexion commune à mener entre les mêmes acteurs sur le développement durable des zones sensibles et des quartiers sociaux.**

L'inscription au contrat de plan Etat-Région du prolongement de la ligne du tramway Bobigny - Noisy-le-Sec jusqu'à Val de Fontenay, nécessite un **lancement rapide d'une démarche de définition d'un projet de renouvellement urbain, notamment pour les quartiers d'habitat social.**

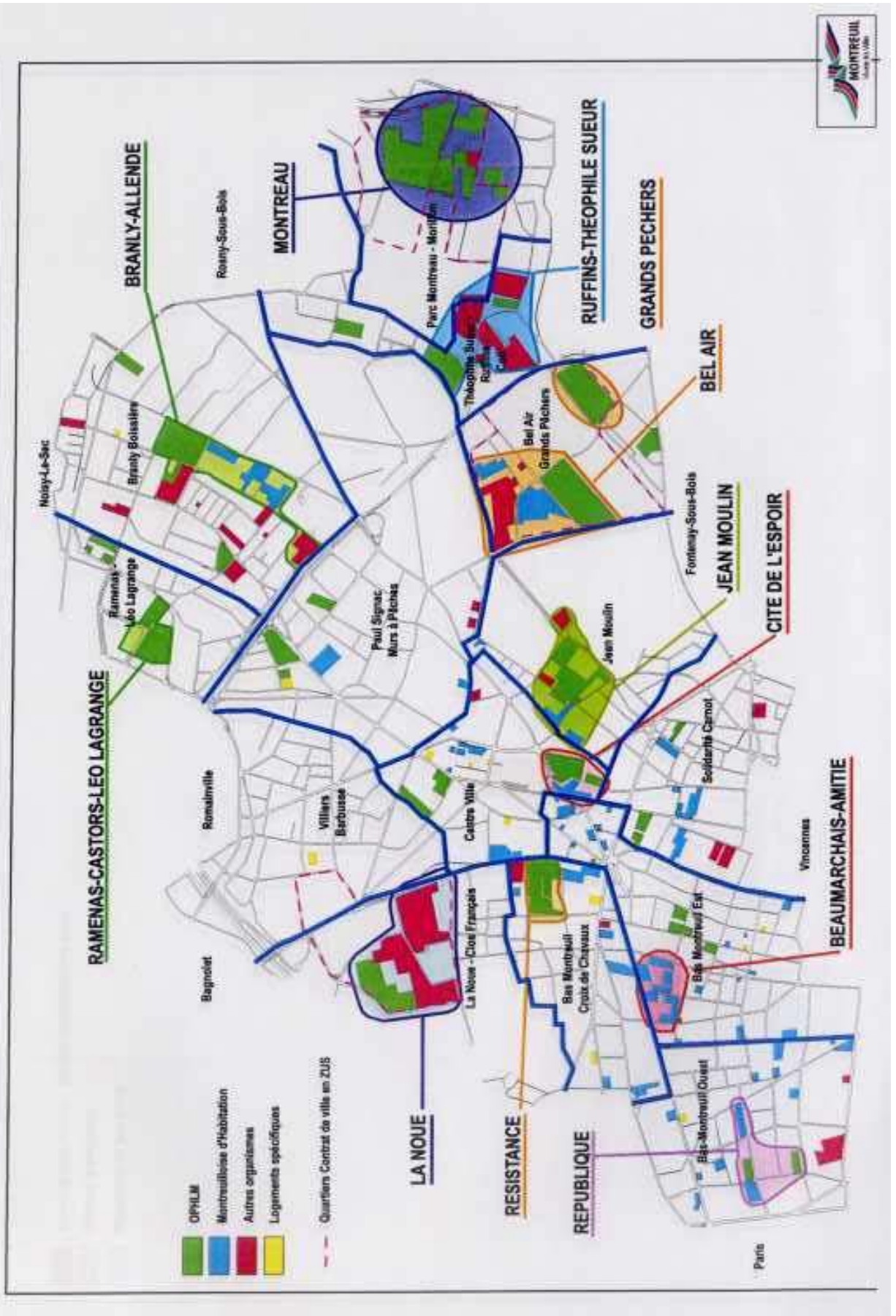
L'objectif de lutte contre la dualisation sociale et territoriale passe pour la ville de Montreuil par un développement équilibré de son territoire, s'appuyant sur les évolutions d'un environnement urbain, social et économique plus large. Les territoires ici désignés s'intègrent dans un schéma global de requalification et de répartition des fonctions et des richesses, la réalisation de celui-ci s'inscrit dans le temps et adopte une chronologie :

- court terme : centre ville et cité de l'Espoir (opération de renouvellement urbain), Bas Montreuil (requalification de l'habitat et de micro-territoires),
- moyen terme : Haut Montreuil, La Noue après une phase de définition et de programmation des projets de requalification.

Aussi, la Ville souhaite que **l'ensemble de ces territoires soit inscrit dans la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil** dans son volet renouvellement urbain et habitat ; **l'opération "Cœur de ville" faisant l'objet d'une "opération de renouvellement urbain"** telle que définie par le Comité Interministériel de Villes du 14 décembre 2000, les quartiers du Haut Montreuil et de La Noue faisant, dans un premier temps, l'objet de processus de définition des programmes pour une mise en œuvre à mi-parcours de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, le projet pour le quartier du Bas-Montreuil étant soutenu dans son action concernant l'habitat et sur des micro-territoires.

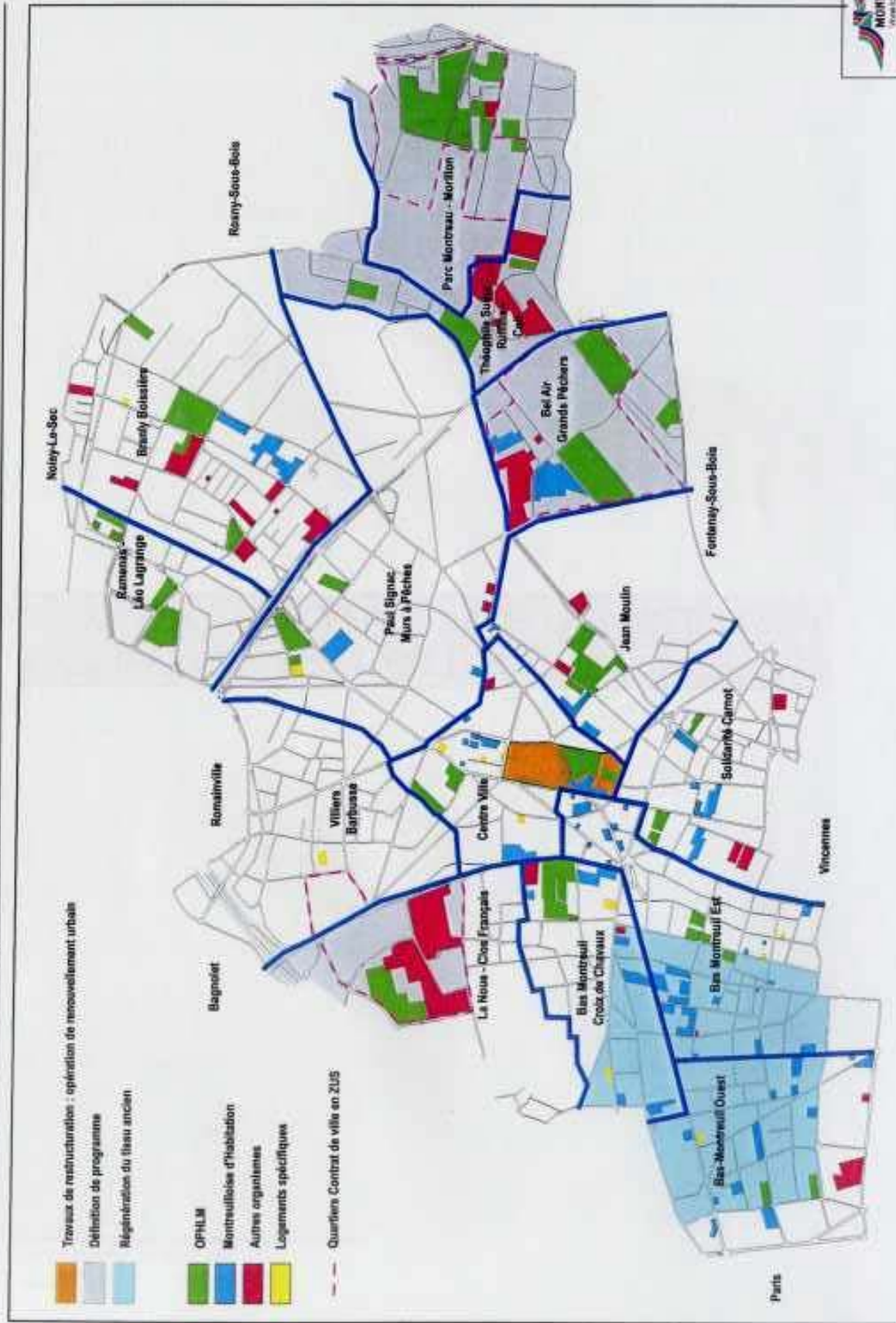
# Ville de Montreuil : Gestion Urbaine de Proximité

Ville de Montreuil / Mission DSU / Etudes Habitat / juin 2001



# Territoires en renouvellement urbain

Ville de Montrouit / Mission DSU / Etudes Habitat / juin 2007



**LUTTER ET PREVENIR DANS LA DUREE LES  
PHENOMENES D'EXCLUSION SOCIALE**



La lutte contre les phénomènes d'exclusion sociale fait partie des priorités de la ville de Montreuil, elle relève de la volonté déjà ancienne de la ville de se battre contre toutes les formes d'inégalité qui se multiplient sur le territoire de la ville comme ailleurs.

La **politique éducative** a toujours constitué un axe fort de l'action municipale, elle s'est concrétiser par le développement d'une offre conséquente en matière d'animation socio-culturelle en direction des enfants et des jeunes et par un partenariat toujours renforcé avec l'Education Nationale.

Les **structures d'aide sociale et de santé** comme les centres de santé ou encore le service social municipal font partie de l'identité de la ville, leur existence n'a jamais été remise en cause, au contraire leur pérennisation a toujours été réaffirmée.

Le soutien à **l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration** a toujours été une préoccupation forte de la ville.

Par ailleurs, ces dernières années l'intervention en matière de **prévention et de sécurité publique** a été développée pour répondre aux besoins des habitants de Montreuil. Ces deux politiques ont toujours été pensées un même outil de lutte contre l'exclusion.

**Dans un contexte de renforcement des processus d'exclusion sociale, Montreuil réaffirme l'enjeu principal que constitue la réduction des écarts sociaux** en se donnant comme priorités :

- **l'égalité "éducative"** à travers la mise en oeuvre d'un projet éducatif global visant le développement et l'amélioration des conditions de réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes.
- **l'égalité d'accès aux droits sociaux** par la confortation de sa politique sociale, de santé et d'intégration.
- **la lutte contre les processus de marginalisation** par le renforcement des liens entre politique de prévention et de sécurité publique.

**La culture constitue un axe transversal de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.** En effet, par les objectifs qu'elle poursuit et par les formes qu'elle peut prendre, la culture constitue souvent un support, un média, un élément de développement solidaire du territoire et de lutte contre les exclusions sociales et urbaines.

Ainsi, on la retrouve aussi bien dans le champ du développement économique, de l'emploi et de l'insertion quand elle devient projet économique ou prend la forme de valorisation des savoirs-faire, que dans celui du développement équilibré et durable du territoire sous un aspect patrimonial et de valorisation des territoires.

Elle est évidemment présente dans les processus de prévention et de lutte contre les exclusions à travers notamment de projet éducatif global et l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

C'est un outil et un média important d'accès à la citoyenneté, à travers le "service public" de la culture mais aussi les initiatives des habitants.

## MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET EDUCATIF GLOBAL

### UNE POPULATION JEUNE IMPORTANTE QUI RENCONTRE DES DIFFICULTES A CONSTRUIRE UN PARCOURS DE REUSSITE

**Montreuil est une ville jeune** (18,9 % de moins de 15 ans en 1990) et cette caractéristique va se renforcer au vu des résultats du dernier recensement qui fait apparaître un solde naturel très positif responsable d'une augmentation de 0,9% par an de la population.

Par ailleurs, Montreuil, pôle d'accueil des étrangers, possédait en 1990 un taux de population d'origine étrangère équivalent à celui du département, cette caractéristique se retrouve dans la population des enfants et des jeunes.

La **répartition de la population infantine est inégale selon les territoires** : les quartiers d'habitat social concentrent un nombre important d'enfants ainsi que les quartiers connaissant une forte proportion de ménages d'origine étrangère comme le Bas Montreuil Ouest.

Montreuil bénéficie d'une **bonne couverture scolaire**, en effet on y dénombre : 24 écoles maternelles, 20 écoles élémentaires, 8 collèges, 4 lycées, 1 I.U.T.

Ainsi, environ 1 000 enseignants, parmi lesquels 174 en maternelles et 309 en élémentaires, enseignent à plus de 16 000 élèves.

Pour autant, la situation scolaire des enfants et des jeunes y est tout aussi préoccupante que pour le reste de la Seine-Saint-Denis. En effet, certains chiffres (résultats des évaluations, résultats aux examens, sorties sans diplômes) révèlent les difficultés que rencontrent certains jeunes montreuillois dans leur parcours scolaire.

Et l'étude de faisabilité du PLIE (juillet 1997) faisait apparaître une forte proportion de personnes avec un **faible niveau de qualification** au sein de la population active montreuilloise : 73 % des demandeurs d'emploi et 80 % des moins de 25 ans avaient un niveau de formation inférieur ou égal à V (C.A.P. ou à un B.E.P.).

### UNE OFFRE EDUCATIVE QUI CONFIRME L'IDEE QUE L'EDUCATION EST UNE PRIORITE POUR LA VILLE MAIS AUSSI POUR SES PARTENAIRES

#### ■ L'intervention du service "éducation" de la ville

Montreuil conçoit spécifiquement sa politique d'éducation dans une optique de citoyenneté et d'égalité et la Ville s'est dotée d'un **service Education**, en relation constante et construite avec les partenaires de l'Education Nationale.

Ce service dispose de moyens importants pour **subventionner les projets scolaires** des écoles élémentaires mais aussi des établissements secondaires (classes vertes, projets informatiques, actions autour du livre, partenariat éducatif avec les services municipaux comme la culture, la santé, les sports, l'environnement, etc..). Essentiellement positionné autour de deux **enjeux : l'intégration sociale et la citoyenneté par l'école**, il poursuit les objectifs suivants : veiller à la qualité des structures scolaires, améliorer le découpage des secteurs scolaires, aider les jeunes à réussir (meilleur accueil, lutte contre l'exclusion, aide aux associations d'accompagnement scolaire, etc. ), développer les relations entre l'école et l'entreprise, ouvrir l'école au quartier, prévenir la violence à l'école, relancer la politique de santé scolaire, renforcer les actions de citoyenneté à l'école, avec l'aide des parents.

Il dispose de procédures et de moyens structurels qui, dans le cadre d'un partenariat avec les institutions et les associations, sont actuellement effectifs : un **observatoire de l'éducation**, une convention pour le développement de l'accompagnement scolaire avec l'AFEV, une charte de coopération entre la ville et l'Université de Paris VIII, afin de contribuer à **la création d'un pôle d'enseignement supérieur et de favoriser le partenariat avec les entreprises**.

Enfin, des **études dirigées** sont organisées dans les 20 écoles élémentaires qui, ainsi, accueillent plus de **900 enfants** chaque soir.

### ■ **L'offre extra-scolaire et de loisirs des services enfance, jeunesse, sports, culture et environnement**

Il existe 25 CLSH maternels et 11 CLSH élémentaires dans les quartiers qui accueillent respectivement 69 % et 67 % des enfants scolarisés. Il existe également 7 animations dites "de pieds d'immeubles" pour les enfants scolarisés en élémentaire qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un cadre journalier.

Le service municipal de la jeunesse gère une dizaine de structures établies dans les quartiers, il intervient auprès d'un public jeune de 12 à 17 ans et en accompagnement auprès des 18/25 ans.

L'offre culturelle est présente dans les quartiers à travers les structures et les activités mises en place par le service du développement culturel de proximité (ateliers percussions, danse, instrumentarium, informatique...).

Le service des Sports gère des gymnases de proximité, propose de l'animation sportive et apporte une aide financière au mouvement sportif.

Le service Environnement organise de nombreuses manifestations en direction des jeunes et porte un projet de ferme pédagogique.

Enfin, dans le cadre du projet d'administration de la ville, le processus de territorialisation des services a conduit, entre autre, à la mise en place de responsables de secteur pour l'animation (R.S.A.). Leur mission, outre celle d'animation des équipes municipales de terrain en charge de la culture, du social, de la santé et de l'animation, est d'assurer des fonctions transversales (communication, circulation de l'information, etc..) entre ces secteurs d'activité, d'être l'interlocuteur des partenaires professionnels intervenant sur ces mêmes champs et aussi celui de la population.

### ■ **L'Education Nationale a déployé de nombreux moyens sur la Ville**

Depuis la rentrée 1998/1999, il existe 3 **Réseaux d'Education Prioritaire** à Montreuil avec, pour chacun d'eux, un contrat de réussite. Sont ainsi concernés, 3 collèges, 11 écoles maternelles et 10 écoles élémentaires.

Des **aides éducateurs** (emplois jeunes) ont été mis en place dans les établissements scolaires.

Une **classe relais**, implantée à l'I.U.T., est destinée à rescolariser les jeunes dans leur établissement d'origine.

Au collège Fabien, une **école ouverte**, hors temps scolaire propose des activités éducatives à un public jeune autre que le sien.

Il existe un **C.I.O.** pour le district scolaire Montreuil-Bagnolet.

Des **classes pour élèves non francophones** ont été implantées dans plusieurs établissements scolaires.

Par ailleurs, Montreuil a bénéficié de certains effets du Plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis (baisse des moyennes des effectifs, renforcement des moyens alloués à la médecine scolaire, développement de l'accueil des 2-3 ans, mise en place de soutien par des conseillers pédagogiques informatique et culturel...)

### ■ **Les associations sont aussi très présentes**

Club de prévention, centres sociaux, associations d'accompagnement éducatif, ludothèques associatives, associations de quartiers complètent de façon importante l'offre éducative.

## ■ **Le soutien des partenaires institutionnels permet à tous ces intervenants de fonctionner**

Les subventions et formes contractuelles diverses sont mobilisées autour des actions menées comme A.E.S., R.S.E., C.L.A.S., contrats enfance, contrat temps libre, etc... Elles proviennent, entre autres, des collectivités territoriales, de la C.A.F., de la D.D.J.S. et du F.A.S. L'amélioration de l'accueil scolaire constitue un élément déterminant dans les conditions de réussite scolaire, deux collèges feront l'objet d'une reconstruction par le Département.

Par ailleurs, les structures "petite enfance" et l'intervention de la mission locale "encadrent" l'offre éducative en direction des enfants et des jeunes scolarisés.

### **DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS QUI SE MULTIPLIENT POUR MUTUALISER LES MOYENS FACE AUX MEMES ENJEUX**

Le **Contrat de Ville**, signé en 1994, a consacré plus de 50 % des fonds alloués au titre du fonctionnement au thème de l'éducation et à celui de l'action sociale et culturelle, plus particulièrement déployés en direction des enfants et des jeunes scolarisés.

Le **Contrat Local de Sécurité** a défini comme un de ses axes thématiques le renforcement des actions de prévention et de suivi éducatif sur les publics jeunes et fragiles.

De plus, un certain nombre d'actions inscrites dans le CLS traitent du renforcement et de la promotion de la citoyenneté en milieu scolaire et en direction des jeunes, de la création de structures de suivi et d'accompagnement des mineurs délinquants, de la labellisation d'un Point Insertion Jeunes, etc..

Un **Contrat d'objectifs et de partenariat pour la réussite scolaire des élèves de Montreuil** a été signé, le 24 juin 1999, pour la période 1999/2002, avec le Ministère de l'Education Nationale.

**Cinq grandes thématiques** ont été retenues : favoriser la réussite scolaire, élargir l'horizon culturel, former et éduquer à la citoyenneté, renforcer l'aide à l'orientation, améliorer l'insertion professionnelle et développer l'enseignement supérieur, relancer une politique de santé scolaire.

Un dispositif de mise en oeuvre de ce contrat a été constitué qui, en sept points, définit un protocole pour l'association des partenaires, l'évaluation et le suivi du contrat et les rencontres entre les parties signataires.

Une charte d'accompagnement éducatif a été signée le 2 mai 2000 entre l'Etat (DDASS et Education Nationale), la CAF, le FAS, le CEFISEM, 13 associations et la ville.

Enfin, **deux autres contrats** sont en cours d'**élaboration** ou font l'objet de **réflexions** :

- une **procédure d'aménagement du temps de l'enfant** pour les écoles du cycle primaire,
- un **contrat ville lecture** proposé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

### **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

La Ville de Montreuil affirme, depuis plusieurs années, une priorité donnée aux quartiers, à l'enfance et à la jeunesse. Il n'en reste pas moins qu'un travail important reste à mener pour lutter contre les exclusions et contribuer à la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes à travers le renforcement des actions et de leur coordination.

Les objectifs principaux sont donc :

- **Une plus grande égalité des chances de réussite scolaire.**
- **Un accès de tous à l'offre éducative sur les temps péri-scolaires et extra scolaires grâce à une meilleure coordination des acteurs agissant sur ce champ, et à une adaptation de l'offre aux besoins.**

Ces objectifs doivent pouvoir s'appuyer sur une couverture adaptée aux besoins de la ville et de ses territoires, une approche et un diagnostic partagés pour un projet éducatif global, une nécessaire clarification des positions et responsabilités des acteurs de l'éducatif, un soutien appuyé aux parents et familles et une attention particulière à l'initiative citoyenne

**Les projets de la ville et de ses partenaires sur le champ de l'action éducative s'organiseront autour d'un projet éducatif global s'appuyant sur divers dispositifs ou formes contractuelles :**

- **Le contrat d'objectifs et de partenariat pour la réussite scolaire des élèves de Montreuil** : ce contrat a été signé avec l'Etat le 24 juin 1999, pour la période 1999-2002. Il développe cinq grandes thématiques qui se déclinent en 30 fiches actions :
  - . favoriser la réussite scolaire,
  - . élargir l'horizon culturel,
  - . former et éduquer la citoyenneté,
  - . renforcer l'aide à l'orientation, améliorer l'insertion professionnelle et développer l'enseignement supérieur,
  - . relancer une politique de santé scolaire.

De plus, un dispositif de mise en œuvre de ce contrat a été constitué qui, en sept points, définit un protocole pour l'association des partenaires, l'évaluation et le suivi du contrat et les rencontres entre les parties signataires.

- **Les Réseaux d'Education Prioritaire** : autour des 3 REP de Montreuil ont été bâtis, à partir d'un état des lieux et d'un diagnostic, un contrat de réussite qui, pour chacun d'entre eux, décline des objectifs prioritaires qui sont traduits en fiches actions validées par tous les contractants éducation nationale du réseau.
- **La convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil**: pour répondre aux enjeux déclinés dans les dispositifs précédemment cités, il sera important que le volet "éducation" de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil leur permette de s'articuler fortement dans ce qui constituera le projet éducatif global de la ville. **Un contrat éducatif local pourra être signé, qui constituerait le cadre partenarial du projet éducatif global.**

Dans ce cadre, la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil sera sollicitée pour :

■ **La mise en œuvre d'un partenariat de réflexion autour d'un projet éducatif global.**

Une offre éducative importante existe déjà à Montreuil, qui se lit dans l'intervention des services municipaux, le nombre de dispositifs contractuels mis en place et les multiples actions partenariales. Les points d'appui sont donc présents mais il conviendrait de les articuler mieux afin de trouver une cohérence entre les interventions pour la construction d'un projet éducatif global.

**Dès lors, il semble opportun d'articuler fortement les actions et processus visant le développement et l'amélioration des conditions de réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes autour d'un projet éducatif global dont la mise en place nécessite deux préalables : l'élaboration d'un diagnostic, et celle d'un projet.**

L'élaboration du diagnostic préalable qu'il convient d'impulser dans un cadre partenarial doit faire apparaître : les situations économiques et sociales du territoire et des publics concernés, les besoins propres à ce site, un inventaire des structures et de l'activité en place, les partenaires existants, les compétences disponibles au sein des organisations et chez les acteurs.

L'élaboration du projet nécessite, à l'initiative de la commune, la mise en place d'un groupe de pilotage local qui doit tenir compte de la complémentarité éducative, du cadre pédagogique dans lequel actions, objectifs et choix seront clairement définis, de la qualité éducative des actions, de la viabilité et de la pérennité des projets construits sur la base du diagnostic, des modes de suivi, de régulation et d'évaluation des actions.

Il s'agit donc, pour répondre aux enjeux précédemment déclinés, d'**articuler** le volet éducation de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil autour d'un **projet éducatif global pour la ville**.

### ■ **Le développement de l'outil "observatoire local et permanent de l'éducation"**

Un diagnostic partagé et exhaustif des différents territoires qui composent la ville est en cours d'élaboration et, par ailleurs, des données statistiques scolaires viennent régulièrement nourrir l'observatoire de l'éducation. Néanmoins, des points restent dans l'ombre qu'il conviendrait d'affiner si l'on veut une pertinence du projet éducatif global de la ville : les difficultés scolaires encore importantes, les taux de réussite disparates selon les établissements, l'évitement scolaire.

La ville ne possède pas aujourd'hui tous les outils qui permettent d'analyser ces phénomènes. Il s'agirait donc de **travailler, en relation étroite avec les partenaires locaux** (Education Nationale, Mission Locale, associations d'accompagnement scolaire, etc..) à la mise en place d'un observatoire de l'éducation le plus complet possible.

Cet outil permettra, dans le premier temps, d'assurer une visibilité de l'impact des interventions et de les faire s'adapter mieux aux besoins du territoire. Puis, sa pérennisation permettra, ensuite, si nécessaire au regard des résultats obtenus et de l'évolution des phénomènes, des propositions d'action ou d'en proposer d'autres.

### ■ **Le soutien à la parentalité et à l'initiative citoyenne**

De façon générale, la connaissance des besoins d'un territoire repose autant sur de l'analyse statistique que sur de l'analyse qualitative qu'en font les individus qui le pratiquent au quotidien, qu'ils y soient professionnels ou habitants.

De plus, outre le fait que le volet éducation des contrats de ville fixe comme l'une des priorités la place de la famille et des parents dans l'acte éducatif, il semble difficilement concevable qu'un projet éducatif se construise, sur un territoire, sans la participation de ceux qui y vivent : les habitants, et en direction de l'enfance et de la jeunesse sans ceux qui détiennent la priorité en ce qui concerne l'acte éducatif : les parents.

Cependant, si l'on veut instaurer, au sein d'un tel projet, comme garantie d'une meilleure réussite, une **participation la plus active possible des parents et familles, il faut leur fournir les moyens de cette implication citoyenne**.

En effet, les relations sont parfois insuffisantes entre les parents et les lieux éducatifs, par manque de connaissance ou de compréhension, ce dernier aspect concernant plus souvent les familles défavorisées et/ou issues de l'immigration.

Il s'agirait donc de réfléchir aux modalités de mise en oeuvre concrètes de solutions offrant aux parents, mais aussi aux adultes en général, les moyens d'être partie prenante, et/ou acteurs, de quelle que façon qu'ils le désirent (entrée dans l'école, place dans la communauté éducative, portage de projets, etc...), des projets construits pour les enfants.

### ■ **Une sensibilisation et la "formation" des acteurs pour initier et pérenniser une dynamique collective et venir en soutien aux acteurs du projet éducatif global**

De façon générale, si l'on veut qu'un **projet éducatif**, conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes, soit le **reflet d'un engagement de tous** et qu'il témoigne d'un partenariat étroit entre les institutions, les associations et les citoyens, son élaboration doit être l'occasion d'un dialogue entre tous qui arrête des **modes de coopération** et donc, passe par une **connaissance des compétences, spécificités et responsabilités** de chacun.

Dans ce contexte, il apparaît important d'impulser des modules de sensibilisation-formation qui permettent aux différents acteurs, tous détenteurs de cultures professionnelles, sociales, voire

ethniques, différentes, de bien s'approprier cette connaissance et d'initier un processus global, de s'accorder sur le sens de notions comme éducation, projet, parentalité, de développer des échanges de savoirs, de connaissance des cultures.

De nombreux acteurs institutionnels interviennent souvent sur un même territoire mais souffrent d'un **isolement institutionnel**. Même lorsqu'ils interviennent en direction d'un même public, leurs missions sont parfois très différentes et les significations de ce que sont le partenariat et la transversalité le sont aussi. Ainsi, aujourd'hui, trouve-t-on peu de cohérence dans les actions mises en place, mais aussi dans les modalités de tarification, d'inscription, d'accès... Ici, une formation/action, qui susciterait des interrogations sur les pratiques et les actions collectives au sein d'un projet global, pourrait faire émerger des solutions.

La **relation adultes-enfants** ne doit pas se limiter à celle d'autorité, mais porter aussi sur les acquisitions de la socialisation, l'intégration à vie collective, la santé (hygiène alimentaire, prévention des conduites à risques,...), l'ensemble des citoyens étant, dans ce sens, concerné par l'éducation des jeunes à quelque chose qui serait de l'ordre de la "**veille éducative**". une démarche de formation pédagogique allant dans ce sens offrirait aux parents, mais aussi à tous les adultes se sentant concernés, les moyens de développer cette compétence.

L'intérêt que les parents portent à l'école et au champ de l'éducation de façon globale, est une garantie supplémentaire de la réussite des enfants. Pourtant, dans les quartiers en difficultés, les familles se positionnent souvent en retrait par rapport à l'école et sont peu partie prenante de la vie à l'école ou dans les lieux éducatifs. La formation/sensibilisation des enseignants et des acteurs de l'éducatif à **l'élaboration de nouveaux modes relationnels avec les parents** devrait améliorer la communication entre-eux et permettre aux parents de se positionner plus facilement.

#### ■ Une place pour les jeunes dans le projet éducatif global

Si les **enfants** et les **jeunes** doivent être au centre d'un tel projet, l'émergence de leur parole semble actuellement difficile. Il conviendrait alors de tout mettre en oeuvre pour leur permettre de s'exprimer sur leurs **attentes**, pour prendre en compte leurs idées, les aider à la réalisation de projets et développer l'éducation à la citoyenneté.

L'un des axes de travail à développer ici serait donc, **afin de promouvoir la pleine participation de tous, de saisir les opportunités de formation, et de travailler à la mise en place de celles qui feraient défaut pour accompagner les acteurs du projet.**

## **UNE EGALITE D'ACCES AUX DROITS POUR LES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTE**

Les outils de la solidarité en direction des personnes les plus exclues ont depuis longtemps été mis en place à Montreuil à la fois dans le domaine de l'action sanitaire et l'action sociale et dans celui de la politique d'intégration des populations d'origine étrangère.

### **ACTION SANITAIRE, SOCIALE ET SOLIDARITE**

Historiquement, la Ville de Montreuil a largement investi ces champs. Ainsi, les premiers **centres de santé** (CMS) datent de plus de 60 ans. La mise en oeuvre de la "politique de santé montreuilloise" a conduit à la création du **service communal d'hygiène et de santé** (SCHS) et depuis peu de la **mission saturnisme**.

Par ailleurs, la commune constitue à elle seule une circonscription de travail social. Elle a contractualisé en 1993 avec le Conseil Général afin de maintenir le **service social municipal**, un "**projet de ville RMI**" est intégré à ce service depuis 1989. Ces deux secteurs travaillent aussi en liaison avec le **centre communal d'action sociale** (CCAS).

#### ■ **Dans le champ de la santé, un engagement important de la ville et une démarche de type "santé communautaire"...**

La municipalité a confirmé malgré son coût, la légitimité des interventions de la Ville et de son soutien financier aux :

- 5 centres municipaux de santé (CMS) ; la reconstruction du CMS Savattero du centre ville est prévue à court terme,
- 4 centres de protection maternelle infantile (PMI), dont l'action est bien ancrée dans la réalité humaine des quartiers, et constitue aussi un bon vecteur de proximité d'une politique de prévention et de lutte contre l'exclusion.

Enfin, la politique de santé de la ville de Montreuil s'oriente autour de 8 grands axes, en partie génériques (préserver et améliorer la santé de tous, accès pour tous ; actions larges de prévention, d'éducation, d'information ; lutte contre les exclusions...), mais aussi plus thématiques (saturnisme infantile, SIDA et drogues, santé mentale) ou plus territorialisés (valorisation des ressources locales et développement de la "communication et des réseaux sanitaires et sociaux à l'échelle des quartiers").

La démarche de la **politique de santé de la Ville de Montreuil s'appuie "d'une part sur une démarche de démocratie participative, d'autre part, sur une démarche partenariale**. Cette démarche de type "santé communautaire" vise à associer au maximum spécialistes de santé et usagers".

#### **...qui s'appuient sur un réseau de professionnels important**

Les intervenants "santé" de la commune constituent un **réseau de soins public et professionnel dense** : 21 associations ; 11 établissements ou services d'accueil et de soins ; 9 intervenants autour de la médecine préventive - réseaux ; 22 structures dans des secteurs spécialisés (alcoolisme, handicapés, psychiatrie, sida, toxicomanie) ; le secteur libéral compte, quant à lui, 133 médecins libéraux et 325 "autres professionnels".

Le Centre Hospitalier Intercommunal André GREGOIRE est un élément essentiel de l'offre de santé publique sur le territoire de Montreuil, l'adaptation des locaux et des prestations à l'évolution des besoins de la population représente une préoccupation constante de cet établissement public, et de la ville.

De nombreux services municipaux interviennent aussi dans ce domaine : le SCHS, les CMS (dont 4 avec des centres de planification et d'éducation familiale en leur sein), les centres de PMI municipaux



(sur les 6 centres Montreuillois), la médecine professionnelle et préventive, le centre médico-sportif, ou encore le service social et le CCAS.

Pour autant, une étude réalisée en 1997 ("étude de la santé à Montreuil") soulignait la **"faible lisibilité de certains secteurs**, tant pour les intervenants qu'à fortiori pour les habitants et **"l'absence fréquente d'articulation des activités** les unes par rapport aux autres, conduisant à des doublons et des contradictions".

### ■ **Dans le champ du "social", une activité de plus en plus importante du service social municipal et du CCAS...**

La "politique des affaires sociales" de Montreuil constate la progression des inégalités sociales. Elle vise aussi à collaborer davantage avec les associations, et redéployer les moyens pour améliorer les actions de prévention.

Le service social exerce deux types d'actions : actions de prévention (dont actions collectives) et soutien individuel à l'autonomie sociale.

Près des trois-quarts des interventions du service social montreuillois concernent des problèmes financiers, le domaine administratif et juridique ou le logement ; le quart restant se situe autour de l'insertion professionnelle, la famille, la santé et la protection de l'enfance.

En 1998, 3 124 familles ont été reçues par ce service.

Le CCAS instruit l'aide sociale légale (aide aux soins, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aide sociale à l'enfance, RMI) et l'aide sociale (départementale ou communale) facultative. Il a reçu, en 1998, près de 19 780 demandes et réalisé pour ce faire 12 163 entretiens individualisés. Il propose aussi des activités et services en direction des retraités et des personnes handicapées.

Un accroissement des problèmes sociaux, des situations de grande précarité ou encore des inégalités sociales a été constaté par les professionnels depuis ces dernières années.

Les services ont vu largement augmenter le nombre de familles suivies (la moyenne mensuelle des familles suivies par assistant social est passée de 13 en 1992 à 38 en 1997 ; ce qui représentait 2 500 familles reçues par le service et par mois en 1997) ainsi que son renouvellement très important (50% des familles reçues en 1997 n'étaient pas suivies auparavant par le service social). Cet accroissement est aussi lié à la gestion administrative de plus en plus de dispositifs et fonds (FSL, FSE, chèques mobilité...) par le service social et le CCAS.

Enfin, sur une population totale de 90 674 habitants, on recense 4 149 bénéficiaires du RMI en janvier 2000 (33,1 % de bénéficiaires de plus qu'en 1997) et 7 086 demandeurs d'emploi au 30 septembre 1999 (*source ANPE 93 via GEP DDE*).

### **...qui peut compter sur des relais sociaux au sein des institutions ou des associations**

Il est difficile de recenser l'ensemble des "acteurs du social" de la commune au vu de la transversalité de ce champ. Aux côtés des services municipaux, on trouve des services du département : aide sociale à l'enfance (ASE), PMI, centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire (CDDPS) ou de l'éducation nationale (assistants sociaux). On peut aussi souligner l'intervention de nombreuses associations (des associations caritatives aux associations de quartier) ou encore l'existence de deux centres sociaux. Enfin, des professionnels sociaux sont parfois intégrés dans certaines structures (Aide Sociale Individualisée à la mission locale, par exemple).

### ■ **Des interventions qui s'inscrivent dans la proximité**

L'articulation des politiques municipales en matière de santé et d'affaires sociales avec celle des quartiers répond aux grandes orientations de la Ville, notamment dans l'objectif d'un meilleur service au public ou encore de participation des usagers/habitants.

Concrètement, elle prend forme du fait :

- de l'implantation géographique de certains équipements (ainsi, les lieux d'accueil du service social, CMS et PMI couvrent la majeure partie de la commune),
- de l'organisation même des services : le personnel du SCHS et du service social est plus particulièrement affecté à un secteur géographique de la ville.

Le service social municipal organise aussi des actions collectives de prévention dans les quartiers. Ainsi, il participe à de nombreux projets et actions collectives en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs dans différents champs (santé, éducation, logement, enfance, vie quotidienne, insertion sociale et/ou professionnelle).

### ■ **Un projet global de prévention du risque saturnin**

Une mission saturnisme est en place au sein de la ville depuis avril 1999. Ses tâches consistent à :

- impulser le développement du dépistage des enfants et du diagnostic du bâti en les corrélant,
- coordonner les services et partenaires intervenant sur des domaines avec lesquels le saturnisme a un lien,
- articuler les interventions liées à l'habitat (relogements, travaux).

L'objectif municipal est de mettre d'ici 4 ans environ 2 600 enfants montreuillois, potentiellement exposés, hors d'accès aux sources de plomb dans le bâti (projection statistique-IRFED-1994).

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

La loi de lutte contre les exclusions, sa mise en œuvre notamment à travers la couverture médicale universelle, la reconnaissance par l'Etat des centres de santé ainsi que la définition en cours des programmes régionaux d'accès aux soins (PRAPS) qui devraient se décliner à l'échelle départementale, offrent des points d'appui pour une **politique sociale et de santé territorialisée**.

Cette politique vise une meilleure inscription "dans la situation, le parcours, la capacité d'évolution de la personne, dans le passage de la santé individuelle à la santé publique, dans le sens d'une prise en compte des éléments environnants sur la santé d'une population, et dans le sens d'actions de décloisonnement des institutions et des professionnels en charge de la santé" (cf. dossier DIV-contrat de ville 2000-2006).

L'objectif de **participation des habitants** décliné dans la politique de santé et la politique des affaires sociales ou encore la **prise en compte de l'ensemble des conditions de vie des personnes** constituent des points communs essentiels entre les professionnels de la "santé", du "social" et du "Développement Social Urbain" et sont des liens à tisser et à développer autour d'une intervention territorialisée. Dans ce cadre, le rapprochement du public et des territoires, mais aussi le rapprochement des acteurs sont les objectifs que se fixe la Ville pour la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil 2000-2006.

### ■ **Restructuration du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire**

Il s'agit là de rechercher la meilleure adaptation de l'offre de soins hospitaliers à la demande des habitants, aux impératifs de santé publique et à l'évolution de l'offre de santé environnante. Dans cet objectif, la restructuration des locaux du Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire doit être poursuivie notamment pour le pôle mère-enfant, le pôle santé publique et l'offre hôtelière des services d'hospitalisation.

## ■ Confortation et développement des réseaux sanitaires et sociaux à l'échelle des quartiers

L'approche dite "communautaire" de la santé constitue une porte d'entrée vers le développement puisqu'elle s'appuie sur les potentialités d'une population pour permettre aux personnes de maîtriser leur santé et ses déterminants.

C'est pourquoi, il importe de favoriser les échanges, le travail en commun et la coordination entre les différents acteurs (tous domaines confondus). Dans ce sens, les **expériences associant décideurs, experts et habitants (type "santé communautaire")**, et les **réseaux sanitaires et sociaux de proximité formels et informels** sont à soutenir et développer à l'échelle des quartiers.

Ces démarches pourront s'appuyer sur le **programme adultes-relais**.

Tout ceci permettra de **mobiliser et travailler en partenariat autour des "décrochages" qui frappent les populations des quartiers sensibles** (éloignement des droits, dégradation du lien social...). En fonction des diagnostics établis par les réseaux mis en place, des pistes de travail commun autour de l'éducation à la santé, la prévention, les jeunes ou encore les familles immigrées pourraient, par exemple, être arrêtées.

## ■ Le soutien aux lieux et actions de quartier visant la lutte contre les exclusions et le développement de la solidarité

Différents projets peuvent contribuer à la lutte contre les exclusions et au développement de la solidarité. En effet, des actions diverses favorisent les échanges et/ou offrent l'occasion d'un travail plus particulier avec un individu, un groupe de personnes ou une famille. Enfin, les actions visant la participation des plus démunis à la vie locale doivent être encouragées.

La question de la **vocation sociale globale de certains équipements de proximité ou centres de quartier** devrait aussi être abordée, et plus particulièrement l'organisation de l'action sociale globale dans et à partir d'équipements de quartier à vocation fédératrice (type centre social). En effet, ces structures sont susceptibles d'être des "têtes de réseaux", à l'échelle de chacun des quartiers, non seulement autour de la gestion de locaux, mais aussi autour de la complémentarité des actions mises en place auprès des familles et des publics "fragilisés".

## ■ Une mobilisation des partenaires autour du programme de lutte contre le risque saturnin

Le travail de la mission saturnisme de Montreuil vise à développer un partenariat important (notamment institutionnel). Actuellement, les objectifs de la mission consistent à :

- impulser sur la ville la mise en œuvre du volet saturnisme de la loi de lutte contre les exclusions (dépistage, accès aux soins, éducation sanitaire...),
- finaliser le système informatisé de surveillance des immeubles anciens.

Des contractualisations existent ou sont en cours avec le Conseil général et l'Etat (PRAPS : dépistage, accès aux soins, éducation sanitaire). Celles-ci doivent pouvoir apporter les moyens nécessaires au programme d'intervention à mettre en œuvre sur le territoire de Montreuil. La coordination institutionnelle des actions représentant un des enjeux pour la réussite du projet, cet axe de travail trouve toute sa place dans la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, dans son volet "santé" mais aussi "habitat".

Les notions de public démunis ou en difficulté ou encore l'enjeu de l'accès aux droits, majeurs dans le champ du sanitaire et social se retrouvent également dans le champ de l'intégration.

## L'INTEGRATION DES PERSONNES IMMIGREES OU ISSUES DE L'IMMIGRATION

### ■ Montreuil, ville d'accueil

**L'immigration occupe une place prépondérante dans l'image de la ville.** "La commune constitue le plus court chemin entre l'Afrique et Paris, comme en témoignent les surnoms de "Montreuil-sur-Mali" ou "Bamako-sur-Seine".

**L'extrême visibilité des "Africains de Montreuil"** [qui vivent principalement dans les foyers] **tend à occulter les traces de présence d'autres courants migratoires**, souvent plus anciens. Espagnols, italiens, portugais, algériens ou marocains vivent pourtant dans la ville, certains en plus grande proportion qu'ailleurs, sans que leurs activités ne leur confèrent la "surface médiatique" dont bénéficient ces habitants des foyers."

Cet extrait est issu d'un article écrit dans le cadre du colloque sur les exclusions en 1994 -semaine internationale de lutte contre le racisme- par M. SIMON, INED.

**Le recensement de 1990** révélait que la communauté algérienne représentait 22 % des étrangers, la communauté portugaise 17 % et la communauté malienne 13 %.

De plus, il montre que **la population étrangère représente 18,8 % de la population** totale soit 17 794 personnes (dont 4 406 ressortissants des pays membres de la Communauté Economique Européenne sur 94 773 habitants).

C'est une population à dominante masculine, mais le pourcentage des femmes est passé de 29 % en 1968 à 39 % en 1990.

Le pourcentage des actifs est de 47,6 %, soit légèrement plus élevé que la moyenne montreuilloise (45,82 %). En revanche, les femmes actives ayant un emploi ne représentent que 24,47 % des femmes actives étrangères.

**La population immigrée occupe essentiellement deux types d'habitat : le parc collectif privé ancien sans confort et le parc social.**

Dans l'habitat collectif ancien, la population immigrée est très présente dans la partie ouest du **Bas-Montreuil** où la proportion peut atteindre dans certains îlots jusqu'à 54 % de la population.

Dans le parc social, la répartition est plus inégale. Les cités **des "Grands Pêcheurs" et de Branly** sont les deux ensembles qui comportent la plus grande proportion d'étrangers. Ceci s'explique par la **présence de foyers pour travailleurs immigrés.**

En effet, sans être la ville où les immigrés sont les plus nombreux, Montreuil compte **huit foyers**. Plus de la moitié de ces foyers sont occupés par une population sahélienne, particulièrement malienne. Certains rencontrent des difficultés de fonctionnement d'importance variée. Ainsi, l'inscription territoriale insatisfaisante, l'image de marque quelquefois négative et des conditions de vie parfois précaires participent de la difficulté d'intégration territoriale des foyers et d'insertion sociale des résidents.

### ■ Une politique municipale de l'intégration qui comporte deux axes

- le droit à l'intégration des populations étrangères déjà installées en France.
- le droit à la réintégration dans les pays d'origine et le développement économique pour une autosuffisance alimentaire dans le cadre de la coopération décentralisée.

Afin de mettre en oeuvre l'ensemble de ces actions, la Ville s'est dotée depuis 1978 d'un service spécialisé sur ces questions : **le service "solidarité internationale, intégration"**.

En relation avec les populations étrangères et d'autres services municipaux, le service "Solidarité internationale, Intégration, Insertion" organise des actions pour faciliter la **rencontre des différentes cultures**, la connaissance de l'autre facilitant la compréhension et l'entente qui sont les pièces maîtresses de la lutte contre les exclusions et pour l'intégration.

Le service recense tous les **problèmes administratifs** existants en recevant les intéressés et puis intervient auprès des services concernés. Il est également à l'origine avec le SMJ de la **semaine contre le racisme**.

En parallèle, le service "solidarité internationale intégration insertion" entretient des **rapports privilégiés avec les associations de résidents des foyers de travailleurs**.

Outre les activités propres au service, il assure un lien avec les populations immigrées par le biais de différentes structures :

- L'AMATI (Association Montreuilloise pour l'Alphabétisation des Travailleurs Immigrés) prend en charge depuis 1978 le problème de **l'alphabétisation** (parler la langue du pays d'accueil reste l'une des conditions préalables à l'intégration). Les cours d'alphabétisation sont au nombre de neuf, organisés dans des structures de la ville à raison de deux jours par semaine et par groupe. Environ 170 personnes par an participent à ces cours.
- L'AFMM (Association des Femmes Maliennes de Montreuil) met à disposition des **familles sahéliennes une médiatrice** qui travaille à la facilitation et à la consolidation des liens entre ces familles et la société d'accueil.
- L'ADCYF (Association pour le Développement du Cercle de Yélimane en France) construit et développe, avec l'aide de la municipalité, un programme de développement pour cette région du Mali d'où sont originaires de nombreux maliens vivant sur le sol montreuillois. Dans ce cadre, elle assure la liaison entre le programme de développement et les associations villageoises concernées par les réalisations.
- L'OMRI (Office Montreuillois des relations internationales) assure la mise en oeuvre des actions de développement dans les villages d'origine des maliens.

Mais aussi l'APEI (Association pour la Promotion des Echanges Interculturels).

### ■ Dans le cadre du précédent contrat de ville, dont le FAS était signataire, cet axe a constitué un champ transversal d'intervention

Les actions ont touché des publics diversifiés. Elles ont été développées sur l'ensemble du territoire communal mais ont aussi été déclinées sur des quartiers. Ainsi, elles relèvent de plusieurs thématiques inscrites dans le contrat de ville de 1994, des thématiques transversales tels que le sport , la culture, les initiatives habitants, l'éducation... et de la thématique plus spécifique de l'intégration (alphabétisation, soutien scolaire, écrivain public interprète à Bel-Air mis à disposition par ISM, Association des Femmes Maliennes de Montreuil...).

## LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR

Au vu du contexte local et des actions déjà engagées par la Ville, l'objectif principal pour la ville de Montreuil reste **l'égalité des droits et des devoirs des personnes immigrées ou issues de l'immigration, leur participation à la vie locale et le développement des pays d'origine.**

### ■ L'intégration des personnes d'origine étrangère constitue un axe transversal de la politique municipale

Elle trouve sa place dans la priorité donnée à l'action éducative pour l'égalité des chances de réussite, dans le souci d'améliorer l'accès aux services publics, dans le développement et l'amélioration de l'habitat spécifique, dans le développement des outils visant l'insertion et dans le développement d'une approche communautaire de la politique sociale et de santé.

### ■ Elle fait également l'objet de projets plus spécifiques

- Le développement d'une connaissance partagée des réalités et des évolutions des situations des familles  
En partenariat avec le FAS, un diagnostic partagé avec l'ensemble des intervenants sera élaboré afin de mieux connaître les caractéristiques locales de l'immigration, d'identifier les problèmes rencontrés ainsi que les réponses données dans la perspective de la création d'un observatoire.  
Celui-ci permettra de repérer à l'échelle communale mais aussi à l'échelle des quartiers les besoins et les points de blocage au processus d'intégration.  
Il dégagera des orientations afin d'améliorer la qualité de vie de ces populations et d'offrir des réponses plus adaptées aux problèmes posés dans le cadre des interventions de "droit commun".
- Le développement de l'accueil et de l'accompagnement des familles  
Les conditions de l'intégration demeurent la maîtrise de la langue, l'accès à une connaissance des modes de fonctionnement du pays d'accueil et la reconnaissance d'une autre culture par les institutions.  
C'est dans ce cadre que les **actions de médiation** développées par des structures comme l'association des femmes maliennes de Montreuil (AFMM) jouent un rôle prépondérant. Elles pourront être développées par le biais du dispositif des **femmes relais**. La mise en œuvre de ce dispositif dans les quartiers les plus en difficulté facilitera les relations entre les personnes issues de l'immigration ou immigrées avec les institutions (accompagnement individuel des familles dans leurs démarches administratives, tenue de permanences, actions de médiation sociale...), et favorisera le développement d'actions d'interprétariat, de traduction et d'alphabétisation.  
Dans le cadre du **programme "adulte relais"**, un effort tout particulier pourra être trouvé pour assurer une meilleure intégration de ces familles dans leurs quartiers.
- Le renforcement des actions de lutte contre les discriminations et le développement d'une expression citoyenne  
La ville de Montreuil s'inscrit dans des processus citoyens qui contribuent à lutter contre toute forme de discrimination et qui participent à l'amélioration du climat social dans les quartiers. Ils renforcent les liens sociaux et culturels qui existent entre les habitants.  
C'est dans ce cadre que la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil pourra soutenir et accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets dont la cohérence sera assurée au sein des projets de quartier.  
Par ailleurs, la ville soutiendra la création d'un conseil de l'intégration qui suscitera et soutiendra l'initiative citoyenne des familles immigrées ou issues de l'immigration dans le cadre du processus de démocratie locale engagée par la commune.
- Le développement des pays d'origine par des actions de coopération décentralisée  
Depuis une quinzaine d'années, les initiatives des migrants en faveur du développement de leur région d'origine se multiplient. C'est dans ce cadre que le programme de développement du cercle de Yélimané au Mali s'est construit avec l'aide de l'ADCYF. La mobilisation des différents partenaires déjà repérés doit permettre de mettre en œuvre la majeure partie des moyens nécessaires à la poursuite de l'intervention.

## LA LUTTE CONTRE LES PROCESSUS DE MARGINALISATION ET L’AFFIRMATION DU DROIT A LA TRANQUILLITE

### ■ Des politiques publiques de prévention de la délinquance mises à l’œuvre à Montreuil dès 1983

L’accélération des phénomènes de relégation urbaine dans plusieurs quartiers, l’arrivée d’une génération d’adultes et d’adolescents en rupture d’adhésion identitaire avec le modèle d’intégration fondé sur la valeur travail, la crise de l’action collective liée au retrait des adultes de l’espace public ont conduit la Ville de Montreuil à intégrer et à mettre en oeuvre des politiques publiques de prévention de la délinquance. **En créant, en 1983, un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, la Ville de Montreuil fut l’une des premières villes de France à faire apparaître le champ de la prévention de la délinquance comme une de ses préoccupations** et à placer celui-ci sur le terrain de l’action partenariale.

Face à la complexité des processus de marginalisation, la Ville de Montreuil a adopté le **principe tendant à une approche globale de la prévention**. Il vise à associer les professionnels et les habitants dans la mise en oeuvre des actions de prévention autour de la notion de citoyenneté. Le champ de la prévention n’est pas un champ spécialisé. Il s’intègre dans les pratiques professionnelles de très nombreux acteurs visant à lutter contre la marginalisation et la déviance sociale. Cette approche globale nécessite la mise en place d’un réseau d’acteurs mettant en place des actions concertées de prévention.

Afin de promouvoir cette approche la Ville de **Montreuil cherche à animer et à coordonner les différents acteurs** engagés dans des actions de prévention et plus récemment dans le champ de la sécurité publique. A ce titre, elle a multiplié les contacts avec les Services Publics et soutenu les dynamiques associatives et participatives des habitants. Ceux-ci se sont traduits par l’implication de la Ville dans les dispositifs contractuels.

### ■ ... qui se sont inscrites dans des dispositifs contractuels

Plusieurs dispositifs de contractualisation se sont succédés et superposés au cours des années, marquant des étapes dans l’approfondissement et l’élargissement des acteurs et des champs du partenariat.

- **Le conseil Communal de prévention de la délinquance**, créé en 1983. Il a, dès son origine, fonctionné en séance publique avec droit de parole pour le public et connu, quatre phases d’organisation de son travail :
  - à sa création autour de la connaissance des acteurs de la prévention et de leurs rôles,
  - en 1988 autour de la question de la prévention du Sida et de la toxicomanie,
  - en 1992 autour des questions de sécurité publique et d’ouverture à la justice,
  - en 1998 autour de la construction du diagnostic du Contrat Local de Sécurité.
- **Les contrats d’actions de prévention et de sécurité.**
- **Le plan local de Sécurité** conclu en 1992.
- **Le Contrat de Ville**, de 1994 à 1999, a permis, dans son apport opérationnel au CCPD de construire la connaissance des acteurs de la prévention autour de l’enfance en danger et de la connaissance du territoire de Montreuil, de soutenir une démarche de formation à visée communautaire sur la question des toxicomanies, de mettre en place un dispositif de prévention de la récidive par l’ouverture de postes “TIG” au sein des services municipaux et dans le milieu associatif et d’installer une permanence d’aide aux victimes.
- **Le Contrat Local de Sécurité** signé en juin 1998.

## ■ ... et qui s'appuient sur de nombreux intervenants aussi bien institutionnels qu'associatifs

Le champ de la prévention, de la sécurité publique et des toxicomanies embrasse de nombreux acteurs sur la ville :

- Le Conseil Général :
  - Au titre de ses compétences obligatoires, exercées par les professionnels de la PMI, du service social et de l'ASE concernant la protection de l'enfance. Il agit dans trois directions : la protection maternelle et infantile, la prévention administrative et la prévention spécialisée. Il a habilité l'association "Rues et Cités" pour intervenir en direction des pré-ado et des jeunes adolescents en voie de marginalisation sociale.
  - Dans le cadre des interventions de la mission départementale de prévention et de soins pour toxicomanes.
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- L'Éducation Nationale
- La Police Nationale
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sur le champ de la prévention en direction des jeunes.
- Le club de prévention " Rues et Cités "  
Il intervient sur trois secteurs de la ville et également auprès de la population tzigane, à partir d'actions de socialisation et une action spécifique autour du soutien scolaire financée dans le cadre des réseaux école.
- Pass 93, centre de prévention et de soins des dépendances à l'alcool.
- Le tissu associatif
  - les associations créées à l'instigation de la Ville : l'association LEA "Lieu, écoute, accueil", l'association PROSES.
  - Les associations intervenantes sur la prévention de la victimation et l'accès aux droits.
  - Les associations sportives et culturelles.
- La mission locale intercommunale
- S'pass 24 : Espace de socialisation des jeunes.
- Les services municipaux : le service municipal de la jeunesse, de l'enfance, de la culture de proximité, des bibliothèques, les services sociaux et médico-social, la mission prévention-sécurité publique-toxicomanies, enfin des permanences d'avocats.
- La DDASS sur le champ de la toxicomanie.
- Le service départemental de prévention et de soins pour toxicomanes.

## ■ Éléments de diagnostic concernant la délinquance, la sécurité et les pratiques toxicomaniaques

**La Ville de Montreuil est la ville du département dont le taux de délinquance est le plus élevé du département.** Cette tendance se confirme d'année en année mais, il est à noter, que l'écart avec la moyenne départementale se resserre d'année en année du fait de la forte progression de celle-ci et de la relative stagnation du taux Montreuillois. En 1999 le taux de délinquance de la Ville s'établissait à 94,49/1000 habitants (94,99/1000 en 1998) pour un taux départemental de 87,42/1000 (81,47/1000 en 1998). Le taux de mineurs mis en cause quant à lui progresse de 14,7 % soit 693 mis en cause en 1999 pour 546 en 1998. 60 % des faits qui leur sont reprochés reçoivent la qualification de vols avec violences.



L'identification des **territoires les plus criminogènes** fait apparaître une forte progression du secteur Centre Ville/Croix de Chavaux, élément nouveau par rapport au diagnostic du Contrat local de Sécurité, puisqu'il concentre 50 % de la délinquance de voie publique. Pour le reste, les éléments contenus dans le CLS restent, en tendance, valides. La Ville de **Montreuil est marquée par le caractère très diffus de sa délinquance** même si quatre territoires peuvent être particulièrement identifiés: Boissière, Bel Air, Espoir/Croix de Chavaux et dans une moindre mesure La Noue.

L'analyse qualitative des phénomènes de délinquance, montre une **progression constante de la délinquance des mineurs**, caractérisée comme une délinquance d'opportunité. Les violences urbaines sont quasi inexistantes et la délinquance organisée, dite délinquance en bande n'est pas caractérisée même si des délits sont constitués en groupe.

Les indicateurs de la justice et plus particulièrement ceux du parquet permettent de caractériser l'origine géographique des délinquants. Ces indicateurs permettent la caractérisation de la délinquance à Montreuil comme une **délinquance en grande majorité endogène** à l'exception forte de la cité Léo Lagrange qui se caractérise par une proportion de délinquants résidents mais non commettant sur la commune.

Le service pénitencier d'insertion et de probation, quant à lui, fait état d'un suivi d'environ 700 dossiers ouverts sur la commune de Montreuil.

Enfin le dernier indicateur, mis en place dans le cadre du Contrat local de Sécurité, prend en compte les incidents infra-pénaux. Il réside dans les **fiches de signalement des incidents et dégradations** sur les patrimoines de L'OPHLM et de la Montreuilloise d'habitation. Depuis plus d'un an et demi environ 1 100 fiches de signalement ont été renseignées 800 sur le patrimoine de l'OPHLM et 300 sur celui de la Montreuilloise. **Elles concernent pour l'essentiel le signalement des dégradations des patrimoines, l'occupation prolongée de jeunes dans les Halls portant atteinte au règlement intérieur et à la tranquillité publique.**

La **quantification des usagers de drogues est très difficile**, toutefois des éléments statistiques partiels qui concernent les toxicomanes suivis par un centre de soins et les associations caritatives peuvent nous renseigner. Environ 150 usagers de drogues par voie injectable montreuillois sont suivis par le centre de prévention et de soins "La Mosaïque", 250 usagers de drogues, dans leur immense majorité injecteurs, sont accueillis par Emmaüs Alternative.

Enfin, les années 90 ont vu l'explosion de la consommation de nouveaux produits (drogues synthétiques et médicamenteuses) associées à de l'alcool (**polytoxicomanies**) et à la **banalisation de la consommation de cannabis** sous des formes diversifiées (les enquêtes nationales montrent que 70 % des classes d'âge fréquentant les lycées et collèges consomment ou ont consommé du cannabis). Pour certains sous forme de consommation lourde. **L'ensemble des acteurs présents sur la Ville intervenant auprès du public "jeunes" fait part de sa préoccupation et de son désarroi dans le traitement de ce phénomène (Positionnement au regard de la Loi, face aux troubles comportementaux générés par la consommation).**

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

Quatre enjeux majeurs peuvent être identifiés.

- Coproduire les dispositifs de sécurité publique.
- Fédérer les démarches de prévention.
- Organiser les dispositifs d'accès aux droits.
- Développer la participation des habitants en s'appuyant sur les dispositifs locaux d'implication des habitants et la territorialisation de l'administration communale.

**L'échelle territoriale la plus pertinente** reste, compte tenu de la faible structuration de ces secteurs thématiques et de l'organisation territoriale des partenaires, l'échelle **ville entière** pour une majorité de propositions. **L'organisation au niveau de la ville entière est, en tout état de cause, un préalable à des modes d'organisation au niveau des secteurs ou des quartiers.**

Les axes d'intervention pour répondre à ces enjeux sont :

### ■ **Coproduire les dispositifs de sécurité publique**

- Enrichir le diagnostic permanent du Contrat Local de Sécurité  
La politique de contractualisation ne peut se concevoir sans la mise en place d'un constat qui prend la forme d'un diagnostic partagé et vivant. La collecte et le traitement des informations sont de la responsabilité de la ville qui anime le dispositif partenarial du contrat Local de Sécurité et qui doit mettre en place un observatoire permanent de la sécurité et de la prévention.
- Accompagner le mouvement de proximité en cours dans les administrations  
La mise en cohérence géographique des secteurs de police de proximité et de l'administration communale doit être encouragée à l'instar de la mise en place de l'unité de police urbaine de proximité qui se mettra en place sur la secteur Boissière.
- Coproduire la sécurité publique  
Les programmes de renouvellement urbain, les réhabilitations et travaux d'amélioration du cadre de vie des logements d'habitat social, les opérations de ZAC représentent une formidable opportunité pour coproduire la sécurité publique à la fois en terme de prévention situationnelle (LOPS) mais aussi autour de la question sociale (politique de peuplement, offre de services, notamment d'agents locaux de médiation sociale). Elle doit permettre d'associer les bailleurs et la RATP dans un partenariat, renforcer et engager de nouveaux partenaires notamment des commerces dans la production de la sécurité.

### ■ **Fédérer les démarches de prévention**

- Organiser des Etats généraux de la prévention sur le territoire communal  
La mise en place d'un programme de prévention globale sur la ville nécessite de rassembler l'ensemble des travailleurs sociaux qui sont impliqués. Ces Etats Généraux devraient permettre la reconnaissance de toutes les actions entreprises et de fonder les principes de l'intervention en matière de prévention.  
Trois objectifs pourraient en découler :
  - développer un programme d'actions concerté sur la base d'une charte d'intervention,
  - agir sur la formation des acteurs autour de la connaissance des métiers et des territoires,
  - créer un pôle de ressource de la prévention et de la sécurité sur la ville en relais avec les pôles de ressources nationaux, régionaux et départementaux sur ces thématiques.
- Elargir les secteurs d'intervention géographique du club de prévention et adapter l'intervention aux classes d'âge
- Accompagner les dispositifs d'alternative à l'emprisonnement  
La mise en place de dispositifs de réparation pénale et de médiation pénale et civile, tout comme la mise en place de poste de travail d'intérêt général, notamment en direction des mineurs doit se développer par l'ouverture de place d'accueil au sein des Services Publics, des bailleurs et des associations.
- Lutter contre les violences et l'évitement scolaires  
Un partenariat étroit avec l'Education Nationale doit être établi afin de lutter contre les violences à l'école et les pratiques d'évitement scolaire qu'elles provoquent. Une cellule de veille en liaison avec la police et la Justice doit se mettre en place afin de traiter ses questions à l'échelle communale sur la base d'un observatoire local des violences scolaires en liaison avec les quartiers et les acteurs de la prévention et de l'animation.
- Compléter le dispositif de Réduction des Risques en matière de toxicomanies  
En s'appuyant sur le réseau local, il est nécessaire de développer les dispositifs d'insertion et de réinsertion des toxicomanes par la création de structure comme les boutiques, le sleep in, l'accueil en appartement, les baux glissants.

■ **Organiser les dispositifs d'accès aux droits**

- Rassembler l'ensemble des actions autour de l'accès aux droits, la médiation et la conciliation et l'aide aux victimes  
La lisibilité des actions d'accès aux droits peut s'établir au sein d'une Maison de Justice et du Droit ou au sein d'un service communal d'accès aux droits qui accueillerait les associations et services partenaires. Une déconcentration au sein des PIMS est envisageable.

■ **Développer la participation des habitants en s'appuyant sur les dispositifs locaux d'implication des habitants et la territorialisation de l'administration communale**

- Rénover et déconcentrer le CCPD  
Il s'agit de mettre en oeuvre la réforme du CCPD tel que prévu dans le Contrat Local de Sécurité et de poursuivre cette réforme en décentralisant le fonctionnement du CCPD au niveau d'organisation de l'administration communale afin d'enclencher la dynamique participative des habitants.

**CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES OUTILS DE  
L'ACCES A LA CITOYENNETE**

La citoyenneté, avec la solidarité, est une des valeurs qui fondent l'identité de Montreuil.

Au cours du temps, elle a pris des formes différentes et s'est saisie de sujets divers, mais pour autant elle a toujours visé le développement de la capacité des habitants de Montreuil à "**jouer, sur son territoire du droit de cité**".

Pour Montreuil, la citoyenneté s'inscrit sur plusieurs champs :

- celui de la **démocratie représentative** qui doit inclure un dialogue permanent entre les habitants et les élus,
- celui de la **démocratie participative** qui favorise l'implication des habitants dans les processus de décision mais aussi soutient l'initiative citoyenne qui va dans le sens de l'intérêt général,
- celui de **l'accessibilité aux services publics** qui constituent le "ferment" du pacte républicain, et qui donc garantit l'accès à la citoyenneté,
- celui de **l'accès à l'information et à l'échange d'informations**, qui aujourd'hui représente l'élément indispensable d'une inscription sociale et citoyenne.

Ces dernières années, Montreuil a su renforcer et développer les outils et les processus favorisant un meilleur accès de tous à l'espace social, urbain et politique de la ville.

Ainsi, la définition d'une **politique des quartiers à l'échelle de la ville tout entière** vise principalement le développement de l'expression citoyenne.

Si certains quartiers nécessitent des interventions renforcées, la politique des quartiers a cependant vocation à couvrir l'ensemble de la ville, ceci afin de ne pas laisser se développer des zones de relégation à l'intérieur de certains territoires, non identifiés comme prioritaires.

Cette politique vise également et d'une manière plus générale à permettre une **meilleure prise en compte des spécificités des divers territoires** qui composent la ville, tant dans le cadre de la définition que de la mise en œuvre des actions structurantes engagées par la municipalité.

Par ailleurs, elle est à l'origine d'une plus grande cohérence dans les interventions, et d'une meilleure transversalité du service public sur les quartiers, désormais plus proche et davantage à l'écoute des habitants.

Elle s'appuie sur trois principes :

- La mise en place de **projets de quartiers co-élaborés** par la ville et les habitants de chaque quartier.
- L'**adaptation des services publics** pour une meilleure accessibilité.
- Le **développement de l'implication des habitants**.

Par ailleurs, le "droit" aux **nouvelles technologies de l'information et de la communication** est affirmé par la mise en place d'un programme ambitieux...

## **LA MISE EN PLACE D'UN PROJET POUR CHAQUE QUARTIER**

Dans son principe et ses finalités, dans la méthode qu'il propose comme dans les objectifs qu'il poursuit, le projet de quartier correspond à une définition active de la citoyenneté, à un processus qui permette à chacun de participer à la vie de la cité.

Fondé sur **un diagnostic partagé**, il doit être issu d'une **réflexion collective et prospective sur l'avenir du quartier**, et constituer **un cadre de référence définissant des priorités pour l'action** à court, moyen et long terme.

### **■ Une pratique de diagnostic et de projet déjà existante à Montreuil**

La ville a souvent fait appel, **dans le cadre de sa politique des quartiers** à des expertises extérieures très diverses qui ont permis d'élaborer, avec les partenaires concernés, un **diagnostic préalable à la définition des axes de projet** sur les quartiers :

- **"La cité de La Noue ou la forteresse vide"** (janvier 1994), un diagnostic réalisé par le CSTB sur le quartier de **La Noue**, a mis en évidence un enjeu majeur pour ce territoire : le réinvestissement par les adultes de l'espace public.
- **"Le quartier de La Noue, de l'espace vécu à l'espace conçu. Analyse anthropologique en vue d'un projet urbain."** (janvier 1994) est une étude d'Arlindo STEFANI concernant les cheminements et la toponymie-signalétique du quartier de La Noue, qui a représenté un apport important dans la démarche d'élaboration du projet de quartier et a permis de renforcer la dynamique habitante.
- **"Le diagnostic initial du projet de quartier Branly-Boissière"** (janvier 1994) réalisé par la Mission DSU, s'appuyait sur un rapport intitulé **"Initiatives des habitants. Diagnostic des Ressources. Montreuil"** (décembre 1994, cabinet ALFA), et reposait sur une démarche d'élaboration d'axes de travail dans la perspective d'un projet urbain pour le quartier.
- Les **"Propositions d'actions pour le Bas-Montreuil. Mission d'assistance au plan de référence du Bas-Montreuil"** (juillet 1998) élaborées par le CSSAU (Cycle Supérieur Spécialisé d'Aménagement et d'Urbanisme) de l'IEP de Paris portaient d'un diagnostic et préconisaient notamment l'élaboration collective du projet de quartier.
- **"Voyage au quartier caché. Premiers éléments de synthèse."** (septembre 1999) constitue les études de définition du projet de renouvellement urbain de la **Cité de l'Espoir**.
- L'**"Etude pour le développement économique, social et urbain du parc Montreuil"** (octobre 1999), a été réalisée par le cabinet TETRA sur le **Parc Montreuil**, en lien avec le développement du quartier et le soutien à l'initiative habitante.
- Les **"Etudes urbaines. Quartier des Grands Pêcheurs"** (octobre 1999) réalisées par les architectes-urbanistes Yves LION et Alan LEVITT et portant sur la hiérarchisation des espaces au sein du quartier **Bel Air/Grands Pêcheurs**, représentent les premiers éléments du diagnostic urbain sur ce territoire.

Par ailleurs, la ville s'est dotée **d'outils internes, sur une base thématique**, qui permettent d'améliorer la connaissance des quartiers. On peut citer à ce propos **l'Observatoire de l'Habitat** et **l'Observatoire de l'Education**, ainsi que la **Conférence Communale du Logement**.

## ■ Une incitation au diagnostic et à l'évaluation de la part des partenaires

Aujourd'hui, **tous les dispositifs contractuels et partenariaux font appel à un diagnostic** préalable et partagé, garant d'une meilleure prise en compte des réalités et d'une plus grande cohérence dans l'action. On peut mentionner à ce sujet le **Contrat Local de Sécurité**, le **Contrat Educatif Local**, le **PLH**, le **PLIE**, etc. Un certain nombre d'observatoires nationaux et thématiques ont également été développés tel l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (décret du 22/03/99 n°99-215 / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité / Ministère de l'Economie et des Finances / Secrétariat d'Etat au budget).

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

### ■ Le diagnostic inter-quartiers : objectifs et propositions pour les années à venir

Il s'agit de fonder les projets de quartiers et donc le processus de co-élaboration avec les habitants sur le **renforcement** et la **systématisation des outils de diagnostic et d'évaluation**. Afin de disposer d'éléments de connaissance et de comparaison, sur chaque thème, pour la ville entière et pour chaque quartier et de suivre dans le temps l'évolution de ces phénomènes ainsi que l'impact de nos interventions dans ce domaine, à partir de programmes d'actions définis.

**La démarche de "diagnostic inter-quartiers"**, dont le référent opérationnel est une structure pérenne **-le Pôle de Ressources Quartiers-** propose de mettre à la disposition des différents partenaires de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil un outil permettant la **synthèse** et **l'approche globale**, en faisant apparaître les principales caractéristiques des quartiers.

Cette démarche répond à cinq objectifs, le diagnostic inter-quartiers doit être :

- un **document fondateur et de référence** dans le cadre de l'élaboration et du suivi des projets de quartiers,
- un **outil d'alerte et d'aide à la décision** pour les élus,
- un **outil d'aide à la gestion** pour les équipes de proximité (territoriales),
- un **outil de modernisation des pratiques** des services en matière de partage des connaissances,
- un **outil d'évaluation**.

Partant d'une méthode de recueil des données et d'organisation pragmatique des connaissances, cette démarche se base sur l'existant. Elle vise cependant à développer de nouveaux outils et de nouveaux modes de collecte, d'échange et de structuration des informations.

Cette nouvelle démarche s'inscrit dans un contexte municipal plus global de développement des instances d'évaluation et de conseil. La Mission **Evaluation des Politiques Publiques** s'est également fixé comme objectif préalable "l'institutionnalisation" de pratiques d'évaluation déjà existantes en interne.

Le diagnostic inter-quartiers prendra la forme de "**monographies de quartier**" et d'un **tableau de bord des dynamiques socio-urbaines des quartiers** afin d'avoir une vision synthétique et analytique de processus tels que la ségrégation scolaire, la paupérisation de certaines catégories de la population, etc.

Cette démarche doit pouvoir accompagner au plus vite la mise en œuvre de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil et le processus d'élaboration des projets de quartier. Sa progression est conditionnée par la simplification des procédures de traitement de l'information, ce qui nécessite **un soutien de la part de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil en terme de mise en place d'outils techniques adaptés et d'ingénierie** : formation aux nouvelles technologies, études thématiques (évitement scolaire, ...), outils de formalisation et de communication, etc.

Par ailleurs, la **participation des services publics partenaires à la production de connaissances** fiables et réactualisées est aujourd'hui indispensable : elle doit faire l'objet d'accords et d'échanges clairement formalisés et continus dans le temps. Ces accords pourront prendre la forme de **conventionnements**.

■ **L'élaboration du projet de quartier sur la base d'une réflexion collective et prospective sur l'avenir du quartier entre élus, habitants et professionnels**

Six **coordinateurs de projet de quartier**, au sein de l'équipe MOUS de la ville de Montreuil, ont pour mission de structurer l'intervention des acteurs concernés autour d'un **projet de développement pour le quartier**, selon un principe de co-élaboration entre les habitants, les associations, les partenaires publics et privés, et les services de la ville.

Les coordinateurs de projet de quartier et la Mission DSU sont en charge de faire émerger une réflexion collective et prospective sur l'avenir du quartier, à partir de l'analyse dynamique entre tous les acteurs de ce diagnostic, dans la perspective de construire, pour chaque quartier, un projet.

Ainsi, le projet de quartier permettra :

- **D'organiser la réflexion** commune sur un territoire pour une identification concertée des enjeux et une définition priorisée des objectifs : les acteurs du quartier deviennent force de proposition.
- **De construire un programme d'actions** dans lequel chaque acteur trouve sa place : les ressources du quartier sont soutenues, valorisées et développées.
- **De faciliter la mise en œuvre du programme d'actions** selon les objectifs fixés : les actions qui s'inscrivent dans cette dynamique bénéficient d'un soutien collectif.
- **D'évaluer les effets des actions mises en œuvre** pour réajuster, si nécessaire, le programme et réinterroger la pertinence des objectifs : l'évolution des préoccupations des acteurs et des ressources du territoire est constamment prise en compte.

**Le principe de co-élaboration induit une participation de tous les acteurs de la vie du quartier à la conception et la mise en œuvre du projet de quartier :**

- **Les habitants**, dans leur diversité socio-démographique et leurs différents modes d'implication.
- **Les élus**, garants de la politique municipale, impulsent et donnent un cadre à la démarche de co-élaboration.
- **Les professionnels**, dont l'action s'inscrit soit dans le cadre de l'administration communale, soit dans les différents champs de l'intervention publique ou privée.
- Si dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de quartier, les acteurs de "terrain" ont une place privilégiée, le passage du projet à sa réalisation nécessite une phase de validation qui doit mobiliser **les décideurs de chaque institution** ou organisme impliqué sur le quartier.
- **D'autres partenaires** moins directement impliqués dans la vie et le devenir du quartier, mais pouvant apporter leur **soutien financier ou logistique au projet de quartier** devront pouvoir y être associés (Conseil général, Conseil régional, Caisse des Dépôts et Consignations).

Le principe de co-élaboration doit permettre aux différents acteurs en présence d'élaborer un cadre de référence définissant les priorités pour l'action.



## ■ Le projet de quartier : un cadre de référence définissant des priorités d'action

La multiplicité et la diversité des acteurs et des échelles territoriales d'intervention, le nombre d'étapes nécessaires au processus nécessitent la mise en place d'un dispositif particulier qui articule les dimensions stratégiques, d'animation et opérationnelle.

Le dispositif de conduite de projet s'appuiera donc sur trois instances :

- Un groupe nommé "**Acteurs de la vie du quartier**" ou "instance technique" qui réunira les professionnels des services municipaux et/ou des partenaires privés. Il participera au diagnostic partagé, et à l'élaboration collective des enjeux et des orientations pour le devenir du quartier. Son rôle est de proposer au groupe de pilotage un programme d'actions, pour faire évoluer la problématique identifiée. Ce groupe assure l'évaluation des actions et l'actualisation permanente du diagnostic partagé.
- Le **Groupe de pilotage** réunit quant à lui élus et décideurs, l'équipe d'animation et les référents des groupes d'objectifs. C'est un lieu de débat stratégique sur la mise en œuvre du projet de quartier, où se prennent les décisions opérationnelles nécessaires à la réalisation du programme d'actions.
- **L'animation du dispositif** est assurée par l'équipe territoriale en fonction des champs d'intervention de chacun. Le **coordinateur de projet de quartier** DSU est chargé de la coordination globale du processus.  
Cette animation consiste à assurer la réalisation du diagnostic préalable par le Pôle de Ressources Quartiers, d'organiser la participation des acteurs de la vie des quartiers au diagnostic partagé, à la définition des enjeux, des orientations et des objectifs. Il assure de manière générale les liaisons entre les différentes étapes et instances du processus, de même que le suivi de l'action.

Afin d'assurer la cohérence et la continuité du dispositif dans sa partie diagnostic et évaluation, il semble aujourd'hui indispensable d'**intégrer le Pôle de Ressources Quartiers à la MOUS de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil**. Cette nouvelle étape permettra également de mieux impliquer nos partenaires dans cette démarche, en leur proposant une analyse transversale de l'évolution des territoires, dans l'espace et dans le temps.

## ■ Evaluation et mesure de l'impact de l'action

La Mission Evaluation des Politiques Publiques de la ville développe deux approches complémentaires en matière d'évaluation du service rendu à la population. Il s'agit dans un premier temps de réaliser un "*tableau de bord territorialisé de l'offre de services publics*" dans tous les domaines qui concernent l'intervention communale ; et dans un second temps, de mettre en place et suivre un panel d'habitants afin de mesurer et suivre :

- le "besoin social",
- l'impact des politiques publiques et de l'action du service public communal,
- l'image des politiques publiques et de l'action des services.

Ce deuxième volet sera mis en œuvre avec l'appui de la Mission Qualité et du Pôle de Ressources Quartiers de la Mission DSU, notamment en ce qui concerne les questions concernant les quartiers qui font l'objet d'une intervention renforcée dans le cadre de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.

Quant à l'évaluation des actions liées à la mise en œuvre du projet de quartier, elle sera assurée par le groupe "**Acteurs de la vie du quartier**", parallèlement à la mise en œuvre de ce projet, selon des critères et des procédures communs à l'ensemble des quartiers. Ce groupe devra associer les habitants à chaque étape du dispositif d'évaluation, selon une méthodologie définie en commun.

## **L'ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS**

### ■ **D'un service public unitaire et centralisé à un service public adapté aux territoires et aux besoins**

Le "service public à la française" s'est longtemps défini comme unitaire et centralisé. Vecteur d'unité politique, de solidarité sociale et d'universalité culturelle, il s'appuie traditionnellement sur les trois grands principes de continuité (un seul service), d'égalité (un seul public) et de mutabilité (loi du progrès).

La crise sociale et économique a entraîné un **renouveau de la notion**, qui doit aujourd'hui être défendue comme un **outil de lutte contre les inégalités nées de la crise, au service du lien social et de la citoyenneté**.

Il en résulte que le service public, sans renoncer à ses principes fondateurs républicains, doit mieux intégrer l'espace local et la diversité des publics au cœur de ses problématiques et de son évolution. Face aux processus socio-économiques d'exclusion qui sont à l'œuvre dans certains quartiers, les valeurs d'universalité et de citoyenneté portées par le service public se tournent aujourd'hui plus particulièrement vers les populations défavorisées ou fragilisées.

Le service public moderne doit donc **s'adapter aux besoins de plus grande proximité (accessibilité) et de meilleure prise en compte des attentes des habitants** (amélioration des services rendus au public). Il doit pour cela mieux connaître les territoires sur lesquels sa présence devra se déployer.

Il peut dans cette optique s'appuyer sur une approche décloisonnée, qui associe les services municipaux et non municipaux autour d'une démarche globale, lisible et transversale. Cela amène également à considérer les publics visés, dans leur diversité, comme une ressource de changement. L'adaptation actuelle des services publics se décline donc en expériences de terrain articulées, structurées et concertées.

### ■ **La Ville de Montreuil, en relation avec ses partenaires sur ce champ, s'est engagée résolument dans cette direction**

#### - L'engagement de la Ville dans la territorialisation de ses services

La Ville de Montreuil est dotée d'une administration communale qui inscrit son action dans le champ légal de l'intervention publique défini, notamment, par les lois de décentralisation ; elle s'appuie sur un projet politique qui repose sur des valeurs de solidarité et de justice sociale.

La volonté de lutter contre les différentes formes de relégation dont sont victimes les populations exclues par un système économique inégalitaire, a conduit **depuis de nombreuses années la municipalité à prendre particulièrement en compte les "territoires de vie" des montreuillois**.

Les difficultés vécues par les habitants, le souhait de la municipalité d'améliorer la gestion urbaine et d'adapter la réponse publique à l'évolution des besoins et des attentes ont conduit à la mise en place d'une politique des quartiers concrétisée, dès 1992, par la création de la mission "Prévention et **développement social des quartiers**" (aujourd'hui mission "Citoyenneté et développement social urbain"). Ainsi, dès 1992, un coordinateur de projet de quartier intervient sur chacun des **six quartiers** prioritaires retenus par la Ville, dans le souci de mieux accompagner les interventions de requalification urbaine et sociales et de soutenir les initiatives des habitants.

En 1999, la politique des quartiers a étendu l'intervention des coordinateurs de projet de quartier à l'ensemble du territoire montreuillois de quartier.

Dans le même sens, **depuis 1997**, l'administration communale s'est engagée dans un mouvement général de **territorialisation de ses services**, autour de trois axes structurants :

- l'amélioration de la maintenance de l'espace et des bâtiments publics,
- la mutualisation des compétences et des interventions en matière d'action socio-éducative et socioculturelle,
- la prise en compte des attentes des usagers au sein d'une démarche participative de citoyenneté locale.

La mise en œuvre de la territorialisation de l'administration communale s'est ainsi concrétisée par un **découpage unique, commun à tous les services, de la ville en cinq territoires ou secteurs géographiques**. Sur chacun de ces secteurs a été créé en 1999 une **Antenne Municipale de Secteur** animée, sous la responsabilité d'un directeur de territoire, par une équipe comprenant un agent d'accueil, un Responsable Technique de Secteur (RTS), un Responsable des Secteurs d'Animation (RSA) et deux agents arpenteurs de vie quotidienne. Leur rôle est de **rapprocher le service public de l'habitant**, en adaptant et réduisant le temps d'intervention entre la demande et la réponse apportée.

La Ville s'est également dotée, pour adapter son appareil administratif aux enjeux actuels, d'une mission d'évaluation des politiques publiques, d'une mission "qualité" et d'un service de contrôle de gestion.

- La mise en place d'un PIMS et le dispositif emplois-jeunes

La création d'un pôle central à pluri-prestations administratives, le **Pôle d'Information Multi-Services (PIMS)** sur un quartier de la Ville (Montreau-Ruffins) permet de proposer, à partir des particularités de ce territoire et des besoins identifiés de sa population, une information globale (accès aux droits) et des prestations directes (état civil, service social, éducation...).

Afin d'améliorer la qualité et la proximité du service rendu et faciliter les démarches des usagers, un guichet unique d'accueil a ainsi été créé, complété par la présence des partenaires au sein du PIMS : soit de manière ponctuelle ou épisodique, soit sous la forme de permanences régulières. Au-delà des résultats positifs en terme de fréquentation, cette structure devrait également permettre de mieux repérer les attentes des habitants et leurs besoins en termes d'information et de proximité, dans ce quartier éloigné du centre-Ville.

La Ville a également mobilisé ses services dans la mise en place du **dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois"**. Le recrutement d'une centaine de contrats d'emploi-jeune a été prévu et 88 ont déjà été signés. **Ces nouveaux métiers s'inscrivent dans la démarche de territorialisation** menée par la ville : ils interviennent sur les quartiers ou auprès des équipements publics, dans des missions de proximité.

## ■ Les partenariats avec les autres services publics

La mise en place en 1997 du **PIMS** sur le quartier Montreau-Ruffins s'est appuyée sur l'élaboration et la signature d'une **convention partenariale** regroupant la Ville de Montreuil, l'Etat représenté par le Préfet, la Poste, EDF/GDF, l'ANPE, la CAF de Seine-Saint-Denis et la RATP.

**D'autres conventions ou organisations partenariales**, en dehors de ce PIMS, se sont mises en place entre la Ville et les services publics non municipaux présents sur le territoire de Montreuil. On recense notamment, **à titre d'exemple** :

- Le Contrat d'objectifs et de partenariat pour la réussite scolaire des élèves de Montreuil a été signé pour la période 1999/2002 entre la Ville et le ministère de **l'Education Nationale**.
- Le Contrat local de sécurité, qui réunit la Ville, le **Conseil général**, la **Préfecture**, le **Procureur de la République** près le TGI de Bobigny, le **Recteur de l'Académie** de Créteil, a été signé en juin 1998.
- Le contrat de ville signé avec **l'Etat**, le **Département**, le **FAS**... qui traduit des partenariats déjà existants ou en engage de nouveaux.

- Une convention de partenariat en cours d'élaboration réunissant la Ville, la **RATP** mais aussi des bailleurs sociaux tels que LOGIREP et l'OPHLM de Montreuil, pour la mise en place d'emplois-jeunes "agents locaux de médiation sociale".
- Le Conseil local de **la Poste**.
- La conception d'une expérience de "Plan d'information transport territorialisé" avec la **RATP**.
- Un partenariat existe avec **EDF-GDF**, formalisé en particulier par un Accord-cadre signé en 1996 et par une Charte sociale.
- Un partenariat est également en cours de développement entre la Ville et la **CPAM de Seine-Saint-Denis**, dans le domaine de l'accès aux droits pour les plus démunis et notamment les jeunes.
- La **CAF de Seine-Saint-Denis** tient, notamment, une permanence régulière au **PIMS** de Montreuil-Ruffins. Le **Contrat enfance**, signé entre la CAF et la Ville, fournit le cadre à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée dans le domaine de l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- Le **dispositif des emplois-jeunes** participe à la fois de l'effort national pour l'insertion professionnelle des jeunes et de la volonté d'adaptation du service public. Ces nouveaux métiers **concrétisent sur le terrain les différents partenariats** reliant la Ville aux grands services publics présents sur son territoire.

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

La réflexion sur l'avenir des services publics a donné lieu à un **diagnostic local de la situation des services publics dans les quartiers relevant de la politique de la ville**, réalisé en 1999 à l'échelle du département de **Seine-Saint-Denis**. Les principales problématiques mises en avant ont été :

- L'**accessibilité** des services publics et leur adaptation aux territoires.
- La prise en compte des besoins et attentes spécifiques des **usagers**.
- Le **décloisonnement** et la coordination des actions des différents services publics.

La Ville de Montreuil a plus particulièrement choisi de faire de la territorialisation de ses services municipaux l'axe majeur de son projet d'administration, dans une démarche qui vise à fédérer progressivement les autres services présents ou non sur les quartiers prioritaires.

L'amélioration et la modernisation du service public à Montreuil s'inscrivent donc dans une double logique endogène et exogène :

- Organiser l'offre de prestations publiques dans un objectif de renforcement du ciment égalitaire et intégrateur qui prévaut sur la ville.
- Instituer une approche élargie du service public montreuillois qui fera de la Ville tout à la fois un moteur et un relais d'un dispositif public à l'échelle communale (qui pourrait également déboucher sur des actions partenariales l'associant à d'autres communes).

Ces deux grands enjeux pour Montreuil doivent décliner leur pertinence autour des objectifs suivants :

- **Connaître** : le recensement de l'ensemble des prestations publiques proposées permettra d'identifier la nature, l'objet, le prestataire et le destinataire. Cette contribution à un diagnostic partagé facilitera la compréhension commune aux prestataires des champs d'action de chacun.
- **Comprendre** : le repérage des points de convergence par mandat, prestations et / ou type d'usagers facilitera la détermination d'axes transversaux et d'intervention communes.
- **Coopérer** : l'organisation d'un schéma partenarial du service public se traduira par une mise en réseau et une mutualisation d'un certain nombre d'actions innovantes (voire de prestations) en direction des usagers montreuillois.

- **Adapter** : prendre en compte systématiquement l'évolution des besoins et attentes de la population montreuilloise par la mise en place d'un dispositif permanent de connaissance, d'analyse et d'évaluation associant les **usagers** - clients - citoyens à la démarche, et s'appuyant sur les dynamiques initiées par la politique des quartiers.

L'amélioration générale de la **qualité** des services publics, et le travail d'évaluation continue qu'une telle démarche implique, figurent ainsi au cœur des orientations retenues par la Ville de Montreuil.

Deux autres axes de réflexion doivent aussi faire l'objet d'un traitement particulier :

- L'évolution de la mission générale de service public de certains établissements et institutions, au regard de leur évolution aux plans national et européen.
- La place particulière faite aux acteurs privés, en particulier associatifs, quant à leur mission déléguée ou contractualisée de services aux publics.

**C'est dans ce cadre que pourra s'effectuer à Montreuil la modernisation du service public, favorisant ainsi une stratégie commune d'implantation sur le territoire.**

La présente convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil représente l'opportunité d'indiquer des pistes de travail et de synergies qui pourront guider, dans les années à venir, la réflexion commune et l'action des services publics présents à Montreuil, en leur offrant le cadre partenarial et organisationnel préalable à des opérations communes.

### ■ La mise en place d'un groupe local des services publics

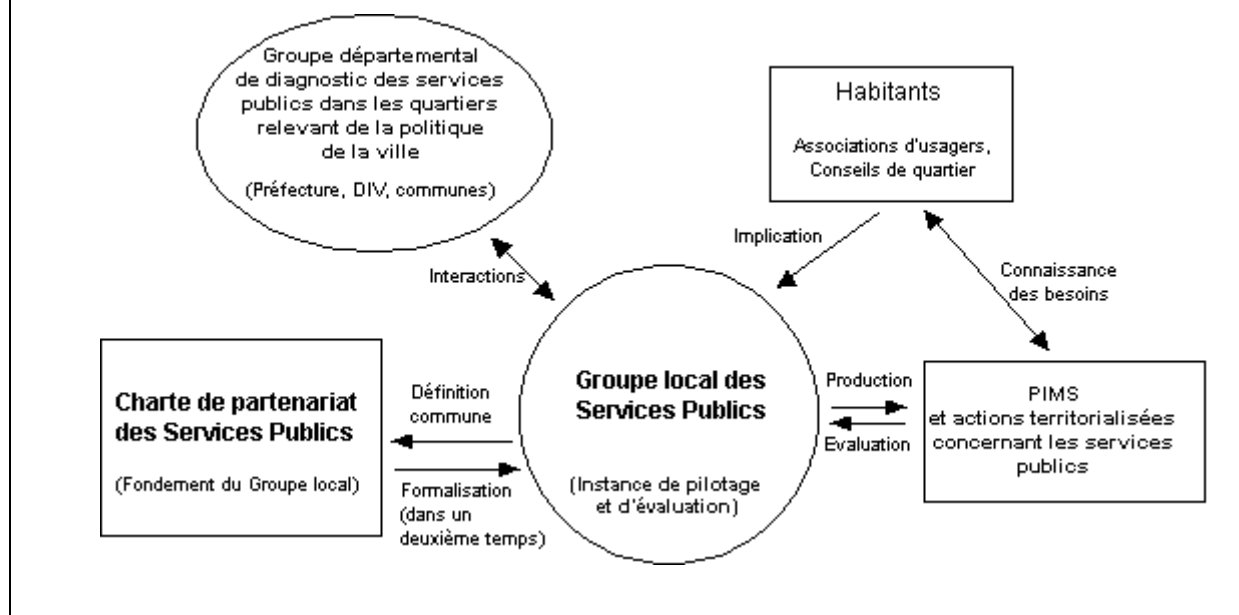
La territorialisation des services municipaux de la Ville va se poursuivre. Elle insuffle une dynamique de modernisation du service public dont témoigne l'organisation, en février 2000, d'une rencontre nationale à Montreuil sur ce thème ("*Territoire et proximité, moteurs de la modernisation du service public dans les communes*").

Les questions de l'**accessibilité** des services publics et de leur adaptation aux territoires, de l'**adaptation à leurs publics** pour une meilleure prise en compte des besoins de l'utilisateur et du **décloisonnement** des différents services publics doivent pouvoir être élargies aux autres services publics présents sur le territoire de Montreuil.

La constitution d'un **groupe local des services publics** fournira le cadre spécifique à la réflexion globale pour une mise en réseau des capacités d'expertise, d'innovation et de connaissance des territoires à l'échelle communale mais aussi "infracommunale" (échelle du quartier) et "supracommunale" (échelle de l'agglomération, ou du département).

Les associations d'usagers et les représentants des conseils de quartier devront être associées à cette instance, dans un cadre décisionnel à définir. L'élaboration d'une **Charte de partenariat des services publics** pourra lui donner un fondement institutionnel. Le groupe local des services publics sera ainsi à la fois un lieu de réflexion et support de projets opérationnels.

## Schéma partenarial proposé entre l'administration communale et les autres services publics



### ■ Le développement des PIMS

Le dispositif lié au *groupe local des services publics* ainsi constitué devra permettre aux différents partenaires d'élaborer en commun des projets et des actions, en conformité avec l'attente des populations et avec les orientations et les capacités propres à chacun des services publics engagés dans ce processus.

La démarche de proximité et de transversalité doit amener à **poursuivre la dynamique de création de plates-formes de services publics**.

Dans cette optique, la Ville de Montreuil souhaite poursuivre l'implantation de **Pôles d'Information Multi-Services (PIMS)** et a débuté en ce sens un travail d'étude préalable sur les quartiers Boissière et Bas Montreuil.

Autour d'un "noyau dur" de prestations communes aux différents PIMS, de nouveaux partenariats avec des services extérieurs à la Ville donneront à chacune de ces structures sa propre spécificité, en fonction des besoins identifiés pour chaque quartier. Ces trois premiers PIMS pourront, à terme, être reliés entre eux et avec chacun des services publics qui y participent.

### ■ Le développement d'outils destinés à faciliter l'accès aux services publics des populations en difficulté

Le rapprochement territorial ne suffit pas : une attention particulière sera portée (en fonction notamment des particularités de chaque territoire) à la **prise en compte des populations dont la difficulté** à accéder aux services publics est la plus grande.

Des **outils de médiation** pourront ainsi être développés par le biais de structures déjà existantes ou à formaliser. La médiation doit ici être entendue au sens large. Il s'agit, en effet, de mobiliser les services publics non seulement autour de la résolution et de la prévention des conflits, mais encore au service d'une "facilitation" des démarches et d'une meilleure connaissance mutuelle entre les services et leurs publics.

A l'image d'expériences déjà initiées avec la Poste et sur l'antenne de quartier DSU de Bel-Air, des écrivains publics et agents locaux de médiation sociale pourront être mis en place dans des conditions à établir. D'autres outils pourront également être créés : par exemple, la création de postes d'"adultes-relais" destinés à intervenir dans certains quartiers, de "délégués du médiateur" ou d'emplois-jeunes mutualisés entre différents services publics dans des missions de proximité.

Le fonctionnement et l'animation du Groupe local des services publics permettront d'alimenter la réflexion et de concevoir des projets communs à cet égard.

Il conviendra d'identifier le type et les modalités d'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'ensemble de ces projets. Des **délégués de l'Etat** pourront prendre part à la dynamique d'adaptation des services publics au sein des projets de quartier.

## **LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPLICATION DES HABITANTS**

Depuis toujours la Ville de Montreuil a soutenu "l'initiative habitante". En témoignent, l'existence d'une université populaire dès les années 30 ou encore les mouvements de solidarité en direction des ouvriers dans les grands conflits qui ont vu disparaître plusieurs grosses entreprises.

Aujourd'hui, deux dynamiques coexistent à Montreuil : l'une ascendante issue du "terrain" (des habitants formulent des projets, des initiatives sont soutenues) ; l'autre descendante, issue de la municipalité, anticipe, offre un cadre à l'expression de tous.

Ainsi, parallèlement au soutien du mouvement associatif et aux initiatives dans les quartiers, la Ville offre aux habitants l'opportunité de s'inscrire dans une démarche participative à travers la mise en place des conseils de quartier ou encore le développement des pratiques de concertation.

### **MONTREUIL, UNE VILLE QUI, DE MULTIPLES FACONS, FAVORISE L'IMPLICATION DES HABITANTS**

#### **■ Un soutien au mouvement associatif déjà ancien**

Le Service Municipal des Relations avec la Vie Associative, qui anime la Maison des Associations, existe depuis 1978. Il est en contact avec 565 associations montreuilloises. Il gère les moyens mis à leur disposition :

- Des **locaux** sont "mis à disposition" sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de **salles** au sein des centres de quartier, de la Bourse du Travail ainsi que quelques **lieux de convivialité**.
- Certains **centres de quartier** ont intégré la notion de proximité dans leur fonctionnement se rapprochant ainsi de la vie du quartier. Des projets d'équipements ont été développés (dans le Bas Montreuil, le Centre-Ville et Branly-Boissière), facilitant ainsi la participation des habitants.
- Des **subventions** sur critères, projets ou conventions, sont versées (122 associations en 1998).
- Des **moyens logistiques** tels que la reprographie, l'accès aux outils d'information... sont aussi proposés.

Le Conseil des Associations a été mis en place à la même époque. Il est l'interlocuteur de la Ville ; il se saisit ou traite des questions relevant du fonctionnement et du développement de la vie associative sur la commune.

L'Office Municipal des Sports fonctionne sur le même modèle.

D'autre part, un certain nombre d'associations agissant dans un cadre partenarial institutionnel incluent dans leur objet et mode de fonctionnement la participation des habitants. Il s'agit de :

- la Régie de Quartier,
- LEA, Lieu d'Ecoute et d'Accueil,
- l'Association des Femmes Maliennes de Montreuil,
- les centres sociaux Solidarité Français Migrants et l'ASSOFAC.



## ■ L'aide aux initiatives des habitants, à travers l'intervention du DSU

Le soutien aux **initiatives des habitants** correspond à une dynamique ascendante. Celle-ci prend en compte une idée, une demande, un projet formulé ou favorise l'émergence d'une demande latente d'habitants isolés, organisés en collectif ou association. Ce sont des personnes habitant le quartier, ayant un projet personnel lié à la vie de quartier, ou ayant un projet collectif, en tout cas ayant une vision du quartier.

Le soutien technique (aide au montage de projet, visite d'expériences, étude de faisabilité, mise en réseau, formation des porteurs de projet) a été apporté par l'équipe MOUS mais aussi pour les projets aboutissant à une activité économique par l'agent de développement des services de proximité de Profession Banlieue (axe départemental du contrat de ville 1994-1999).

Sur la période précédente, le soutien aux initiatives des habitants a permis :

- la mise en place d'initiatives spontanées, ponctuelles,
- la création d'associations (aide au démarrage),
- le soutien aux associations existantes (impliquées ou non dans la dynamique quartier),
- le développement des associations à travers de l'ingénierie (formation),
- la mise à disposition, l'aménagement de locaux (halte-jeux, ludothèque, restaurants associatifs...).

Les champs d'intervention principalement concernés sont liés :

- Au secteur culturel au sens large avec une dimension conviviale forte : fêtes de quartier, carnaval, repas, sorties familiales, marché bio, brocantes, vide-greniers...
- Au secteur prévention/éducation :
  - soutien et accompagnement scolaire, écoute-accueil des jeunes et parents (initiative s'appuyant sur deux associations d'habitants),
  - mise en place progressive de groupes de paroles parents réunissant enseignants, équipe éducative et médico-sociale, acteurs sociaux du quartier.
- Au secteur insertion : services de proximité

Les actions soutenues ou impulsées recouvrent un paysage, une dynamique sociale et une mobilisation financière très hétérogène selon les quartiers. Le contrat de ville est intervenu fortement sur ce champ.

## ■ Le développement des pratiques de concertation à l'échelle de la Ville et déconcentrées sur les quartiers

On peut distinguer plusieurs niveaux d'implication : l'information, la consultation, la concertation, la négociation, enfin la participation active qui consiste à prendre part aux décisions...

Montreuil a fortement développé ces pratiques ces dernières années.

- A l'échelle de la Ville :  
Des projets structurants de la Ville sont présentés à l'échelle des quartiers, (POS, réseau vert, PDU...) ; des dispositifs tels que le conseil des associations, le conseil local de l'environnement fonctionnent. D'autres instances partenariales entre la ville et les services publics prennent en compte les problèmes spécifiques des usagers tels que la convention cadre EDF, le conseil local de La Poste.  
Des conventions tripartites entre les amicales de locataires, les bailleurs et la ville ont été mises en place dès 1989 par le service logement s'appuyant sur le dynamisme des amicales. Elles avaient pour objectif d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants du parc social, à savoir l'amélioration de l'entretien des parties communes (halls, cages d'escalier, ascenseurs), réfection des isolations phoniques et thermiques, réaménagement des espaces extérieurs, création d'instance de médiation.

- A l'échelle des quartiers :

Le quartier **Montreau**, a fait l'objet d'une consultation importante auprès des habitants à la fin des années 80 avec le CAUE sur les besoins et les attentes de la population concernant le bâti et les espaces extérieurs, suivi de grandes rencontres présentant le programme de restructuration.

Dès 1994, les quartiers **La Noue** puis **Bel Air/Grands Pêcheurs**, bénéficient d'études d'anthropologie inscrivant les habitants au cœur du dispositif.

Les micro-projets d'aménagement (square, équipements de proximité) font l'objet de réunions de proximité, intégrant les contraintes des uns et des autres pour la prise en compte des besoins de chacun.

Plus récemment, les ateliers conduits par Arlindo STEFANI sur la **Cité de l'Espoir** ont permis d'intégrer les habitants à la redéfinition de la place de leur cité dans le projet de rénovation du Centre-Ville.

Actuellement, à **Branly-Boissière**, un Atelier de Travail Urbain réunit élus, habitants et techniciens. Son action est fondée sur le processus lui-même : en amont des projets, est mis en place un espace public de débat, lieu d'apprentissage et de formation réciproque s'appuyant sur des méthodes et des règles de l'art du dialogue. Les participants deviennent chercheurs engagés dans leur propre expérimentation.

### ■ La mise en place des conseils de quartier

La participation s'inscrit aussi dans la volonté politique de la Ville d'impliquer les habitants, de rechercher un dialogue permanent, un relais dans l'action.

Début 1994, à l'occasion d'un désaccord sur les projets d'aménagements lourds de la ville sur le Bas Montreuil, un comité de sages s'est constitué pour élaborer un diagnostic de situation conduisant à des propositions dont l'une a été la constitution du comité de pilotage de Bas Montreuil. Celui-ci, réunissant des habitants de tous horizons, s'est organisé sous la forme d'un forum citoyen et a préfiguré les conseils de quartier.

En 1995, la majorité a été élue sur la base d'une charte intégrant la création des **conseils de quartiers**. Depuis mars 1996, date de création du premier conseil de quartier, la municipalité en propose la généralisation. Ainsi 12 conseils de quartier ont été validés.

Ils participent de la "mise en œuvre du nouveau mode de gestion municipale, passant d'une démarche de concertation à une démarche de participation, contribuant au même titre que les associations et l'ensemble des services municipaux à dynamiser les quartiers".

**Le Conseil Consultatif de la Vie Locale (CCVL)** est créé au cours de l'année 1996.

Il travaille en 1998 à la préparation des Assises de la Citoyenneté avec la Municipalité, évoluant progressivement vers un rôle de plate-forme de rencontre et de débat entre les conseils de quartier.

En 1998, les premières Assises de la Citoyenneté sont mises en place en même temps que le bilan mi-mandat. En 1999, les Assises proposent 3 ateliers :

- projet de quartier,
- communication,
- rapprochement des services publics.

## ■ Les projets de quartier

Les projets de quartier viennent offrir un cadre et une méthodologie structurant les démarches de participation des habitants, en effet ils se fondent sur le principe de coélaboration avec les habitants. (cf. partie du document Convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil "un projet pour chaque quartier").

### **OBJECTIFS ET PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

L'implication des habitants constitue un axe transversal de la politique de la ville et donc de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.

En effet, celle-ci trouve appui dans différents domaines :

- cadre de vie : autour des projets d'aménagement,
- éducation : soutien à la parentalité et à l'initiative citoyenne,
- services publics : participation des usagers,
- sécurité/prévention : démarche citoyenne dans les quartiers,
- santé, social et immigration : mise en place des pratiques de santé communautaire.

Néanmoins, elle doit continuer à être soutenue :

- **Consolider** les processus existants (mouvement associatif, espaces citoyens, pratiques de concertation) et **articuler les différents modes et processus d'expressions** des habitants existants, créant une synergie entre le mouvement ascendant, modes de relation choisis par les habitants, et le mouvement descendant, procédures et dispositifs offerts par la Ville.
- Rechercher et **promouvoir tous les modes d'expression** pour une participation d'un **public diversifié**, en particulier en direction des plus démunis.
- Créer ou **développer les capacités collectives et individuelles des professionnels** à :
  - faire émerger la parole des habitants,
  - être à l'écoute, relayer et accompagner la parole et les projets des habitants,
  - faire entrer dans le droit commun des pratiques, la prise en compte de l'expression des individus,
  - comprendre les contraintes portées par les différentes logiques.
- **Soutenir et développer les temps et les espaces de convivialité.**

## ■ Consolider et articuler les différents modes et processus d'expression des habitants

- Favoriser le développement associatif au moyen d'actions de formation, de mise en réseau, de mise à disposition d'un lieu ressource : Internet, fonds documentaire.
- Soutenir le conseil consultatif de la vie locale dans son rôle de mise en synergie des conseils de quartier en tant que relais d'information, mutualisation d'expériences.
- Aider au démarrage des projets portés par les associations ou à l'initiative des habitants.
- Au fur et à mesure de la définition des projets de quartier, expérimenter la mise en place de **fonds de participation des habitants** qui soutiendra les initiatives répondant aux objectifs définis dans les projets de quartier.

■ **Rechercher et promouvoir tous les modes d'expression pour une participation d'un public diversifié**

Innover dans les modes de participation pour les adapter aux étapes, publics et problématiques en jeu : visite de quartier, enquête participative, co-élaboration d'outils de communication, convention tripartite, théâtre-forum...

■ **Créer ou développer les capacités collectives et individuelles des professionnels à faire émerger la parole des habitants**

- Développer la formation en direction des professionnels, pour passer de l'outil expérimental à l'outil permanent sur la démocratie locale et le fonctionnement du service public, la gestion de la complexité participative.
- Evoluer vers une communication performante en devenant un lieu de médiation autant que d'action.

■ **Soutenir les temps et les espaces de convivialité**

Soutenir les événements de quartier favorisant ou renforçant le lien social, tels que fêtes de quartier, brocante, vide-grenier, repas de quartier, sorties familiales, actions de solidarité...

## **L'ACCES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Les Nouvelles Technologies de l'Information (NTI) se développent à Montreuil, sous l'impulsion de la municipalité qui a créé en 1999 une Direction des NTI au sein de ses services.

Il s'agit de formuler et de mettre en œuvre un projet cohérent et durable qui prendra en compte l'ensemble des dimensions sociales, politiques, culturelles et économiques des NTI, bien au-delà du seul aspect technique de ces nouveaux outils.

### ■ **Des outils et des processus déjà en place pour le développement de l'accès pour tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :**

- Un **réseau câblé** de télédistribution a été construit sous le régime d'une concession de service public et compte 14 650 abonnés.
- Une **chaîne infographique** de la Ville est diffusée sur le Câble et sur internet.
- Le **site Internet** de la Ville, qui inclut des rubriques particulièrement riches (par exemple l'environnement, l'économie, l'histoire, une présentation des différents services, l'actualité...), a obtenu le "Trophée Multimédiaville" pour son contenu.
- **7 points d'accès publics gratuits à Internet** ont été mis à disposition des habitants à la mairie et dans les quartiers.
- Une **adresse électronique** est créée gratuitement pour tout habitant de Montreuil qui le souhaite.
- Des réseaux informatiques avec accès à Internet ont été installés dans **7 écoles** et une coopération active a été mise en œuvre avec l'Education Nationale.
- Des formations aux usages des nouvelles technologies ont été organisées dans plus de 70 petites et moyennes **entreprises** ; un développeur Internet est mis à disposition pour conseiller les entreprises locales sur Internet.

## **LES OBJECTIFS ET LES PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR**

La Ville va multiplier ses efforts pour **utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et de la communication à des fins de développement social, économique et culturel, ainsi qu'à des fins de renouvellement des pratiques démocratiques et citoyennes.**

En particulier, les possibilités du réseau câblé de télédistribution seront étendues au téléphone et à l'accès à Internet rapide.

### ■ **Les NTI seront mobilisées en tant qu'outils du renouvellement des pratiques démocratiques citoyennes**

- Une **chaîne locale de télévision indépendante**, placée sous le contrôle d'une instance locale sur le modèle du C.S.A., sera mise en œuvre.
- **Le site Internet de la ville sera développé pour mettre en relation les habitants, les élus, les différents acteurs de la ville.** Il contribuera au rapprochement du service public des habitants avec, notamment, la mise en œuvre de "téléprocédures". Le site Internet accueillera de nouvelles fonctionnalités : moteur de recherche et annuaire montreuillois dynamique, espace de discussion avec forums, développement des plans interactifs.

- Un projet de **site Internet du Conseil Consultatif de la Vie Locale** est en cours de conception.
- Les **points d'accès à Internet** seront multipliés dans les quartiers de la ville.

■ **Les NTI seront également mobilisées en tant qu'outils de mise en réseau des acteurs**

- Un **réseau "Intranet" municipal** sera créé pour améliorer les relations entre les services centraux de la ville, les antennes de quartier, les différents équipements de la ville (en particulier les écoles) : il contribuera également à la **modernisation du service public local**.
- Un **réseau de "Correspondants NTI"** pourra être constitué, **en relation avec les services publics partenaires de la Ville**. Il s'agit d'identifier, au sein de chaque structure, des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre des projets. Ceux-ci pourront ainsi travailler dans le cadre d'un réseau commun de compétences. Ce réseau pourrait être relié au Groupe local des Services publics dont la création est proposée par ailleurs.
- De nouveaux services ou **expérimentations** sont à l'étude dans le domaine de la **recherche d'emploi** et de l'**action sociale**, des **cultures urbaines**, de la **coopération entre les entreprises** de Montreuil. Ces nouveaux services accompagneront de nouvelles activités telles que le commerce électronique, les centres d'appels, la "télémédecine" ...

■ **Les NTI seront en outre mobilisées sur le champ de l'éducation et de la formation**

- Les **réseaux des écoles** seront étendus et les usages des nouvelles technologies facilitant l'accès aux savoirs seront développés.
- Une coopération avec **I.U.T.** sera mise en oeuvre pour développer les formations à l'usage des nouvelles technologies.

**LE DISPOSITIF DE PILOTAGE, DE MAITRISE  
D'ŒUVRE ET D'EVALUATION  
DE LA CONVENTION TERRITORIALE  
POUR MONTREUIL**

L'organisation du dispositif de pilotage, de maîtrise d'œuvre et d'évaluation de la convention territoriale doit permettre :

- La mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel facilitant la participation des partenaires aux décisions concernant les orientations et la mise en œuvre des actions en découlant.
- La réalisation et le suivi des objectifs opérationnels inscrits dans la présente convention territoriale.
- La réalisation et le suivi des objectifs fonctionnels qui ont prévalu à la mise en place de cette contractualisation :
  - La mobilisation des partenaires sur le champ de la gestion et du développement solidaire du territoire de Montreuil visant l'adaptation des modes d'intervention de chacun aux besoins des territoires et des publics. Cette mobilisation doit pouvoir se concrétiser à travers la définition d'objectifs communs, le développement des modes et instances de coopération, la mise en place d'actions partagées.
  - Le développement d'une dialectique entre approche territoriale et approche thématique :
    - par l'articulation des différentes échelles territoriales (quartier, ville, secteur intercommunal) et des dispositifs thématiques intervenant sur le champ de la gestion et du développement solidaire,
    - par la mise en place de modes et/ou d'instances d'échange, de confrontation et de construction entre ces deux approches, visant un enrichissement mutuel.
  - La mise en place par les différentes institutions de modes de travail intégrant le dialogue avec les habitants, ayant pour objectif un meilleur service rendu mais aussi de développement de la citoyenneté.
- La mise en place d'une évaluation des objectifs et des programmes d'action en découlant pour opérer les réajustements nécessaires.

## ■ **Le comité de pilotage**

### Rôle :

Le comité de pilotage politique est chargé du pilotage stratégique de la convention territoriale pour Montreuil.

- Il rappelle les enjeux et les orientations de la convention territoriale
- Il valide les programmes d'actions, ainsi que les attributions de crédits nécessaires à leur réalisation.
- Il intervient au niveau du suivi, de l'évaluation et du réajustement des objectifs opérationnels.
- Il est garant de la participation de chaque partenaire aux objectifs "fonctionnels" assignés à la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.
- Il veille à la bonne coordination entre les dispositifs thématiques intervenant sur le champ de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.

### Composition :

Il est composé des représentants désignés par les collectivités territoriales ou les institutions signataires de la convention territoriale : le maire, le préfet, le président du conseil général, le délégué régional du FAS ou leurs représentants respectifs, désignés nominativement.

Le président du conseil régional (ou son représentant) est membre du comité de pilotage, en tant que signataire d'une convention régionale pour la ville avec les villes de Bagnolet, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois et Montreuil.

Le directeur général des services de la ville, le chef de projet du contrat de ville ainsi que l'équipe opérationnelle y assistent et l'administrent.

D'autres représentants des signataires de la convention pourront participer au comité de pilotage, sous la responsabilité des membres désignés (services de l'Etat, Education Nationale, Justice, services du Conseil Général, services de la Ville...°

La participation de partenaires non signataires se fera sur invitation des deux présidents.



### Fonctionnement :

Le comité de pilotage est présidé par le maire et le préfet.

Il est préparé par le secrétaire général des services de la ville, le chef de projet et l'équipe opérationnelle ainsi que par un membre de la mission ville de la préfecture. Ceux-ci peuvent suggérer aux membres du comité de pilotage la présence d'invités, soient membres collectivités et institutions signataires, soit partenaires.

Il se réunit deux fois par an à l'initiative du maire et du préfet, pour valider les programmes d'actions, examiner l'avancée des projets, valider l'évaluation des programmes et opérer les ajustements nécessaires en terme d'objectifs à la fois opérationnels et fonctionnels.

## ■ **L'équipe opérationnelle**

### Rôle :

Son rôle est de participer à l'élaboration des objectifs opérationnels et fonctionnels de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, d'en permettre la mise en œuvre et d'en construire les éléments d'évaluation.

Ses missions sont :

- d'apporter les éléments de diagnostic nécessaires à l'élaboration des objectifs,
- de mobiliser les acteurs et animer le partenariat,
- d'articuler les dispositifs thématiques et territoriaux,
- de garantir la pratique du dialogue avec les habitants,
- de fournir les éléments d'évaluation.

Pour cela l'équipe opérationnelle dispose d'une capacité reconnue par les signataires d'agir en transversalité et donc d'interpeller les services des différents signataires de la convention pour assurer la mise en œuvre des objectifs de la convention.

Cette équipe est co-mandatée et donc co-financée par l'Etat et la ville (et autres signataires de la convention ?).

### Composition :

Elle est composée du chef de projet et de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

### Le chef de projet :

Le chef de projet désigné par l'Etat et la Ville, est Mme Sylvie PAYAN.

Elle est chargée de la conduite du projet défini par la convention territoriale pour Montreuil du contrat de ville.

Ses missions sont :

- de promouvoir, auprès des acteurs publics et privés, la définition et la mise en œuvre d'un projet global favorisant le développement et la gestion solidaire du territoire de Montreuil,
- d'animer le partenariat local nécessaire à la réalisation du projet à l'échelle de la ville, en étant l'interlocuteur des élus, des services de la ville, de l'Etat et des autres institutions partenaires,
- d'assurer l'articulation entre la convention territoriale et la convention cadre intercommunale,
- de favoriser l'articulation entre les dispositifs thématiques et territoriaux, à l'échelle de la ville et dans le cadre du projet inscrit dans la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil,
- d'administrer le comité de pilotage politique de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil,
- d'organiser le suivi technique de la mise en œuvre des objectifs,
- d'assurer l'information des acteurs sur les orientations et l'évolution de la politique de la ville.

Pour cela,

- elle est placée sous la responsabilité du maire ou de son représentant et de la directrice générale des services de la ville,
- elle dispose du concours des services de la commune, de l'Etat et des autres partenaires signataires de la convention,
- elle participe ou est membre des instances de suivi des autres dispositifs contractuels relevant ou non de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil (CLS, CCPD, CEL, CLAS, PLH, CCL...),
- elle anime l'équipe de MOUS et assure le fonctionnement des instances de pilotage technique,
- elle peut s'appuyer sur l'organisation territoriale des services de la ville, en sollicitant les équipes municipales de secteurs.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale :

L'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale est constituée de :

- la mission du Développement Social Urbain :

- **Cinq coordinateurs de projet de quartier chargés de la déclinaison de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil sur chaque territoire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pour chaque quartier.** Ils sont assistés d'accompagnateurs de la vie citoyenne et du projet de quartier.

Les coordinateurs de projet de quartier ont pour mission de structurer l'intervention des acteurs autour d'un projet de quartier, selon un principe de co-élaboration entre les habitants, les associations, les partenaires publics et privés et les services de la ville. Le projet de quartier, piloté par un élu de quartier, constitue un cadre de référence définissant des orientations et des priorités d'action partagées.

Au sein de la mission du Développement Social Urbain, les coordinateurs de projet de quartier sont en charge de :

- . faire émerger une réflexion collective et prospective sur l'avenir du quartier,
- . de construire un programme d'actions,
- . de faciliter sa mise en œuvre par la mobilisation de tous les acteurs,
- . d'évaluer les effets de ce programme d'actions,
- . favoriser le dialogue et la participation des habitants dans la vie quotidienne mais aussi dans le développement du quartier.

Les coordinateurs de projet de quartier représentent le pôle "vie citoyenne et projet de quartier" de l'équipe territoriale, constituée également d'un responsable technique de secteur et d'un responsable de secteur pour l'animation.

Dans son rôle de suivi territorial de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, le coordinateur de projet de quartier doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble de l'équipe territoriale tant dans la construction que pour le suivi des projets.

Les coordinateurs de projet de quartier interviennent sur l'ensemble du territoire communal, et plus particulièrement sur les territoires en renouvellement urbain ou faisant l'objet de démarches de gestion urbaine de proximité.

Par ailleurs, au sein de l'équipe de MOUS du contrat de ville, **les coordinateurs de projet de quartier assurent le suivi d'une thématique particulière** (développement équilibré du territoire, projet éducatif global, politique de santé territorialisée, égalité des droits et des devoirs pour les personnes d'origine étrangère, adaptation des services publics, implication des habitants), à ce titre ils participent aux instances mises en place sur ces champs.

- **Un chargé de mission "pôle de ressources quartiers"** est chargé de renforcer et de systématiser les outils de diagnostic et d'évaluation, de mettre à disposition des différents partenaires des outils de synthèse et d'approche globale des territoires. Il a pour mission de développer tous les outils indispensables à une bonne connaissance des territoires (diagnostic inter-quartiers) et de leur évolution (tableau de bord des dynamiques socio-urbaines). Il a en charge également la construction d'outils d'évaluation. Il assure également le suivi du volet "l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication" de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.

- La mission Prévention-Sécurité Publique-Toxicomanies :

**Un chargé de mission Prévention-Sécurité-Toxicomanies** assure le suivi du volet "lutte contre les processus de marginalisation et affirmation du droit à la tranquillité"

Ce volet de la convention décline pour partie les orientations de coproduction des politiques publiques de prévention, de sécurité publique et de toxicomanies élaborées localement dans le cadre du CCPD et du contrat local de sécurité, qu'il est chargé d'animer et d'administrer.

Il assure l'ajustement et la mise en cohérence de ces orientations entre les différentes échelles territoriales retenues par la municipalité dans son organisation : les cinq secteurs, la ville et l'échelle intercommunale.

- La mission Insertion :

**Un chargé de mission Insertion-Emploi-Economie solidaire** assure le suivi du volet "accompagner la mutation du tissu économique local par une politique forte et adaptée de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation, dans le cadre d'une réflexion intercommunale". Pour cela il participe à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des actions des différentes structures intervenant sur ce champ telles que la mission locale, le PLIE, la MIEL, la Régie de Quartier...

Dans le cadre du suivi thématique de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, les coordinateurs de projet de quartier et les chargés de mission ont la capacité d'interpeller les services des différents partenaires de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil lorsque cela est nécessaire à la construction, au suivi et à l'évaluation de ses objectifs.

Par ailleurs, l'équipe de MOUS du contrat de ville est assistée dans ses missions par un responsable administratif, trois secrétaires et des assistants territoriaux et thématiques. Ces postes indispensables au bon fonctionnement de l'équipe, sont importants à signaler.

#### ■ Le comité technique

Il est l'instance qui fait le lien entre le travail quotidien de l'équipe de MOUS et le comité de pilotage. Sa fonction est de préparer les éléments nécessaires aux décisions du comité de pilotage :

- préparer les programmes d'actions et les programmations financières annuels,
- rassembler les éléments d'évaluation des objectifs opérationnels,
- identifier les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fonctionnels,
- faire des propositions d'ajustement.

Il est composé des personnes désignées par les signataires pour assurer le suivi technique de la convention territoriale pour Montreuil, et de l'équipe opérationnelle.

Il se réunit au moins deux fois par an, avant les comités de pilotage et autant que de besoin, sur invitation du chef de projet.

#### ■ La concertation avec les porteurs de projet

L'élaboration des programmations annuelles, le suivi et l'accompagnement dans la réalisation des projets ainsi que la constitution des bilans d'actions sont l'occasion d'un travail étroit entre l'équipe MOUS et les porteurs de projets, qu'ils soient services de la ville, institutions partenaires, associations ou groupes d'habitants.

Le temps de l'évaluation des actions et des objectifs de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil sera aussi une opportunité pour débattre collectivement de la pertinence et de l'efficacité de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil, en tant qu'outil opérationnel et fonctionnel.

Ainsi, la concertation avec les acteurs de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil s'inscrit à la fois dans le déroulement continu de sa réalisation et au moment fort de l'évaluation.

**L'ENGAGEMENT DE CHAQUE PARTENAIRE DANS LA  
REALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION  
TERRITORIALE POUR LA VILLE DE MONTREUIL**

La politique de la ville initiée par l'Etat, vise à soutenir et à accompagner une gestion et un développement solidaires des territoires, en s'attachant à renforcer l'intervention auprès des populations et des territoires les plus en difficultés.

## ■ **La commune de Montreuil**

La ville de Montreuil se reconnaît dans cette politique, qu'elle décline sur son territoire à travers ses politiques thématiques mais aussi par la mise en place d'une organisation territoriale.

Ainsi, qu'il s'agisse des interventions en terme de développement du territoire (politique d'aménagement, de l'habitat ou de développement économique) ou des actions relevant de la gestion sociale et urbaine (politiques de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de la santé, de prévention, d'insertion, d'intégration, travail avec les bailleurs sociaux), la ville cherche à réduire les écarts à la fois entre les territoires et entre les populations.

Les orientations et les actions proposées aux partenaires de cette convention territoriale pour Montreuil illustrent bien cet engagement déjà ancien de la ville.

Ces dernières années, la ville s'est attachée au développement de son approche territoriale en multipliant les moyens humains et en l'inscrivant dans son mode de fonctionnement de façon durable. Il s'agit là de rechercher à la fois un meilleur service rendu grâce à une plus grande capacité d'écoute mais aussi une restauration de dialogue entre les habitants et l'institution municipale.

Ainsi le renforcement des moyens accordés à la politique des quartiers garantit l'engagement de la ville dans une gestion et un développement solidaire de son territoire, à toutes les échelles, du quartier à la ville, de la ville au quartier.

L'ensemble des moyens alloués à la politique des quartiers, ainsi que ceux des politiques thématiques dédiés aux objectifs de la convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil participeront à la mise en œuvre des actions inscrites au programme de cette convention territoriale pour la politique de la ville à Montreuil.

## ■ **Le Conseil général**

### Le cadre général

Le département de la Seine-Saint-Denis a fait au long des années du développement social et urbain un axe majeur de son intervention, en s'appuyant sur ses compétences propres (action sociale et sanitaire, insertion, protection de l'enfance, collèges, voirie...) et sur ses choix d'orientation.

C'est à ce titre, au service de la réflexion de tous les acteurs, qu'il a élaboré, avec l'Etat et de nombreux autres partenaires, un "protocole d'accord pour la réussite de la politique de la ville".

Ce protocole affirme la volonté de tous les signataires, et du département en particulier, de s'attacher à mettre en cohérence, à partir du diagnostic et des orientations locales fixées en commun, toutes les interventions existantes. Il s'agit de construire ensemble en s'appuyant sur les responsabilités de chacun, les projets nécessaires à une réponse aux besoins existants sur la ville et les quartiers.

Cela signifie pour le département un triple cadre d'intervention dans les contrats de ville :

- par l'intervention quotidienne de tous les services départementaux,
- par la participation aux réflexions partenariales permettant l'adaptation de ses interventions, en cohérence avec les autres acteurs,
- par la capacité, en s'appuyant sur l'élaboration des projets partenariaux, de prises de décisions particulières.

Dans ce cadre, sur le territoire de la commune de Montreuil, peuvent d'ores et déjà être recensés :

- Au titre des transports et de l'environnement

- Le département mobilisera ses engagements au titre du contrat de plan Etat/Région. Il participera à hauteur de 76 millions à l'insertion urbaine de la couverture de l'autoroute A3 et à hauteur de 117 MF à la prolongation du tramway Noisy-le-sec/Val de Fontenay.
- Réaffirmant sa volonté de développer et d'améliorer la dimension verte du territoire, le département poursuivra sa réflexion sur les itinéraires cyclables pour lesquels il vient de prendre une décision de soutien financier.

- Au titre du développement économique et de l'emploi

Le développement économique et l'accès à l'emploi sont des axes majeurs que soutient pleinement le département.

Il le fait à travers des actions diverses :

- l'action foncière (murs à pêche, Ecopôle, Bas Montreuil),
- le soutien à l'étude de faisabilité d'un plie intercommunal,
- le soutien à la création d'une miel intercommunale.

Il propose de soutenir la ville dans l'étude sur le développement économique en lien avec l'arrivée du tramway.

Le département souhaite contribuer pleinement à la réflexion et aux démarches visant à un meilleur ancrage des populations en difficultés dans le processus de développement économique, en s'appuyant entre autres sur le PDI. Cette volonté se traduit, d'ores et déjà, par un accompagnement et un soutien à l'expérimentation locale "retour à l'emploi" menée par la ville de Montreuil en partenariat avec le ministère de l'emploi et de la solidarité.

- Au titre de la formation et de l'éducation

L'école et la formation sont des enjeux majeurs exprimés comme prioritaires dans le protocole pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, signé en mars 2000.

Le département poursuivra son effort en matière de collèges avec la reconstruction du collège Jean Moulin (105.9 MF) et celle du collège Paul Eluard (88.5 MF), la livraison des deux établissements étant prévue en 2003.

Il mobilisera ses politiques spécifiques, en matière sportive, culturelle et en direction de la jeunesse à travers diverses actions : soutien aux compagnies en résidence, au centre dramatique national (ex. théâtre des jeunes spectateurs) et au centre de promotion du livre pour la jeunesse, du conventionnement pour la promotion des disciplines sportives.

- Au titre de la cohésion sociale

Les enjeux sociaux sont au cœur de l'implication du département. Il mobilisera toutes ses politiques dans les champs sanitaire, éducatif et de protection de l'enfance (service social polyvalent, PMI, club de prévention), de l'insertion dans le cadre du projet de ville RMI, etc...). Les dispositifs co-gérés avec l'Etat (plan départemental d'insertion, plan départemental d'accès au logement pour les personnes défavorisées/ fonds solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes) sont autant de cadres pour accompagner des actions de proximité. Au-delà des actions particulières qui sont menées dans le cadre d'équipements de proximité départementaux ou par les éducateurs des clubs de prévention que le département peut accompagner ou susciter, c'est bien une synergie des partenariats qui est recherchée autour de quelques projets ou pistes de réflexion déjà identifiés :

- Réflexion sur l'extension du périmètre d'intervention du club de prévention rues et cités, avec l'engagement d'une étude sur les besoins en prévention spécialisée sur le quartier du bas Montreuil.
- Accès à la santé et mise en réseau des professionnels.
- Prévention des toxicomanies et poursuite du soutien au lieu d'écoute LEA.
- Adaptation des services publics à travers la participation au groupe local des services publics.
- Contrat local de sécurité.

- Au titre d'autres démarches dans lesquelles le département souhaite s'inscrire
  - L'intervention sur le parc privé, à travers les copropriétés en difficultés et les OPAH.
  - La restructuration et l'amélioration d'équipements concourant au projet urbain, dans une logique d'amélioration du service rendu.

Ces engagements constituent un premier cadre, qui se trouvera complété chaque année, suite au travail partenarial mené dans les domaines d'intervention du département.

## ■ L'Etat

L'Etat continuera à jouer son rôle "moteur" et de soutien aux actions menées par la commune dans la poursuite de cette démarche contractuelle dont il est l'initiateur. Pour ce faire, certains principes de programmation financière sont d'ores et déjà acquis pour les six prochaines années (sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finance).

La contribution annuelle de l'Etat concernant les crédits de fonctionnement pour la durée totale du contrat se réfère à une base minimale de 1 600 000 F par an, correspondant d'une part à une reconduction annuelle des crédits alloués en 2000 et d'autre part à l'intégration d'une partie des actions bénéficiant jusqu'ici de crédits non contractualisés. L'intégration de ces actions au contrat de ville doit permettre leur pérennisation, et une évaluation au bout de trois ans définira l'opportunité de la poursuite d'une inscription définitive au contrat de ville.

Concernant les crédits d'investissement pour la durée totale du contrat l'enveloppe minimum est de 10 500 000 F. Cette enveloppe devra être utilisée, dans la mesure du possible, d'une façon régulière sur la durée du contrat.

Les crédits de droit commun devront être mobilisés autant que possible auprès des services de l'Etat pour chacun des projets, et apparaître dans les tableaux de financement.

De plus, des crédits complémentaires, qui pourraient être délégués par le Ministère de la Ville, seront prioritairement affectés à des projets intercommunaux et/ou répondant aux objectifs prioritaires de la Politique de la Ville (par exemple la santé et les actions d'insertion, par le biais des ateliers santé-ville et le Fonds de revitalisation économique).

Les actions financées jusqu'à présent et de manière régulière dans le cadre du F.I.V non contractualisé doivent autant que possible être intégrées dans le contrat de ville (si les associations le souhaitent), ce qui assurerait une pérennisation de l'action et une stabilité financière aux porteurs de projets.

## ■ Le FAS

Le FAS s'engage à soutenir des interventions sociales facilitant la mise en œuvre et le bon déroulement des processus d'intégration des immigrés et de leurs familles ; ces interventions sociales tant sur les aspects thématiques que territoriaux prendront en compte les problématiques suivantes :

L'accueil des populations étrangères, la maîtrise de la langue française dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle, l'accompagnement social dans les foyers de travailleurs migrants, l'accès aux services publics et aux droits, aux dispositifs éducatifs, à l'emploi, au logement.

La lutte contre toutes les formes de discriminations et la formation des acteurs de l'intégration pour une meilleure prise en compte de besoins peu maîtrisés ou mal identifiés qui peuvent constituer autant de freins à l'intégration. A cet effet, un diagnostic partagé avec l'ensemble des intervenants sera élaboré afin de mieux connaître les caractéristiques locales de l'immigration, d'identifier les problèmes rencontrés, de repérer à l'échelle communale mais aussi à l'échelle des quartiers les besoins et les points de blocage aux processus d'intégration.

Au regard des textes fondateurs du contrat de ville, le FAS examinera annuellement les projets en s'appuyant sur le partenariat établi entre les divers signataires dudit contrat. Il souhaite engager, sous réserve d'une prise en compte de ses orientations, une seule enveloppe financière "politique de la

ville" qui englobe toute sa participation sur la commune de Montreuil, dans un souci de cohérence et de transparence.

\*\*\*\*\*

Afin de coordonner l'action des différents partenaires, de renforcer l'efficacité des aides publiques, de mieux répondre aux besoins de la population et des quartiers, l'Etat, la ville de Montreuil, le conseil général de la Seine-Saint-Denis, le FAS décident de mettre en commun leurs efforts dans la conduite du programme de la convention territoriale pour la périodes 2000-2006.

Ce programme, objet du présent document, est décliné en fiches-projet réunies dans un document annexe à celui-ci.

**Si pour certaines actions, l'ensemble du territoire de Montreuil est concerné, les actions s'inscrivant dans une échelle de proximité seront soutenues particulièrement sur les territoires nécessitant une démarche de renouvellement urbain et/ou de gestion urbaine de proximité.**

La durée de la présente convention s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2006.

Un avenant précisera chaque année les actions engagées, les actions nouvelles, les financements ainsi que les modalités d'intervention de l'Etat, de la Commune, du Fonds d'Actions Sociales et des autres partenaires.

La convention sera autant que de besoin mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

Fait à Montreuil

Le 5 juillet 2001

Pour la Ville de Montreuil,  
Le député-maire,

Pour le Conseil général,  
Le président

**Jean-Pierre BRARD**

**Robert CLEMENT**

Pour l'Etat,  
Le sous-préfet

Pour le FAS,  
Le délégué régional

**Jean-Luc LHEMANNE**

**Azzedine M'RAD**